

Associés à ces deux villages, on compte une couronne de villages ou gros hameaux autour de la ZIP : les Grands Chézeaux, Jeux, Vareilles, Saint-Hilaire-la-Treille, Mailhac-sur-Benaize et Saint-Georges-les-Landes. Mis à part Mailhac-sur-Benaize, situé à environ 2.5 kilomètres, l'ensemble de ces villages est localisé en périphérie de l'aire d'étude rapprochée (soit à plus de 4 ou 5 kilomètres) de la ZIP.

- Le village les Grands Chézeaux est situé tout au Nord de l'aire d'étude rapprochée (à plus de 5 kilomètres) dans un secteur très bocager et à l'arrière d'un front boisé dense. C'est un village groupé au cœur duquel la très belle architecture cadre les vues à l'échelle de la rue et le déconnecte de la ZIP. Ce village ne compte aucun monument protégé et sa situation dans le paysage n'implique aucune mise en scène de sa silhouette. Sa population reste mesurée (village). Les fenêtres visuelles les plus franches ont été identifiées en sortie du village, comme pour la vue 70 présentée ci-dessous. Cette fenêtre reste tout de même partiellement cadrée. Il subsiste un doute quant à une éventuelle émergence de certaines éoliennes au dessus-des avant-plans. La vision dépendra de la localisation des éoliennes dans la ZIP.

Au vu de la distance, du caractère ponctuel et partiel des fenêtres visuelles et de leur localisation, de la concentration d'habitations et de l'absence de covisibilité avec la silhouette du village, l'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur le village des Grands-Chézeaux est considérée comme très partielle.

F210 : VISION DEPUIS LES GRANDS CHÉZEUX



Étroitesse et qualité architecturale pour cette ruelle du village les Grands Chézeaux



Ce Panorama est localisé en sortie sud du village les Grands-Chézeaux. L'éloignement vis-à-vis de la ZIP est d'environ 5 kilomètres. Les arbres et la végétation en avant-plan constituent des écrans opaques et nombreux. En fonction de la localisation des éoliennes, il se peut qu'elles émergent partiellement ou très partiellement

- le village de Jeux est situé lui-aussi à plus de 5 kilomètres de la ZIP, au Nord, dans le même secteur bocager et boisé (secteur B) que le village précédent. Le bâti y est très lâche mais complété par une forte densité végétale qui accompagne l'ensemble du village (photo 179 ci-contre). Ce village ne compte aucun monument protégé et sa situation dans le paysage n'implique aucune mise en scène de sa silhouette. Sa population reste mesurée (village). Même sur les franges de l'urbanisation, les vues sont largement cadrées. Il subsiste un doute quant à une éventuelle émergence de certaines éoliennes au dessus-des avant-plans. La vision dépendra de la localisation des éoliennes dans la ZIP.

Au vu de la distance, du caractère ponctuel et partiel des fenêtres visuelles et de leur localisation, de la concentration d'habitations et de l'absence de covisibilité avec la silhouette du village, l'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur le village de Jeux est considérée comme très partielle.

F211 : VISION DEPUIS JEUX



Ce Panorama est localisé dans le village de Jeux, au niveau d'un élargissement de la maille bâtie qui ménage une fenêtre visuelle vers la ZIP. Les écrans visuels constitués par une végétation dense sont nombreux. Malgré la distance (5 kilomètres), il est possible que les éoliennes émergent très partiellement au-dessus des arbres les moins élevés



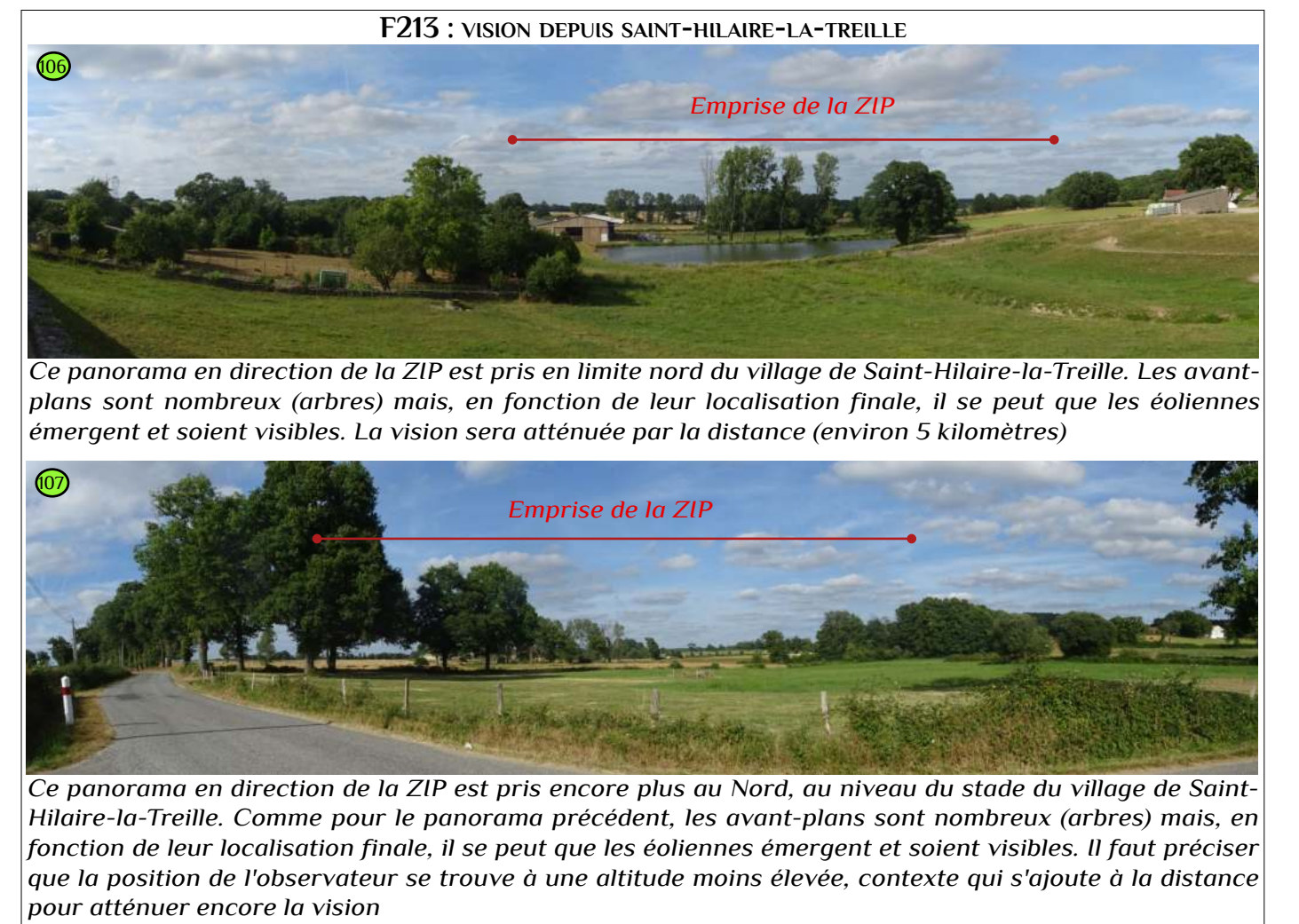
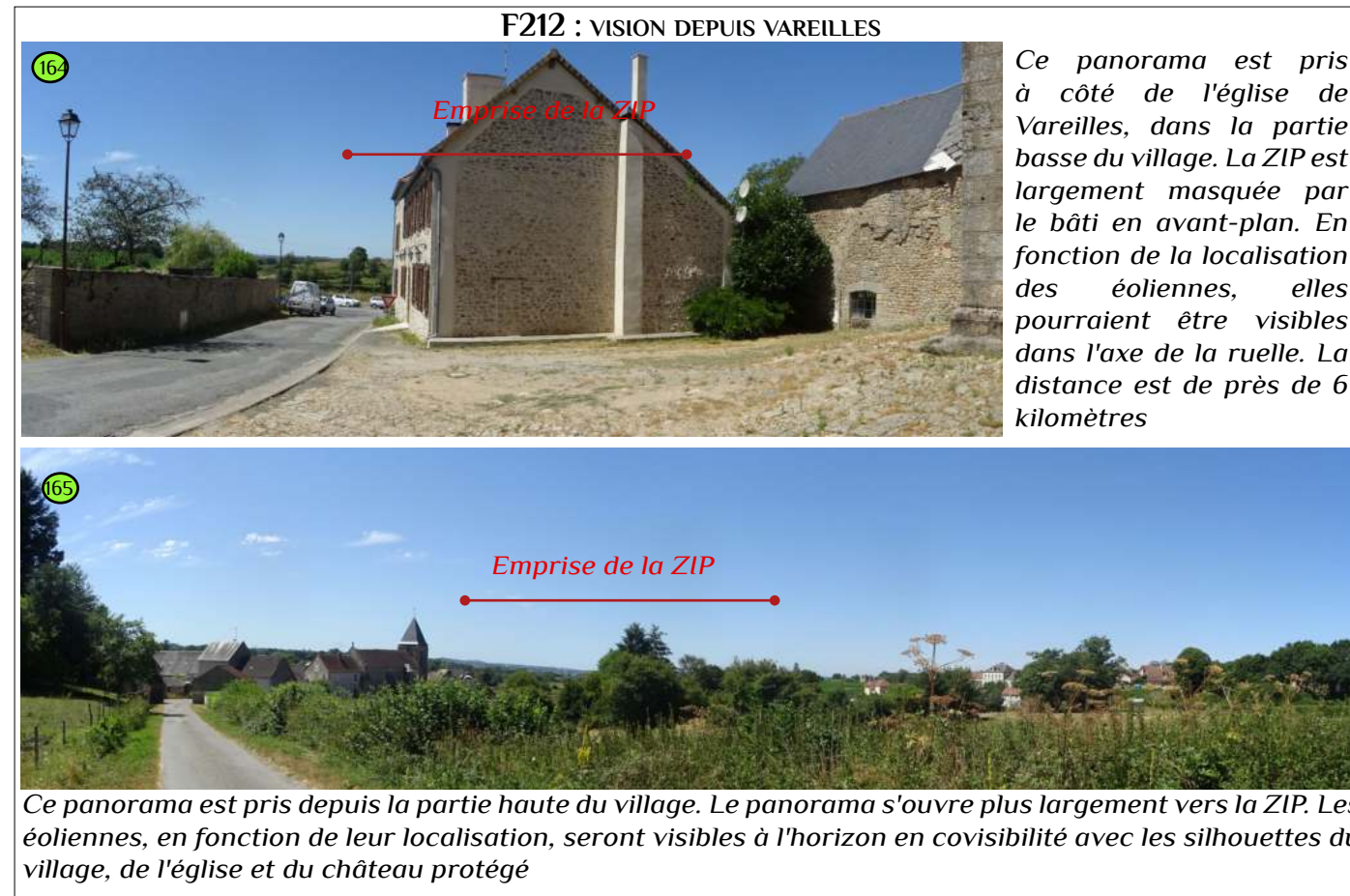
Forte présence végétale qui s'intercale entre un bâti lâche. La ZIP n'est pas comprise dans la photo

- le village de Vareilles est localisé à l'Est de la ZIP dans l'axe de sa plus faible emprise. Il s'agit d'un secteur élevé (plus de 360 m) et très ouvert, même si quelques boisements s'intercalent entre le village et la ZIP. Ce village a la particularité de se dédoubler avec une partie basse autour de l'église (avec des vues plus largement cadrées) et une partie plus élevée (dominant l'église et le paysage) où la vision est panoramique et lointaine. La densité bâtie est faible dans ce village présentant plus un côté rue. Ce village compte un monument protégé (église inscrite) et se trouve proche d'un château classé. Sa situation dans le paysage implique une mise en scène de sa silhouette (165). L'éloignement de près de 5 kilomètres et le contexte végétalisé atténuent quelque peu la vision.

Au vu de la distance, du caractère ponctuel et partiel des fenêtres visuelles et de leur localisation, de la concentration d'habitations et de l'existence d'une covisibilité avec la silhouette du village et ses monuments protégés, l'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur le village de Vareilles est considérée comme partielle.

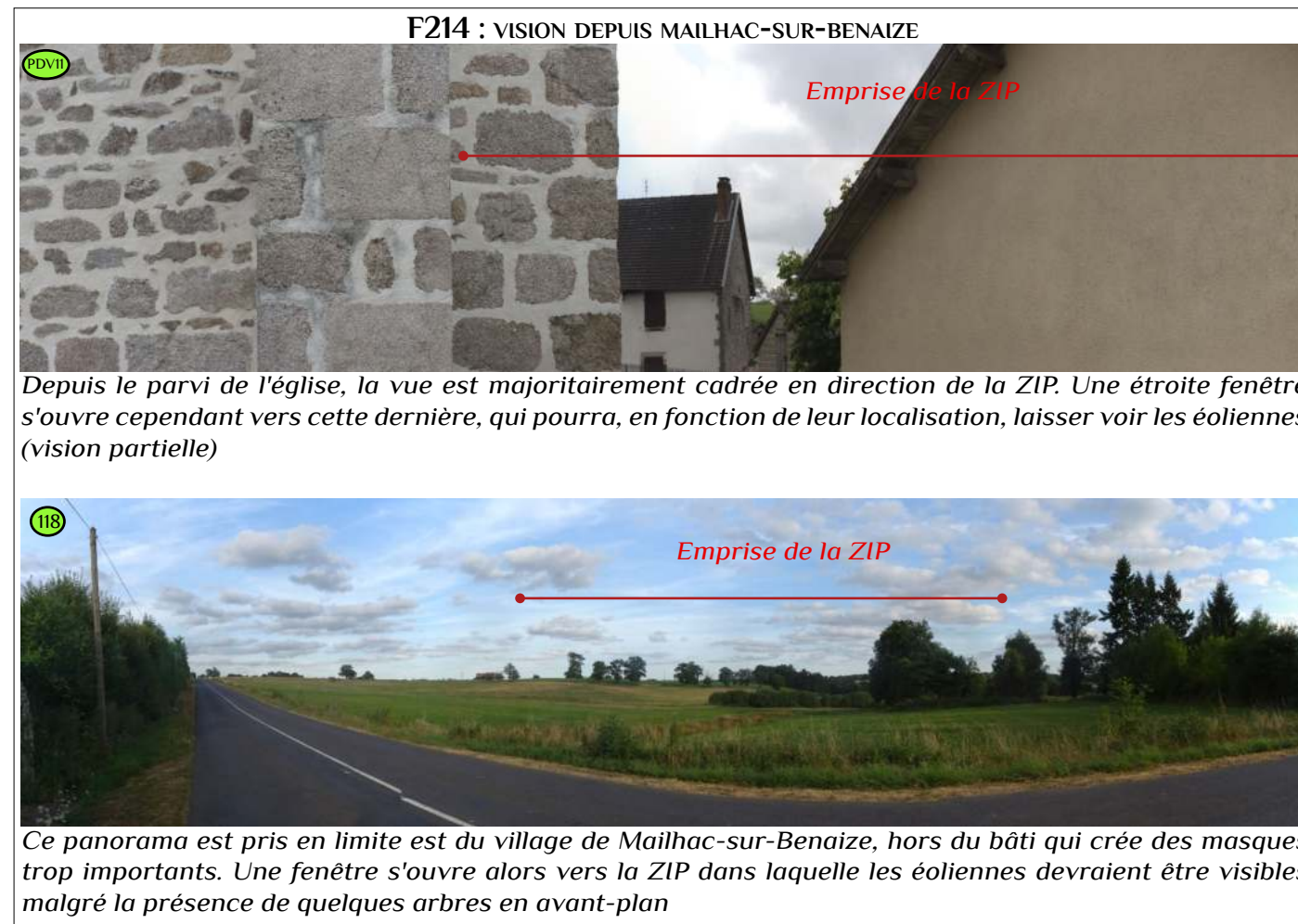
- le village de Saint-Hilaire-la-Treille est localisé au Sud-Ouest de l'aire d'étude rapprochée à environ 5 kilomètres de la ZIP. Il est installé à une altitude de 280 m environ entre les vallons formés par deux affluents temporaires du Glévert. Son environnement (secteur C) est boisé (petits boisements, bosquets) mais peu bocager. Ce village ne compte aucun monument protégé et sa situation dans le paysage n'implique aucune mise en scène de sa silhouette. Sa population reste mesurée (village). Le coeur de village est très peu étendu et les vues y sont cadrées à l'échelle de la rue. En limite de l'urbanisation du village, des fenêtres visuelles, au sein desquelles la présence de la végétation est forte, s'ouvrent en direction de la ZIP. Avec la distance, on peut imaginer que la vision des éoliennes sera partielle à très partielle.

Au vu de la distance, du caractère ponctuel et partiel des fenêtres visuelles et de leur localisation, de la concentration d'habitations, de l'absence de covisibilité avec la silhouette du village, l'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur le village de Saint-Hilaire-la-Treille est considérée comme très partielle.



- Le village de Mailhac-sur-Benaize est localisé sur le versant rive droite de la Benaize à une altitude d'environ 250 m. Il s'agit d'un village rue organisé de part et d'autre de la D23. Il est construit dans un environnement densément végétalisé (boisements et trame bocagère du secteur B). Ce village ne compte aucun monument protégé et sa situation dans le paysage n'implique aucune mise en scène de sa silhouette. Sa population reste mesurée (village). La vision vers la ZIP est majoritairement cadrée depuis la rue principale le traversant et le structurant. Une fenêtre visuelle s'ouvre plus largement en sortie de village comme le montre la photo 118 (prise en sortie sud). Les avant-plans restent nombreux. Plus proche de la ZIP que les autres villages principaux (environ trois kilomètres).

Au vu de la distance, du caractère ponctuel et partiel des fenêtres visuelles et de leur localisation, de la concentration d'habitations et de l'absence de covisibilité avec la silhouette du village, l'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur le village de Mailhac-sur-Benaize est considérée comme partielle à très partielle.



- le village de Saint-Georges-les-Landes est lui-aussi un village rue organisé de part et d'autre de la D2. Les caractéristiques de son environnement sont celles du secteur B à savoir une trame bocagère préservée et des boisements de petite taille mais nombreux. Il est installé sur un plateau à une altitude de 273 m et il est distant de moins de 5 kilomètres de la ZIP. Ce village ne compte aucun monument protégé et sa situation dans le paysage n'implique aucune mise en scène de sa silhouette. Sa population reste mesurée (village). A proximité de l'église (non protégée), malgré quelques éléments en avant-plan (maisons, arbres, boisements), il subsiste un doute sur une éventuelle visibilité des éoliennes. La vision sera cependant partielle.

Au vu de la distance, du caractère ponctuel et partiel des fenêtres visuelles et de leur localisation, de la concentration d'habitations et de l'absence de covisibilité avec la silhouette du village, l'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur le village de Saint-Georges-les-Landes est considérée comme très partielle.



b) Synthèse des enjeux associés aux villages de l'aire d'étude rapprochée

| ÉVALUATION DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX VILLAGES PRINCIPAUX | | | | | | |
|--|---|--|---|---|--|--------|
| Villages principaux | Aire d'étude | Fréquentation du lieu | Qualité ou richesse du site | Rareté / Originalité | Degré d'appropriation et de reconnaissance sociale | ENJEU |
| Saint-Sulpice-les-Feuilles | Aire d'étude rapprochée (de 1.5 à 3 km de la ZIP e fonction des secteurs du village) | Fréquentation faible (nombre d'habitants réduit) | Qualité paysagère, architecturale et patrimoniale très limitée | Éléments relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique | Village peu reconnu d'intérêt local | FAIBLE |
| Arnac-la-Poste | Aire d'étude rapprochée (de 2.5 à 3 km de la ZIP e fonction des secteurs du villages) | Fréquentation faible (nombre d'habitants réduit) | Qualité moyenne (monument protégé et mise en scène de la silhouette du village) | Éléments relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique | Village peu reconnu d'intérêt local | FAIBLE |
| Les Grands Chézeaux | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP e fonction des secteurs du villages) | Fréquentation faible (nombre d'habitants réduit) | Qualité paysagère, architecturale et patrimoniale très limitée | Éléments relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique | Village peu reconnu d'intérêt local | FAIBLE |
| Jeux | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP e fonction des secteurs du villages) | Fréquentation faible (nombre d'habitants réduit) | Qualité paysagère, architecturale et patrimoniale très limitée | Éléments relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique | Village peu reconnu d'intérêt local | FAIBLE |
| Vareilles | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP e fonction des secteurs du villages) | Fréquentation faible (nombre d'habitants réduit) | Qualité moyenne (monument protégé et mise en scène de la silhouette du village) | Éléments relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique | Village peu reconnu d'intérêt local | FAIBLE |
| Saint-Hilaire-la-Treille | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP e fonction des secteurs du villages) | Fréquentation faible (nombre d'habitants réduit) | Qualité paysagère, architecturale et patrimoniale très limitée | Éléments relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique | Village peu reconnu d'intérêt local | FAIBLE |
| Mailhac-sur-Benaize | Aire d'étude rapprochée (3 km de la ZIP e fonction des secteurs du villages) | Fréquentation faible (nombre d'habitants réduit) | Qualité paysagère, architecturale et patrimoniale très limitée | Éléments relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique | Village peu reconnu d'intérêt local | FAIBLE |
| Saint-Georges-les-Landes | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP e fonction des secteurs du villages) | Fréquentation faible (nombre d'habitants réduit) | Qualité paysagère, architecturale et patrimoniale très limitée | Éléments relativement répandu dans la région sans être particulièrement typique | Village peu reconnu d'intérêt local | FAIBLE |

F216 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX VILLAGES PRINCIPAUX DE L'AIRe D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

c) Synthèse de la sensibilité associée aux villages principaux de l'aire d'étude rapprochée

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, huit villages repères ont été analysés. Il ressort de l'analyse que la vision reste ponctuelle et majoritairement partielle (vue cadrée par le bâti) à très partielle et qu'elle se décale sur les franges urbaines. Quelques points de vue ont été identifiés laissant penser que la ZIP sera visible plus ou moins partiellement. En revanche, les situations de covisibilité avec les silhouettes des villages sont rares.

- Le village de Saint-Sulpice-les-Feuilles est situé en vis-à-vis proche de la ZIP, au Nord de la vallée de la Benaize. Les vues depuis le cœur de village vers les éoliennes devraient être majoritairement cadrées à l'échelle de la rue par le bâti. La vision se décale vers les franges du village. Aucune covisibilité franche avec l'ensemble de la silhouette du bourg n'a été identifiée. La sensibilité du village est considérée comme modérée;
- Le village d'Arnac-la-Poste est situé en vis-à-vis proche de la ZIP, au Sud de la vallée de la Planche-Arnaise. Les vues depuis le cœur de village vers les éoliennes devraient être majoritairement cadrées à l'échelle de la rue par le bâti. En revanche, depuis la place du village et de l'église, une ouverture visuelle est possible jusqu'aux éoliennes. Si elle existe, la vision sera partielle. Par ailleurs, la situation en promontoir du village (dont la silhouette émerge sur la ligne d'horizon depuis certains panoramas méridionaux), implique des covisibilités avec les éoliennes. La sensibilité du village est donc considérée comme modérée;
- Le village "les Grands Chézeaux" est localisé à près de 5 kilomètres de la ZIP dans un secteur très bocager. Ainsi, la connection visuelle avec le projet apparaît comme faible à nulle. Par conséquent, sa sensibilité est considérée comme négligeable;
- Le village de Jeux est localisé à près de 5 kilomètres de la ZIP sur les franges Nord du paysage emblématique 2. Au vu du caractère très bocager et boisé de son environnement, la vision vers la ZIP apparaît très partielle voire inexistante. Par ailleurs, aucune covisibilité entre la silhouette du village et la ZIP n'a été identifiée. La sensibilité de ce village est considérée comme négligeable;
- Le village de Vareilles est localisé en limite occidentale de l'aire d'étude rapprochée. Son environnement plus ouvert (secteur D) implique visibilité partielle et covisibilité avec les silhouettes du bourg et de son patrimoine protégé. La sensibilité de ce village est considérée comme faible;
- Le village de Saint-Hilaire-la-Treille est localisé en limite sud de l'aire d'étude rapprochée. La forte densité végétale habille largement les panoramas vers la ZIP qui se dégagent depuis les franges nord du village. La vision, si elle existe, sera très partielle. La sensibilité de ce village est considérée comme négligeable;
- Le village de Mailhac-sur-Benaize se rapproche quelque peu de la ZIP. Il est possible que la vision vers d'éventuelles éoliennes soit plus affirmée malgré un contexte végétalisé dense. La sensibilité de ce village est considérée comme faible;
- Le village de Saint-Georges-les-Landes est situé, lui aussi, en limite de l'aire d'étude rapprochée à près de 5 kilomètres de la ZIP, dans un environnement assez végétalisé. Le point de vue 78 illustre à la fois une visibilité et une covisibilité avec certains éléments du village (comme l'église). Si elle existe, la vision devrait être très partielle. La sensibilité de ce village est considérée comme négligeable.

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX VILLAGES PRINCIPAUX

| Villages principaux | Distance du village avec l'aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (180 m) depuis le village | Covisibilité entre la silhouette du village et un ouvrage de grande hauteur (180m) | SENSIBILITÉ |
|----------------------------|---|--|--|-------------|
| Saint-Sulpice-les-Feuilles | Aire d'étude rapprochée (de 1.5 à 3 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible depuis des points de vue fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés (mais pas avec le centre bourg) | MODÉRÉE |
| Arnac-la-Poste | Aire d'étude rapprochée (de 2.5 à 3 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible depuis des points de vue fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés (mais pas avec le centre bourg) | MODÉRÉE |
| Les Grands Chézeaux | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits peu fréquentés | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | NÉGLIGEABLE |
| Jeux | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits peu fréquentés | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | NÉGLIGEABLE |
| Vareilles | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés (avec le centre bourg et avec l'église et le château protégé) | FAIBLE |
| Saint-Hilaire-la-Treille | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits peu fréquentés | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | NÉGLIGEABLE |
| Mailhac-sur-Benaize | Aire d'étude rapprochée (3 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | FAIBLE |
| Saint-Georges-les-Landes | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits peu fréquentés | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | NÉGLIGEABLE |

F217 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX VILLAGES PRINCIPAUX DE L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

C.3.5. Les visions dynamiques depuis les routes

a) Description des axes et des visions associées

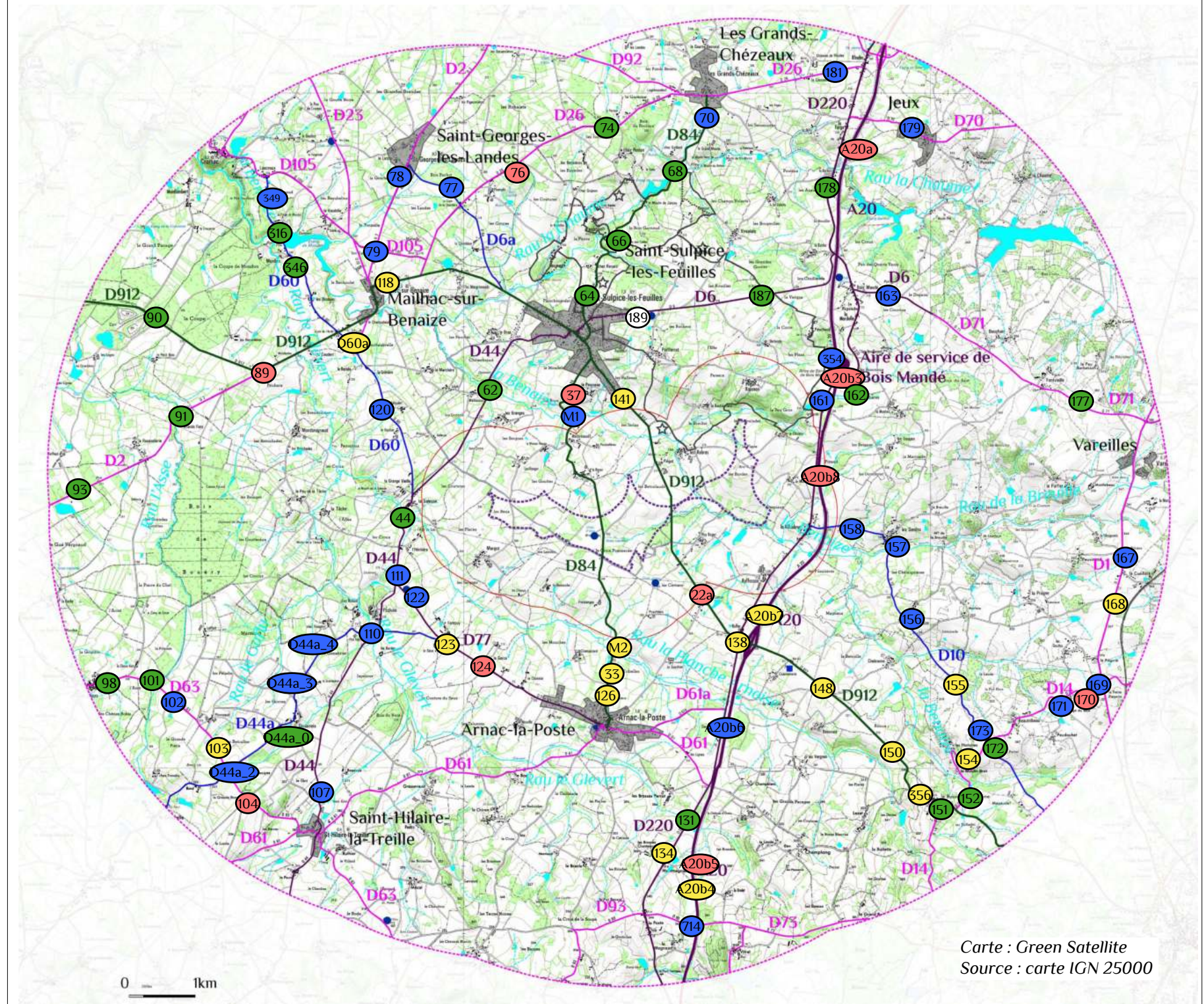
On peut classer les axes routiers principaux en quatre catégories en fonction de leur rapport à la ZIP :

1. les axes dont une partie du linéaire circule face à la ZIP et la traverse. Il s'agit de la D84 et de la D912
2. Les axes qui longent la ZIP en première couronne. Il s'agit de la D44, de la D6, de la D220, de l'autoroute A20 et de la D77
3. les axes qui s'approchent et circulent ponctuellement face à la ZIP. Il s'agit de la D60, de la D44a et de la D10
4. les axes qui sont plus éloignés et/ou dont l'axe n'est pas ou peu orienté vers la ZIP. Ce sont les plus nombreux : D105, D23, D2, D26, D92, D70, D71, D1, D14, D73 et D93, D61, D63 et D2

LES AXES DE LA CATÉGORIE 1

- La D84 est un axe important par son rapport privilégié avec la ZIP mais également en raison des éléments du paysage qu'elle relie. Elle met en scène le lien étroit unissant les villages, les plateaux et les vallées dans une succession dynamique, riche d'ambiances variées. En effet, son tracé Nord-Sud permet de percevoir l'alternance "plateau-village/vallée" dans laquelle s'intercale l'étape "plateau/ZIP" entre Saint-Sulpice-les-Feuilles et Arnac-la-Poste. Depuis le Nord, l'impression d'ondulation de la topographie est parfaitement lisible et ressentie. Le long de cet axe, la végétation dense fait le lien entre ces différents éléments sans parvenir à gommer leur spécificités. Cet axe propose ainsi des vis-à-vis proches de la ZIP (depuis les plateaux) mais également des visions en contrebas direct depuis les vallées de la Benaize et de la Planche Arnaise. Au Nord de Saint-Sulpice-les-Feuilles et jusqu'au village les Grands Chézeaux, la relation entre la D84 et la ZIP s'atténue largement. Les vues sont alors cadrées à ponctuellement très partielles. L'enjeu associé à cette voie est considéré comme modéré parce qu'elle est un axe de déplacement du quotidien tendu entre trois villages repères, parce qu'elle est ponctuellement très proche de la ZIP et parce qu'elle traverse deux vallées directement en contrebas de cette dernière. **L'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur cet axe est double. Ponctuellement franche entre les villages d'Arnac-la-Poste et Saint-Sulpice-les-Feuilles, elle devient ponctuellement partielle à nulle au Nord de Saint-Sulpice-les-Feuilles.**

C32 : LES ROUTES



Carte : Green Satellite
Source : carte IGN 25000

| | | | |
|---------------------------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------------------|
| Zone d'implantation potentielle (ZIP) | Hydro | Routes catégorie 1 | Vision franche et globale |
| Aire d'étude rapprochée | Haies principales | Routes catégorie 2 | Vision franche et partielle |
| Aire d'étude immédiate | Boisements principaux | Routes catégorie 3 | Vision partielle à très partielle |
| | Habitat | Routes catégorie 4 | Pas de vue |
| | Châteaux d'eau | | |

F218 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D84 DU NORD VERS LE SUD



Ce panorama le long de la D84 est localisé précisément en sortie sud du village les Grands-Chézeaux sur le plateau nord délimité par la vallée de la Chaume. L'éloignement vis-à-vis de la ZIP est d'environ 5 kilomètres. Les arbres et la végétation en avant-plan constituent des écrans opaques et nombreux. En fonction de la localisation des éoliennes, elles devraient être totalement masquées ou émerger partiellement ou très partiellement



Depuis les abords de l'étang de Jançay, dans la vallée de la Chaume, aucune fenêtre visuelle ne s'ouvre vers la ZIP (située à près de 4 kilomètres) et d'éventuelles éoliennes associées. Ce constat est valable pour la quasi totalité du linéaire de la vallée de la Chaume.



Depuis la vallée de la Chaume, là encore, la vision est cadrée par les versants végétalisés. Nous sommes à environ 3 kilomètres des limites de la ZIP



Cette fenêtre visuelle le long de la D84 est orientée vers la ZIP et est localisée au Nord du village de Saint-Sulpice-les-Feuilles. L'observateur se rapproche de la ZIP (2.5 kilomètres environ). Malgré de nombreux avant-plans et en fonction de leur localisation précise, il subsiste un doute quant à une éventuelle visibilité de certaines éoliennes (entre les arbres et au-dessus des toitures). Dans tous les cas, si la vision se confirme, elle sera partielle à très partielle

F219 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D84



Ce point de vue est localisé au Nord de la ZIP (à environ 1.5 kilomètres de cette dernière), à l'intersection entre la D84 et la route qui mène au hameau de la Peurusse. Plus précisément l'observateur se situe sur le versant de la vallée de la Benaize qu'il voit donc en covisibilité avec la ZIP. L'ensemble de la ZIP est visible et la vision vers d'éventuelles éoliennes sera franche



Ce point de vue est localisé sur les rives de la vallée de la Benaize en contrebas direct de la ZIP. L'emprise de cette dernière est très large et n'est que partiellement comprise dans le panorama proposé. La vision des éoliennes sera franche et proche



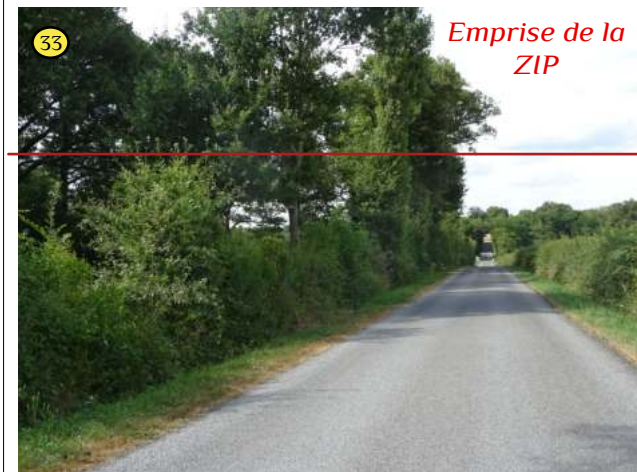
Ce point de vue est localisé sur les rives de la vallée de la Planche Arnaise en contrebas direct de la ZIP. L'emprise de cette dernière est très large et n'est que partiellement comprise dans le panorama proposé. La vision des éoliennes sera franche et partielle en fonction de la localisation finale des éoliennes



F220 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D84



La D84 traverse Arnac-la-Poste. La vision présentée est celle en sortie nord du village. La vision est largement cadrée par des haies et de grands arbres. La position dominante n'est pas clairement visible. En se décalant légèrement pour échapper au masque visuel de la haie bordant la D84, une fenêtre visuelle plus large s'ouvre en direction de la ZIP. La vision des éoliennes sera partielle mais franche au vu de la distance de 2 kilomètres environ séparant l'observateur et la ZIP



Ce point de vue est distant d'1.5 kilomètre de la ZIP. L'axe de la D84 est orienté face à cette dernière. Les haies arborées sur la gauche de la photo masqueront en partie ou totalement d'éventuelles éoliennes. En revanche celles-ci seront visibles franchement dans l'axe et à droite de la route

- La D912, comme la D84, entretient un rapport intime avec la ZIP (tracé face à la ZIP et traversant). Par ailleurs, elle relie deux villages repères mais qui sont, cette fois, tous les deux au Nord de la ZIP : Saint-Sulpice-les-Feuilles et Mailhac-sur-Benaize. La D912, au Sud de la ZIP, circule sur le plateau étroit délimité par les vallées de la Planche Arnaise et de la Benaize avant de traverser l'aire d'étude immédiate et la ZIP et de s'incliner doucement vers la vallée de la Benaize (où elle se trouve en contrebas direct de la ZIP dans les limites de l'aire d'étude immédiate) et de remonter vers le village de Saint-Sulpice-les-Feuilles. A partir du village son tracé se poursuit vers l'Ouest. Elle s'éloigne alors de la ZIP et traverse la vallée de la Chaume puis la vallée de la Benaize au niveau de Mailhac-sur-Benaize et enfin la vallée du Glévert avant de se perdre dans les boisements des franges ouest (bois de la Coupe). L'enjeu associé à cette voie est considéré comme modéré parce qu'elle est un axe de déplacement du quotidien traversant la ZIP, la vallée de la Benaize (directement en contrebas de la ZIP), deux villages repères mais également le paysage emblématique 3. Le paysage qui lui est associé est donc de qualité. **L'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur cet axe est considérée comme majoritairement franches et/ou partielles.**

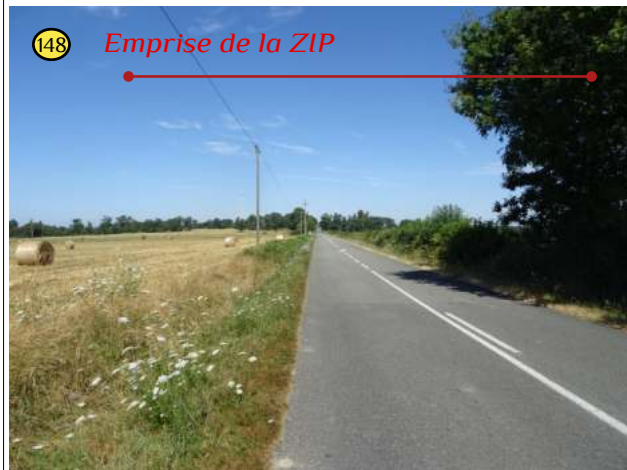
F221 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D912



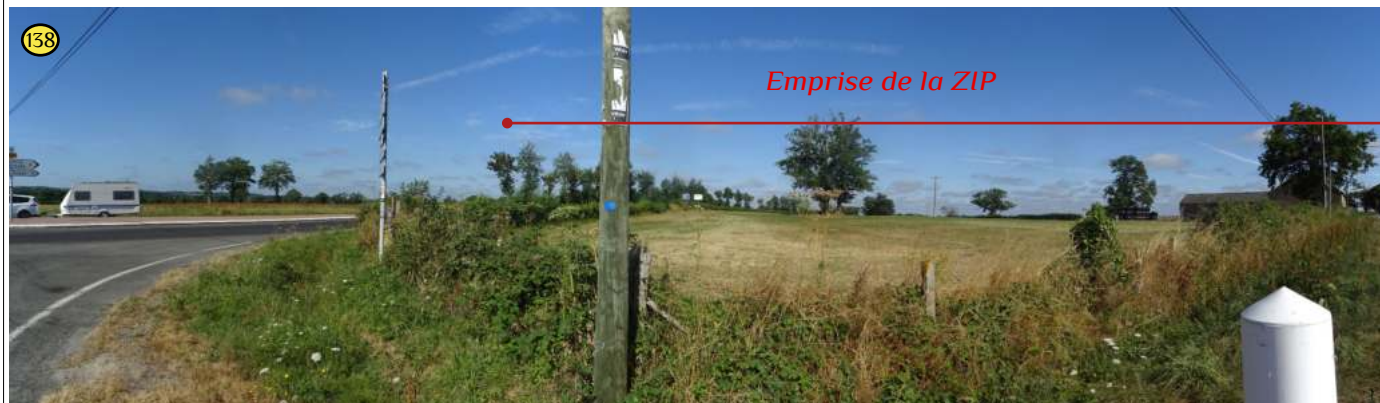
Ce point de vue est localisé le long de la D912 au niveau du hameau de Bussière-Madeleine, soit à près de 5 kilomètres de la ZIP. Au vu du contexte fortement boisé et de la distance, il est probable que les éoliennes soient masquées en totalité. Si la vision existe elle sera très partielle (faible émergence des éoliennes)



Comme pour le point de vue précédent, le panorama se situe le long de la D912 sur le plateau étroit délimité par les vallées de la Benaize et de la Planche Arnaise. Plus précisément l'observateur est à l'intersection avec la route desservant le hameau "les Hommes". La distance à la ZIP est d'environ 4 kilomètres. Les éoliennes, en fonction de leur localisation dans la ZIP, seront visibles partiellement à très partiellement voire totalement masquées (masque important des grands arbres en premier plan par exemple)



Ce point de vue illustre à nouveau une vision depuis le plateau étroit évoqué précédemment mais la distance à la ZIP se réduit encore (3 kilomètres environ). L'observateur est localisé à l'intersection de la D912 et de la route desservant le hameau "le Monteil". La vision des éoliennes sera franche sauf pour celles masquées par la haie haute en avant-plan



Ce point de vue est localisé au Sud de la ZIP à moins de 2 kilomètres au niveau du carrefour aménagé avec la D220. La vision est une vision en vis-à-vis (altitude équivalente à celle de la ZIP, comme pour les points de vue précédents) et franche malgré la présence d'arbres en avant-plan qui masqueront partiellement certaines éoliennes en fonction de leur localisation précise

F222 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D912



Avec ce point de vue en sortie sud de Saint-Sulpice-les-Feuilles, l'observateur est passé au Nord de la ZIP, sur le plateau délimité par la vallée de la Benaize. Etant donné la proximité entre cette dernière et l'observateur, la vision sera franche à l'exception des éoliennes éventuellement masquées par la maison et le massif arbustif. La vision sera donc fonction de l'implantation finale



Ce point de vue est localisé à l'Est de Mailhac-sur-Benaize soit au Nord-Ouest et à environ 2.5 kilomètres de la ZIP. La vision sera franche à ponctuellement partielle.



Ce panorama le long de la D912 met en scène la confluence entre la vallée du Glévert et l'un des ses affluents. L'inflexion de la topographie permet au regard de filer vers la ZIP sans obstacle visuel majeur. La vue des éoliennes sera franche



F223 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D912



En sortie de Bussière Madeleine le paysage s'ouvre en direction de la ZIP. La vision du parc dépendra de la localisation finale des éoliennes. Les éoliennes qui apparaîtront à gauche des boisements cadrant la D912, devraient être largement visibles (vision franche)



Ce point de vue est localisé en limite de l'aire d'étude immédiate au Sud soit à 1 km de la ZIP. La vision sera franche à ponctuellement partielle en fonction de la localisation des éoliennes.



Cette photo illustre la densité boisée qui cadre les vues depuis la D912 à l'Ouest de la ZIP, presque en limite de l'aire d'étude rapprochée (soit à près de 5 kilomètres des éoliennes potentiellement les plus proches). Aucune vue possible vers les éoliennes

LES AXES DE LA CATÉGORIE 2

- L'autoroute A20 est l'axe le plus important traversant l'aire d'étude rapprochée et l'aire d'étude immédiate. A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, malgré quelques passages encaissés entre des talus plantés, les secteurs proposant des fenêtres potentielles vers la ZIP sont potentiellement nombreux. Il est important de préciser que certaines de ces fenêtres ne sont pas orientées vers la ZIP. La ZIP n'est alors visible que du passager qui doit tourner la tête pour la regarder. En outre, la vitesse de déplacement implique une traversée de l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée en cinq minutes et demi, soit un temps de vision du projet court (sachant que la vision sera ponctuellement interrompue). Au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'autoroute propose une aire de service (l'aire de service de Bois Mandé) qui permet aux automobilistes de se détendre, de se reposer et de se poser pour manger. La vision depuis cette aire d'autoroute est variable en fonction des secteurs. Les vues depuis le Nord, densément boisé, sont nulles. Au contraire, une fenêtre visuelle partielle a été identifiée depuis le Sud de l'aire (354). Devant la dangerosité de toutes prises de vues photographiques depuis l'autoroute elle-même, la vision depuis cet axe est illustrée à partir de photos issues de Google Street View. Seule la vision depuis l'aire de service sécurisée a fait l'objet d'une prise de vue par nos soins. Les enjeux liés à cet axe sont considérés comme modérés au vu du nombre d'observateurs potentiels empruntant l'autoroute, de la reconnaissance de cet axe et des spécificités du paysage immédiat largement transformé par les aménagements (talus, talus plantés d'arbres d'alignement sans lien avec les essences paysagères dominantes localement, suppression ponctuelle du bocage autour de la voie, ...) et le mobilier (glissières, panneaux directionnels, ...) autoroutiers.

L'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur cet axe est considérée comme franche à très partielle.

F224 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS L'AUTOROUTE A20



Depuis l'aire d'autoroute du Bois Mandé, le long de l'A20, les vues, dans la partie nord, sont cadrées par une végétation dense. Dans la partie sud en revanche, une fenêtre visuelle s'ouvre en direction de la ZIP. Au vu de la proximité entre la ZIP et l'observateur, les éoliennes devraient être visibles plus ou moins partiellement en fonction de leur position finale. En effet, un mince rideau d'arbres s'intercale entre l'observateur et les éoliennes masquant une partie des futures machines.



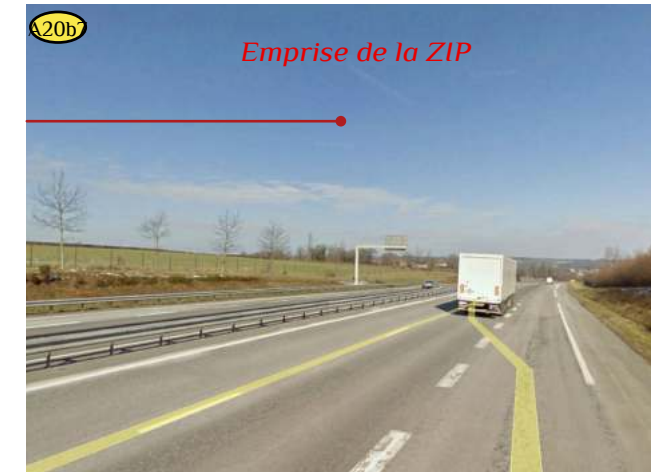
Ce point de vue est localisé au Nord sur une section de l'autoroute comprise entre Jeux et la vallée de la Chaume. Le versant rive gauche de la vallée s'intercale entre l'observateur et la ZIP masquant partiellement cette dernière. Des éoliennes émergeront malgré tout au-dessus du versant (Distance à la ZIP : 5 km environ)



Cette vue est localisée le long de l'autoroute, légèrement au sud de l'aire de service du Bois Mandé. La fenêtre visuelle est dégagée et les éoliennes seront visibles franchement sur la ligne d'Horizon (Distance à la ZIP : 1 km environ)



Cette fenêtre visuelle est localisée exactement dans l'axe de la ZIP à 1km à l'Est. La vision du parc éolien sera globalement franche (en raison de la proximité des éoliennes) même si certaines éoliennes (en fonction de leur implantation finale) pourront être partiellement masquées par les grands arbres en avant-plan



Cette vue est localisée au Sud de la ZIP non loin de la sortie 22 (au Nord). Au vu de leur proximité, les éoliennes seront visibles malgré la présence des écrans constitués par la végétation et la topographie. Le dégagement visuel est lié à une position sur le versant dominant une vallée secondaire affluente de la Benaize. (Distance à la ZIP : 1 km environ)



Cette fenêtre visuelle est localisée exactement dans l'axe d'Arnac-la-Poste à l'Est, sur le versant de la vallée de la Planche Arnaise. Au vu de leur proximité, les éoliennes devraient émerger partiellement au-dessus de l'alignement d'arbres et du talus cadrant la voie. (Distance à la ZIP : 2 km environ)



Cette fenêtre visuelle est localisée au niveau de la route de Montmagnier. Là encore, les éoliennes émergeront au-dessus du versant boisé. (Distance à la ZIP : 4.5 km environ)



Si les talus plantés masqueront largement les éoliennes, celles placées dans l'axe de la voie seront franchement visibles. (Distance à la ZIP : 5 km environ)

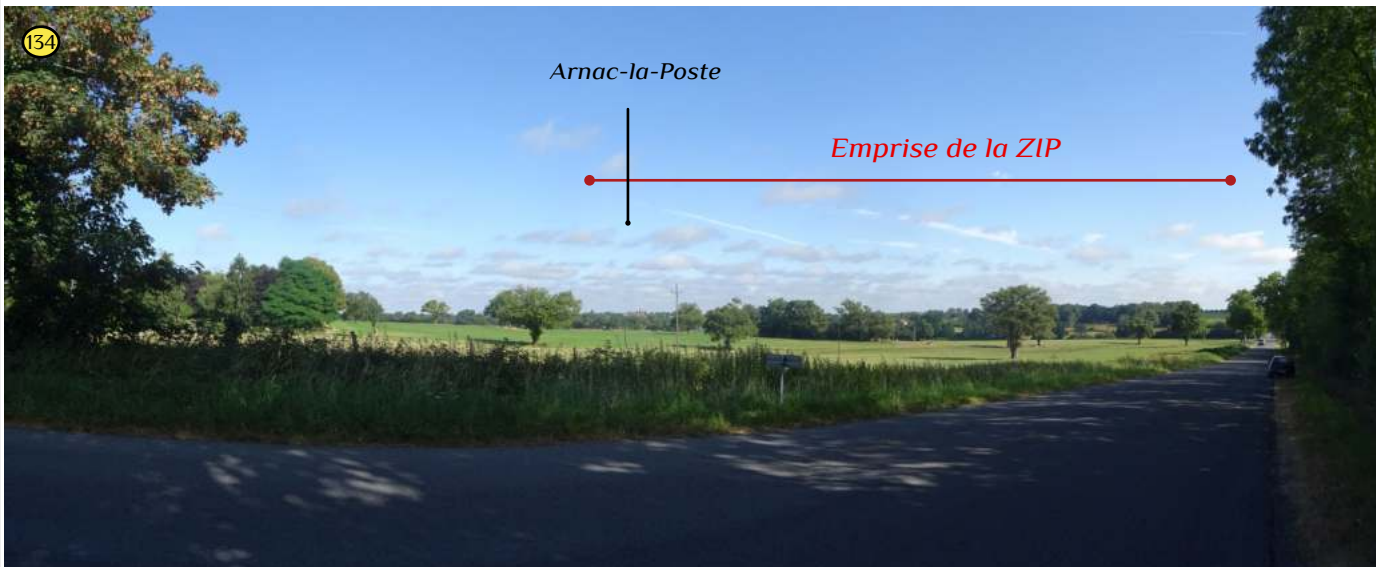
- La D220 longe l'autoroute A20 principalement à l'Ouest, à l'exception d'un linéaire entre le hameau la Roche et l'aire de service de Bois Mandé qui passe à l'Est de cet axe national. Les vues depuis cette départementale sont ponctuellement franches à partielles en fonction de la densité des avant-plans et de la distance. Les enjeux liés à cette voie sont considérés comme modérés au vu de sa fréquentation, de son statut d'axe d'échelle départementale et locale (où les temps de vision sont allongés puisque la vitesse est moindre) et de la qualité des paysages traversés.

L'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur cet axe est considérée comme ponctuellement franche.

F225 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D220



Depuis ce point localisé dans un vallon connecté à la vallée du Glévert, les éoliennes ne sont pas visibles, masquées par le relief et la végétation (Distance à la ZIP : 4 km environ)



Ce point de vue est proche du 131 mais il est situé à une altitude plus élevée. Une large fenêtre visuelle s'ouvre dominant légèrement le vallon précédent. Nous sommes à environ 4.5 kilomètres de la ZIP. Le village d'Arnac-la-Poste, perché sur le versant du Glévert, est visible. On peut donc aisément imaginer que d'éventuelles éoliennes le seront aussi

F226 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D220



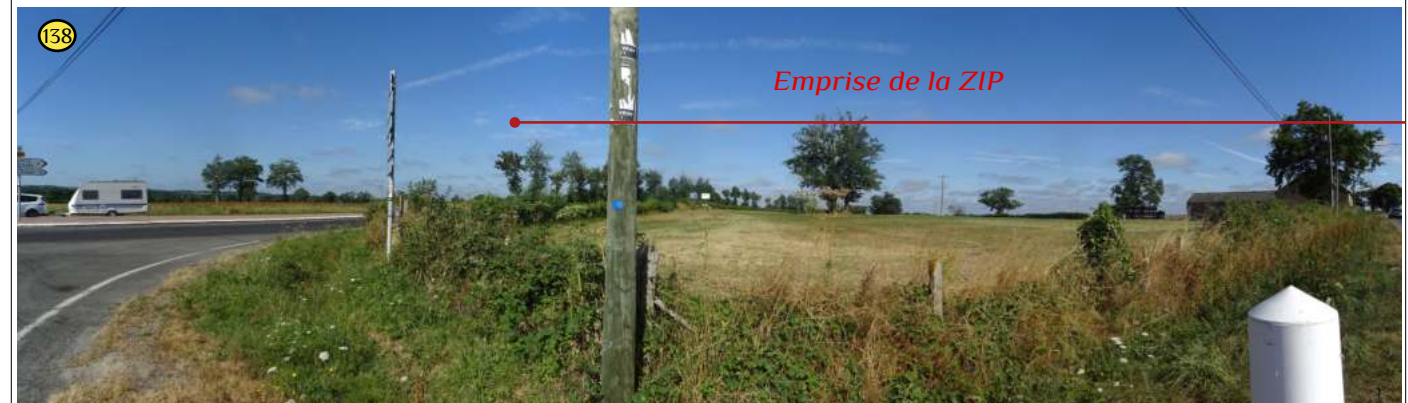
Vue depuis la D220 au niveau du hameau le Bardon. La ZIP est localisée dans l'axe de la voie et à droite de la photo (hors champ). Certaines éoliennes seront visibles dans l'axe de la route en fonction de leur localisation finale (Distance à la ZIP : 4 km environ)



Vue depuis la D220 avant le passage sous l'autoroute A20, au Sud de l'aire de service de Bois Mandé. La ZIP est dans l'axe de la voie. Depuis ce secteur, il se peut que certaines éoliennes émergent très partiellement au-dessus du pont. (Distance à la ZIP : 1.5 km environ)



Depuis la D220 au Sud de la vallée de la Benaize. Les éoliennes émergeront au-dessus des boisements et du hameau la Chirade en fonction de leur position finale. La vue est une vue en vis-à-vis. (Distance à la ZIP : 1 km environ)



Ce point de vue est localisé au Sud de la ZIP, à l'intersection entre la D220 et la D912. La ZIP est localisée à environ 1.5 kilomètres. Ainsi, malgré la présence végétale en avant-plan, les éoliennes devraient être visibles plus ou moins partiellement

- La D44 longe la ZIP sur sa frange ouest et traverse ponctuellement l'aire d'étude immédiate. Il s'agit d'un axe de déplacement du quotidien dont la fréquentation est mesurée. Elle offre des points de vue qualitatifs qui renforcent les enjeux la concernant : traversée de trois rivières importantes à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée à savoir la Benaize, la Planche Arnaise et le Glévert, traversée de plateaux caractéristiques de la Basse Marche et donc de la campagne parc. Ces enjeux sont considérés comme faibles. En revanche la vision ne semble pas automatique et souvent partielle à très partielle. Les secteurs visuellement déconnectés au projet apparaissent majoritaires.

L'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur cet axe est considérée comme ponctuellement très partielle malgré la proximité.

F227 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D44



Cette vue est prise depuis la D44, au niveau de la vallée de la Benaize, en contrebas du plateau qui accueille la ZIP (à environ 1 km de cette dernière). La densité végétale devrait bloquer les vues en direction de la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées



Depuis la D44, lors de la traversée de la vallée de la Planche Arnaise, les éoliennes sont masquées par les densité végétale et bâtie. (Distance à la ZIP : 1 km environ)



Ce point de vue est localisé dans la vallée du Glévert. Les éoliennes localisées dans le secteur de la ZIP à droite de la route, ne seront pas visibles, masquées par les grands arbres. Pour celles localisées à gauche de la route, un doute subsiste quant à une possible émergence partielle des machines en fonction de leur positionnement final. (Distance à la ZIP : 2 km environ)

F228 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D44



Ce panorama en direction de la ZIP est pris encore plus au Sud, au niveau du stade du village de Saint-Hilaire-la-Treille. Comme pour le panorama précédent, les avant-plans sont nombreux (arbres) mais, en fonction de leur localisation finale, il se peut que certaines éoliennes émergent et soient visibles partiellement. Il faut préciser que la position de l'observateur se trouve à une altitude moins élevée, contexte qui s'ajoute à la distance pour atténuer encore la vision. (Distance à la ZIP : 4.5 km environ)



Ce panorama en direction de la ZIP est pris au Nord du hameau l'Ecluse. Les éoliennes émergeront possiblement au-dessus des alignements de chênes qui ceignent la prairie. (Distance à la ZIP : 1 km environ). La vision restera globale mais partielle au vu de la densité végétale

- La D6 longe la ZIP dans sa longueur (sens Est/Ouest) au Nord. Elle relie Saint-Sulpice-les-Feuilles à l'autoroute A20. Elle présente un gabarit modéré et son tracé majoritairement rectiligne, n'est pas orienté vers la ZIP. Elle circule sur le plateau délimité par les vallées de la Chaume et de la Benaize. Ce plateau alterne des secteurs densément boisés et plus ouverts. Là encore, cet axe donne à voir des paysages de qualité. Les enjeux concernant cet axe sont considérés comme faibles.

L'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur cet axe est considérée, quant à elle, comme ponctuellement très partielle.

F229 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D6



Il s'agit d'un point de vue illustrant une fenêtre visuelle dans la partie la plus occidentale de la D6. La distance à la ZIP est d'environ 3 kilomètres et cette dernière apparaît dans le secteur le plus dégagé (pas ou peu d'avant-plans). Ainsi, les éoliennes seront franchement visibles mais sur un temps court



Ce point de vue illustre les espaces très boisés traversés par la D6. Cette configuration cadre les vues vers d'éventuelles éoliennes. L'alternance entre absence de vue et vues est franche. (Distance à la ZIP : 2 km environ)



Le point de vue est localisé le long de la D6 à l'entrée Est de Saint-Sulpice-les-Feuilles mais il n'est pas orienté vers la ZIP. Il illustre cependant, la densité du bâti et de la végétation sur les côtés, qui, associée aux effets de masque de la topographie cadre totalement les vues vers d'éventuelles éoliennes. (Distance à la ZIP : 2.5 km environ)

- La D77 est l'équivalent de la D6 au Sud puisqu'elle traverse le plateau délimité par les vallées du Glévert et de la Planche Arnaise et qu'elle relie le village d'Arnac-la-Poste à la D44 voisine (à l'Ouest) et surtout la D220 et donc l'autoroute A20 (à l'Est). L'éloignement à la ZIP est globalement de 2 kilomètres. Les enjeux associés à cet axe sont considérés comme faibles (contexte paysager qualitatif et fréquentation mesurée, axe reliant Arnac-la-Poste).

L'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur cet axe est considérée comme ponctuellement franche.

F230 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D77



Depuis la D77, au niveau du chemin qui mène au hameau de "la Gorce" une fenêtre visuelle s'ouvre vers la ZIP (on peut apercevoir le château d'eau localisé au coeur de cette dernière). La base des éoliennes sera masquée mais la vue sera franche. (Distance à la ZIP : 2 km environ)



Depuis la D77 au niveau du hameau de Fontpuy, les avant-plans se font plus nombreux. Certaines éoliennes seront masquées et d'autres apparaîtront partiellement en fonction de leur positionnement final dans la ZIP. La vision sera franche même si partielle (Distance à la ZIP : 2 km environ)



Ce point de vue depuis la D77 au niveau du château d'eau est largement masquée par la végétation. La fenêtre ouvrant vers la ZIP est très étroite (entre le château d'eau et la haie) et la vision d'éventuelles éoliennes dépendra de leur positionnement final. Dans tous les cas, si la vision existe, elle sera très partielle. (Distance à la ZIP : 2 km environ)

LES AXES DE LA CATÉGORIE 3

- La D60 circule à l'Ouest de la ZIP. Après la traversée de la Benaize, elle circule sur le plateau délimité par la Benaize et le Glévert jusqu'aux limites de l'aire d'étude immédiate. Son tracé fixe ponctuellement la ZIP. Le contexte de la D60 est particulièrement bocager. Les vues sont donc largement cadrées par des haies préservées sur le bord de la route. En revanche, on constate une ouverture des vues plus franche au niveau de l'intersection avec la D912 (D60a). Les haies disparaissent laissant alors filer le regard jusqu'à la ZIP. Cette vue pourrait être ponctuellement assez franche et partielle. Les autres visions sont considérées comme partielles à très partielles (349, 120). Les enjeux liés à cet axe sont considérés comme faibles au vu de la belle traversée bocagère offerte et de sa faible fréquentation.

L'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur cet axe est considérée comme nulle et ponctuellement très partielle à partielle voire assez franche (D60a).

F231 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D60



Au niveau de la traversée de la vallée de la Benaize, le bocage est dense autour de la D60 cadrant largement les vues. Précisément l'observateur se trouve ici non loin du village de Lascroux. La vision vers d'éventuelles éoliennes sera partielle à très partielle



Non loin de l'étang de Mondon, le secteur traversé par la D60 reste très bocager. Ici, la vision est totalement cadrée par un bosquet



Non loin de l'étang de Mondon, le secteur traversé par la D60 reste très bocager. Ici, la vision est totalement cadrée par un bosquet

F232 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D60



Depuis la D60, à proximité du hameau "Bétoulet". L'observateur est localisé à un peu plus d'1 kilomètre à l'Ouest de la ZIP sur le même bombement de relief. Le point de vue est donc dans l'axe de la largeur de la ZIP, soit l'emprise la plus faible de cette dernière. La maison de la photo est abandonnée. Le panorama illustre la densité végétale et une absence de situation en contrebas marquante. Les avant-plans à droite et à gauche de la photo masqueront les éoliennes réduisant la fenêtre visuelle au secteur de part et d'autre du poteau



Ce point de vue est localisé le long de la D60, à proximité de l'intersection avec la D912. Il s'agit du secteur le plus ouvert le long du tracé de la D60. Les éoliennes apparaîtront partiellement au-dessus du cordon boisé en fond de perspective

- La D44a circule au Sud-Ouest de la ZIP à proximité de la D44. Au vu de la ressemblance du paysage traversé, la vision depuis la D44a est très proche de celle de la D44. Elle alterne ainsi des fenêtres visuelles cadrées et des vues partielles à très partielles vers la ZIP. **Les enjeux liés à cet axe sont négligeables au vu de son gabarit, de sa fréquentation et de la qualité du paysage traversé.** L'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur cet axe est considérée comme ponctuellement partielle.

F233 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D44A

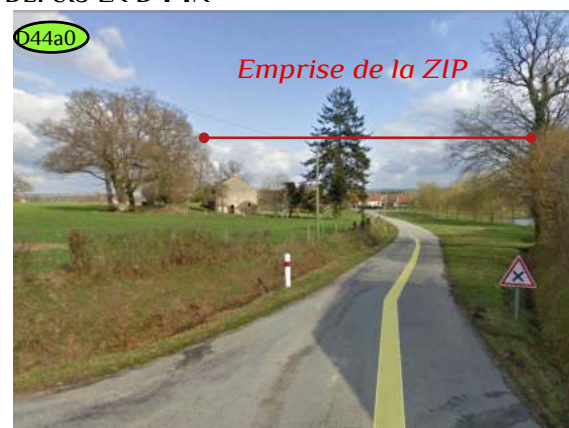


A l'intersection avec la D63, la vue est relativement dégagée et les éoliennes devraient être visibles



Malgré les 3 km qui sépare ce point de vue de la ZIP, il semble possible que les éoliennes soient visibles partiellement

A 2.5 km de la ZIP, il semble possible que les éoliennes apparaissent partiellement au-dessus du cordon boisé fermant l'horizon



Gouaineix : la ligne d'horizon est visible ponctuellement. La visibilité du parc sera très partielle (distance à la ZIP : 4 km environ)



- La D10 circule au Sud-Ouest de la ZIP et sa fréquentation est très mesurée. En revanche, le paysage qu'elle donne à voir est de très belle qualité. Les ouvertures visuelles vers la ZIP ne sont pas permanentes mais semblent assez nombreuses et partielles voire très ponctuellement franches. **Les enjeux associés à cette route sont faibles (faible fréquentation, faible gabarit et belle qualité du paysage traversé) et l'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes sur cet axe est considérée comme ponctuellement partielle à très partielle.**

F234 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D10



Depuis ce point de vue le long de la D10, face à la ZIP et proche de cette dernière (1 kilomètre), la densité végétale pourtant importante ne devrait masquer que partiellement certaines éoliennes



Depuis ce point de vue le long de la D10 au niveau du hameau de Clairbize, la vue des éoliennes devrait être franche mais largement masquée par les chênes en avant-plan



Depuis ce secteur de la D10 dominant, la vue reste partielle en raison des nombreux avant-plans (grands arbres) qui s'intercalent ponctuellement entre l'observateur et la ZIP. La distance à la ZIP est ici d'environ 5 kilomètres. Etant donnée l'étroitesse de la fenêtre visuelle, la vision dépendra de la localisation précise des éoliennes au sein de la ZIP

F235 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D10



Au niveau du point de vue 155, la D10 traverse un secteur assez boisé. Malgré tout, une fenêtre visuelle s'ouvre en direction de la ZIP. La vision sera partielle (base des éoliennes masquées) mais franche (distance de 3 kilomètres environ entre l'observateur et la ZIP). Sur le bombement du relief, le hameau de Chebranne est visible



Ce point de vue est localisé dans la vallée de la Breuille, soit en contrebas vis-à-vis du plateau d'accueil de la ZIP située à 1 kilomètre de là. Les effets de masque des grands arbres en avant-plan ne suffiront pas à masquer les éoliennes qui devraient être partiellement et franchement visibles



Ce point de vue est localisé au niveau de l'intersection avec la D14. Les avant-plans sont trop nombreux et proches pour que les éoliennes éventuellement associées à la ZIP ne soient visibles

- La D6a circule ponctuellement dans l'axe de la ZIP sans se rapprocher des limites de l'aire d'étude immédiate. Le paysage traversé est très bocager voire boisé. Les vues sont ainsi largement cadrées. Les fenêtres visuelles en direction de la ZIP sont donc très rares et partielles à très partielles. **Les enjeux de cet axe sont considérés comme faibles (faible fréquentation, faible gabarit et belle qualité du paysage traversé) et l'influence visuelle potentielle de la ZIP associée à d'éventuelles éoliennes est considérée partielle à très partielle.**

F236 : ILLUSTRATION DE LA VISION DEPUIS LA D6A



Ce panorama est pris depuis un des secteurs les plus boisés de la D6a. Pourtant, une fenêtre visuelle vers la ZIP est ménagée entre les boisements. Les éoliennes seront visibles partiellement. La distance à la ZIP est ici d'environ 4 kilomètres

• LES AXES DE LA CATÉGORIE 4

Les axes de la catégorie 4 sont les plus distants de la ZIP. Leur tracé n'est pas ou très ponctuellement orienté vers cette dernière et leur fréquentation est faible. Les vues existent mais elles sont majoritairement partielles à très partielles (D70, D105, D93/D73) et très ponctuellement franches (D2, D71, D1, D14, D63, D26, D61). Il est important de noter l'enjeu particulier associé aux départementales D70 et D73/D93 qui traversent respectivement les paysages emblématiques 2 et 4 et est considéré comme faible.

L'influence visuelle d'éoliennes implantées sur la ZIP sur ces axes est considérée comme globalement partielle à nulle (D92) et très ponctuellement assez franche (D26, D14, D63).

La vision depuis quelques uns de ces axes (D2, D26, D70, D71, D1, D14, D73, D63) est illustrée par des photos ci-après.

F237 : VISION DEPUIS LA D2



Ce panorama est pris en limite sud du village rue de Saint-Georges-les-Landes. Dans la fenêtre visuelle qui s'ouvre vers la ZIP. Si la vision existe, certaines éoliennes ne seront que très partiellement visibles en fonction de leur localisation finale. L'église et le bâti constitue un masque visuel efficace. (distance à la ZIP : 4.5 km environ)



Le point de vue est localisé ici à l'intersection entre la D2 et la D105. Malgré la situation en léger contrebas d'un bombement du relief, il est probable que certaines éoliennes émergent sur la ligne d'horizon en l'absence d'arbre en avant-plan. Ainsi, la fenêtre visuelle est quelque peu réduite par rapport à l'emprise totale de la ZIP. (distance à la ZIP : 3.5 km environ)

F238 : VISION DEPUIS LA D2



Lorsque la D2 traverse la vallée de l'Asse, les vues vers la ZIP sont cadrées par les versants et la végétation. (distance à la ZIP : 4.5 km environ)



Cette photo, même si elle n'est pas franchement orientée vers la ZIP, permet d'illustrer l'absence de vue en raison des effets de masque combinés du relief et de la végétation. (distance à la ZIP : 5.5 km environ)

F239 : VISION DEPUIS LA D26



Depuis la D26, ici en sortie ouest de Rhodes, la vision est conduite dans l'axe de la route par des bas-côtés végétalisés (haies hautes). Les fenêtres latérales sont étroites, très partielles et fugaces. (distance à la ZIP : 5.5 km environ)



(distance à la ZIP : 5 km environ)

La D26 traverse alternativement des secteurs boisés (74) et des secteurs présentant des fenêtres latérales (76). Au regard de la vitesse de circulation ces fenêtres offrent une vision fugace de la ZIP mais la vision devrait être franche



(distance à la ZIP : 4 km environ)



F240 : VISION DEPUIS LA D70



Ce panorama est pris le long de la D70 au niveau du village de Jeux. Dans le contexte très boisé du village, les vues sont largement cadrées en direction d'éventuelles éoliennes. La visibilité sera nulle ou très partielle. Ainsi, depuis cette portion de la D70 qui traverse la frange nord du paysage emblématique 2, la prégnance des éoliennes devrait être nulle à très faible. Nous sommes à environ 5 kilomètres de la ZIP

F242 : VISION DEPUIS LA D1



La D1 circule ici à plus de 5 kilomètres de la ZIP, en contrebas d'un léger bombement du relief. Le paysage traversé est de très belle qualité. La fenêtre visuelle vers la ZIP est à moitié cadrée par de grands arbres. Seules les éoliennes comprises dans la moitié gauche de la ZIP sur la photo, pourraient émerger sur la ligne d'horizon

F241 : VISION DEPUIS LA D71



Ce point de vue le long de la D71 est localisé à environ 5 kilomètres de la ZIP et approximativement dans l'axe Est/Ouest de cette dernière. Ce secteur autour de Fontvielle est densément bocager. Les avant-plans végétaux (grands arbres) constituent des écrans opaques efficaces pouvant masquer totalement d'éventuelles éoliennes.



La D1 traverse ici un secteur ouvert, où la vue est à peine masquée par un léger bombement du relief. Malgré la distance de plus de 5 kilomètres qui sépare ce point de vue de la ZIP, l'ensemble des éoliennes installées sur la ZIP devrait être visible partiellement



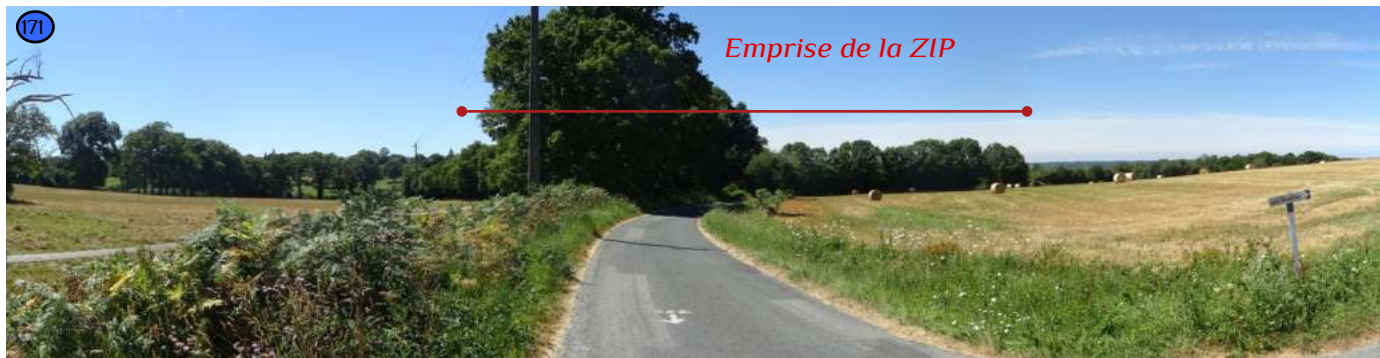
Ce point de vue depuis la D71 est localisé au Nord-Est de la ZIP et ouvre vers cette dernière une large fenêtre visuelle. La vision des éoliennes sera partielle a priori. (distance à la ZIP : 3 km environ)



F243 : VISION DEPUIS LA D14



Ce point de vue depuis la D14 est localisé dans un secteur particulièrement ouvert (bocage disparu) et s'élevant à près de 400 m. La fenêtre visuelle vers la ZIP est franche et complète. Le projet se posera sur la ligne d'horizon et s'insérera dans un vaste panorama à son échelle. La fenêtre visuelle reste courte au vu de la vitesse de déplacement. (distance à la ZIP : 5 km environ)



La D14 circule ici sur le rebord de plateau dominant un vallon. Malgré un bocage à nouveau dense, une fenêtre visuelle s'ouvre vers la ZIP. La vision devrait être partielle. (distance à la ZIP : 5 km environ)



Ce point de vue le long de la D14 illustre le cadrage ponctuel de la vision par des haies sur les bas-côtés de la voie. (distance à la ZIP : 4.5 km environ)



La D14 circule ici sur le versant rive gauche de la vallée de la Benaize dégageant une fenêtre visuelle partielle vers la ZIP. En fonction de leur positionnement final, certaines éoliennes pourront être visibles. (distance à la ZIP : 4.5 km environ)

F244 : VISION DEPUIS LA D14



La D1 traverse ici un vallon. La vue est donc largement cadrée par les versants. Si les éoliennes sont visibles, leur émergence sera très faible. (distance à la ZIP : 5.5 km environ)



La D14 aborde ici le plateau après le franchissement de la vallée de la Benaize. Elle traverse également le paysage emblématique 3. Sans être orientée vers la ZIP, cette photo montre la voie cadrée de part et d'autre par un linéaire de haies continu et opaque qui masque les vues. (distance à la ZIP : 5.5 km environ)

F245 : VISION DEPUIS LA D73/D93



Cette vue est localisée le long de la D93 entre l'autoroute et la D220. La voie traverse ici le paysage emblématique 4. Nous sommes à plus de 5 kilomètres de la ZIP, à l'arrière d'un léger bombement du relief "coiffé" ponctuellement de frondaisons d'arbres. Les éoliennes seront masquées par les arbres mais il est possible qu'elles émergent très partiellement au dessus de la prairie. (distance à la ZIP : 5.5 km environ)

F246 : VISION DEPUIS LA D63



La D63 traverse à nouveau le plateau et propose ici une fenêtre visuelle assez large. Malgré la présence de quelques bosquets en avant-plan, certaines éoliennes devraient émerger au-dessus de la ligne d'horizon en fonction de leur positionnement final. Nous sommes à près de 5 kilomètres de la ZIP



Le tracé de la D63 se maintient sur le plateau et ouvre une fenêtre visuelle en direction de la ZIP. Cette dernière est, pour moitié, masquée par un alignement d'arbre fruitiers en avant-plan. La vision des éoliennes devrait être nulle ou franche et partielle (distance à la ZIP : 5 km environ)



La D63 offre, non loin d'un réservoir, un large panorama bien dégagé vers la ZIP puisqu'on voit très clairement le château d'eau situé dans ses limites. Le projet éolien s'il n'est pas vu dans sa totalité sera franchement visible. Le point de vue est distant de près de 5 kilomètres de la ZIP

F247 : VISION DEPUIS LA D63



Ce point de vue est situé le long de la D63 en sortie du hameau "les Chiers". Le contexte très végétalisé masque la ligne d'horizon et devrait également masquer les éoliennes. (distance à la ZIP : 5.5 km environ)



La D63 traverse ici la vallée de l'Asse. La photo n'est que partiellement orientée vers la ZIP mais elle illustre le contexte boisé (alignement d'arbres) qui cadre le regard dans l'axe de la voie. Le projet est totalement masqué par la haie latérale. (distance à la ZIP : 5 km environ)

b) Synthèse des enjeux associés aux routes principales de l'aire d'étude rapprochée

| ÉVALUATION DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX ROUTES PRINCIPALES | | | | | |
|---|-------------------------|--|--|---|-------------|
| Axes de la catégorie 1 | Aire d'étude | Fréquentation de l'axe | Orientation de l'axe vis-à-vis de la ZIP | Rapport au paysage | ENJEU |
| D84 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Traverse la ZIP | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé relie des bourgs principaux de part et d'autre de la ZIP | MODÉRÉ |
| D912 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Traverse la ZIP | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé (PE3) relie des bourgs principaux | MODÉRÉ |
| Axes de la catégorie 2 | Aire d'étude | Fréquentation de l'axe | Orientation de l'axe vis-à-vis de la ZIP | Rapport au paysage | ENJEU |
| A20 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation forte | Longe la ZIP à l'Est | paysage traversé transformé par les aménagements et le mobilier autoroutiers traversée rapide fenêtres visuelles plus lointaines vers un paysage typique | MODÉRÉ |
| D220 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Longe la ZIP à l'Est | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé | FAIBLE |
| D44 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Longe la ZIP à l'Ouest | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé relie des bourgs principaux | FAIBLE |
| D6 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Longe la ZIP au Nord | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé relie Saint-Sulpice-les-Feuilles à l'autoroute A20 | FAIBLE |
| D77 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Longe la ZIP au Sud | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé relie Arnac-la-Poste | FAIBLE |
| Axes de la catégorie 3 | Aire d'étude | Fréquentation de l'axe | Orientation de l'axe vis-à-vis de la ZIP | Rapport au paysage | ENJEU |
| D60 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation très faible (axe du quotidien) | Circule ponctuellement face à la ZIP | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé (PE1) faible gabarit | FAIBLE |
| D44a | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation très faible (axe du quotidien) | Circule ponctuellement face à la ZIP | offre une lecture intéressante du paysage faible gabarit | NÉGLIGEABLE |
| D10 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Circule ponctuellement face à la ZIP | offre une lecture intéressante du paysage faible gabarit | FAIBLE |
| D6a | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Circule ponctuellement face à la ZIP | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé (PE1) faible gabarit | FAIBLE |

F248 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX ROUTES PRINCIPALES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

| ÉVALUATION DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX ROUTES PRINCIPALES | | | | | |
|---|-------------------------|---|---|--|-------------|
| Axes de la catégorie 4 | Aire d'étude | Fréquentation de l'axe | Orientation de l'axe vis-à-vis de la ZIP | Rapport au paysage | ENJEU |
| D2 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Route en périphérie de l'aire d'étude rapprochée non axée vers la ZIP | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé faible gabarit | NÉGLIGEABLE |
| D70 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Route en périphérie de l'aire d'étude rapprochée non axée vers la ZIP | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé (PE2) faible gabarit | FAIBLE |
| D71 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation forte | Route en périphérie de l'aire d'étude rapprochée non axée vers la ZIP | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé faible gabarit | NÉGLIGEABLE |
| D1 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Route en périphérie de l'aire d'étude rapprochée non axée vers la ZIP | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé faible gabarit | NÉGLIGEABLE |
| D14 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Route en périphérie de l'aire d'étude rapprochée non axée vers la ZIP | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé faible gabarit | NÉGLIGEABLE |
| D63 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Route en périphérie de l'aire d'étude rapprochée non axée vers la ZIP | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé faible gabarit | NÉGLIGEABLE |
| D26 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Route en périphérie de l'aire d'étude rapprochée non axée vers la ZIP | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé faible gabarit | NÉGLIGEABLE |
| D92 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Route en périphérie de l'aire d'étude rapprochée non axée vers la ZIP | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé faible gabarit | NÉGLIGEABLE |
| D105 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Route en périphérie de l'aire d'étude rapprochée non axée vers la ZIP | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé faible gabarit | NÉGLIGEABLE |
| D61/D61a | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Route en périphérie de l'aire d'étude rapprochée non axée vers la ZIP | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé faible gabarit | NÉGLIGEABLE |
| D93/D73 | Aire d'étude rapprochée | Fréquentation faible (axe du quotidien) | Route en périphérie de l'aire d'étude rapprochée non axée vers la ZIP | offre une lecture intéressante du paysage qualité et variété du paysage traversé (PE14) faible gabarit | FAIBLE |

F248 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX ROUTES PRINCIPALES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE



c) Synthèse de la sensibilité associée aux routes principales de l'aire d'étude rapprochée

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES PRINCIPALES | | | | |
|--|-------------------------|---|--------------------------------------|-------------|
| Axes de la catégorie 1 | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (180m) | Distance de l'axe avec la ZIP | SENSIBILITÉ |
| D84 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D912 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| Axes de la catégorie 2 | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (180m) | Distance de l'axe avec la ZIP | SENSIBILITÉ |
| A20 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D220 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D44 | Aire d'étude rapprochée | Peu ou pas de vision | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D6 | Aire d'étude rapprochée | Peu ou pas de vision | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D77 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| Axes de la catégorie 3 | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (180m) | Distance de l'axe avec la ZIP | SENSIBILITÉ |
| D60 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement partielles à très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D44a | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement partielles à très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D10 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement partielles à très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D6a | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement partielles à très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |

F249 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES PRINCIPALES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES PRINCIPALES | | | | |
|--|-------------------------|--|---|-------------|
| Axes de la catégorie 4 | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (180m) | Distance de l'axe avec la ZIP | SENSIBILITÉ |
| D2 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D70 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D71 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D1 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D14 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement assez franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D63 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement assez franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D26 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement assez franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D92 | Aire d'étude rapprochée | Pas de vue | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NULLE |
| D105 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D61/D61a | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D63 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement partielles | Distance intermédiaire de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D73/D93 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |

F249 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES PRINCIPALES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

C.3.6. Analyse du patrimoine protégé à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

a) Liste des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée

Aucun site protégé n'est localisé dans l'aire d'étude rapprochée.

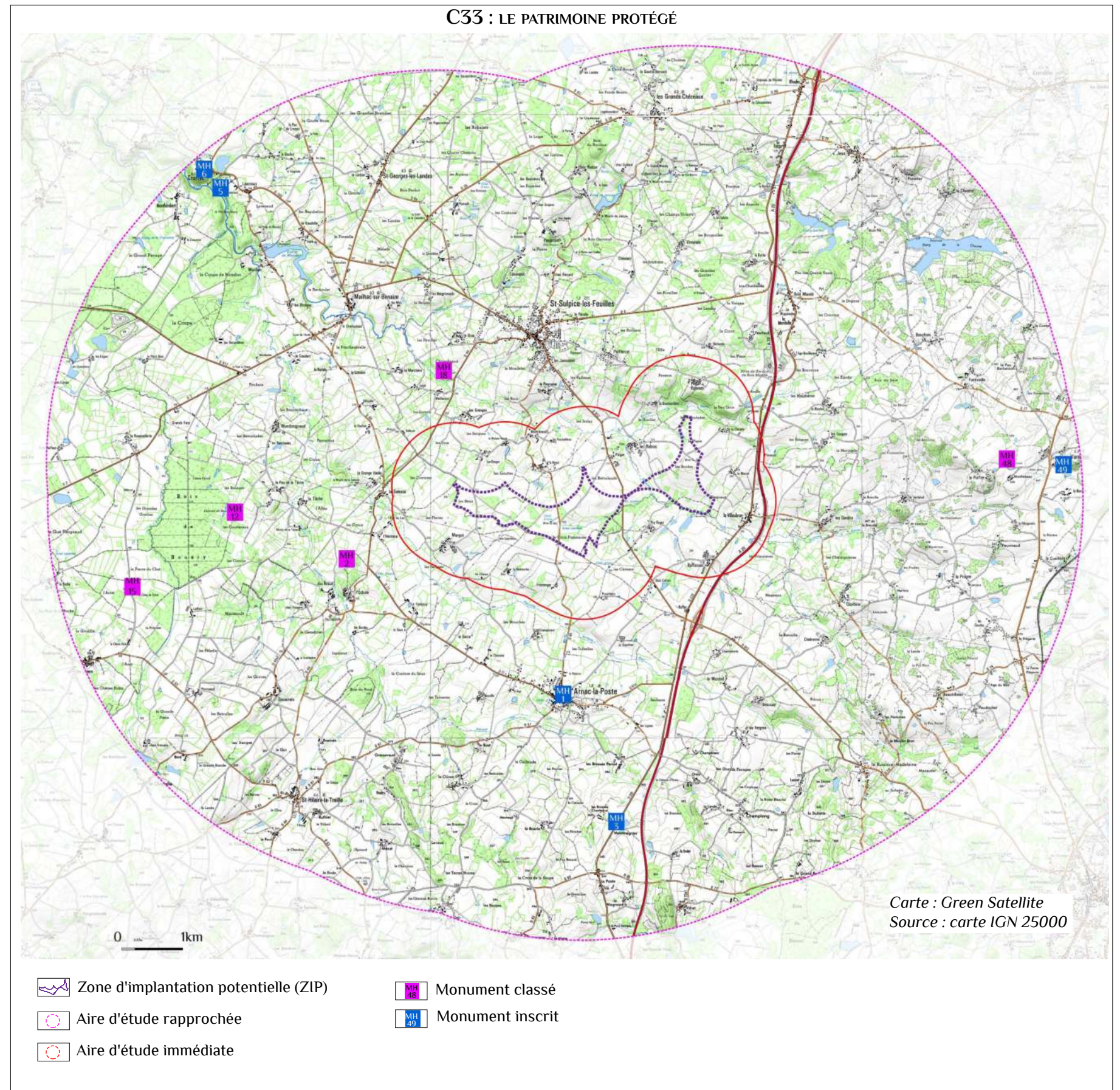
b) Liste des monuments protégés de l'aire d'étude rapprochée

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, on compte 10 monuments protégés sur les 66 compris dans les limites de l'aire d'étude éloignée.

Ils sont localisés sur la carte ci contre et listés et décrits dans le tableau page suivante qui pose également les enjeux qui leur sont associés.

On rencontre plusieurs situations pour ces monuments. Certains sont associés au bâti d'un village comme l'église d'Arnac-la-Poste et celle de Cromac (coeur de bourg) ou encore l'église de Vareilles (en limite d'urbanisation). Un certain nombre est isolé dans la campagne comme le Dolmen de l'Héritière (lieu dit la Pierre Levée), la Maison au lieu dit Montmagner, le Dolmen dit La Pierre-Levée au bois de Bouéry, le Dolmen dit des Bras ou encore le Manoir de Montlebeau. Enfin, le Domaine du château de Lascroux est construit et isolé dans la vallée de la Benaize.

Une validation des visions grâce à un photomontage (visibilités et/ou covisibilités) est réalisée de façon systématique pour l'ensemble des monuments de l'aire d'étude rapprochée qui pourraient proposer une vue, même très partielle en direction des éoliennes.



| Communes de Haute-Vienne (87) | Numéro carte | Monuments protégés | Protection | Distance à l'aire d'étude immédiate | Contexte paysager et ouverture visuelle vers la ZIP |
|-------------------------------|--------------|--|-----------------------|---|--|
| Arnac-la-Poste | 1 | Eglise Saint-Martial | Inscrit 1925/09/25 | 3 km environ | OUI / proximité/ protection patrimoniale/ place publique / Une vue est possible depuis les abords immédiats de l'église construite en position légèrement dominante. Le clocher de l'église dominant la silhouette du village est associé à une covisibilité Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage |
| | 2 | Dolmen de l'Héritière (lieu dit la Pierre Levée) | Classé 1983/06/17 | 2 km environ | OUI/ proximité/ localisation au milieu d'un champs/ faible fréquentation/protection patrimoniale / Une vue est possible depuis les abords immédiats du dolmen construit en position légèrement dominante Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage |
| | 3 | Maison (lieu dit Montmagner) | Inscrit 1973/06/01 | 4 km environ | OUI / proximité/ protection patrimoniale/ le long de la D220, axe passant / Une vue est possible depuis les abords immédiats du monument, le long de la route. Depuis l'enceinte le monument lui-même, le bâti en "U" crée des écrans visuels en direction de la ZIP Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage |
| Cromac | 5 | Domaine du château de Lascroux | Inscrit 2000/11/30 | 5 km environ | NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la topographie et de la végétation associés à l'éloignement et à la situation du château et de son parc à mi-versant de la vallée de la Benaize |
| | 6 | Eglise Saint-Sylvain | Inscrit 1936/02/25 | 5.5 km environ | NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la topographie et de la végétation associés à l'éloignement et aux masques du bâti pour cette église de coeur de bourg |
| Mailhac-sur-Benaize | 12 | Dolmen dit La Pierre-Levée au bois de Bouéry | Classé 1940/02/06 | 4.5 km environ | NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la topographie et de la végétation associés à l'éloignement. Le dolmen est sur une position dominante mais un boisement vient cadrer les vues vers la ZIP |
| Saint-Léger-Magnazeix | 15 | Enceinte quadrilatère | Classé 1984/03/21 | Aire d'étude rapprochée 5 km environ | NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation. L'enceinte est enfouie dans un bois et n'est donc pas visible. Aucune vue ni covisibilité n'a donc été identifiée |
| Saint-Sulpice-les-Feuilles | 18 | Dolmen dit des Bras | Classé 1940/02/06 | 2 km environ | NON/ Pas de vue en raison des effets de masque visuel de la végétation et cela malgré une relative proximité |

| Communes de Haute-Vienne (87) | Numéro carte | Monuments protégés | Protection | Distance à l'aire d'étude immédiate | Contexte paysager et ouverture visuelle vers la ZIP |
|-------------------------------|--------------|----------------------|-----------------------|-------------------------------------|--|
| Vareilles | 48 | Manoir de Montlebeau | Classé 2003/03/11 | 5 km environ | OUI/ faible fréquentation/ proximité/ protection/ rapport d'échelle entre le monument et d'éventuelles éoliennes au sein d'une covisibilité depuis le village de Vareilles / Une vue est possible depuis les abords immédiats du château, du côté de la route. Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage |
| | 49 | Eglise Saint-Pardoux | Inscrit 1963/09/12 | 5,5 km environ | OUI/ faible fréquentation/ proximité/ protection/ rapport d'échelle entre la silhouette du clocher et celle du village et d'éventuelles éoliennes / Une visibilité et une covisibilité (depuis les hauteurs du village) sont envisagées depuis et avec le monument. Il serait intéressant de valider les visions respectives par deux photomontages |

F250 : TABLEAU LISTANT LES MONUMENTS PROTÉGÉS DE L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

c) Analyse des vues depuis les monuments protégés de l'aire d'étude rapprochée

F251 : VISION DEPUIS L'ÉGLISE SAINT-MARTIAL (MH1)



L'église Saint-Martial au coeur du village d'Arnac-la-Poste, vue depuis la place du village.



La densité bâtie est assez forte à l'Ouest offrant des vues proches



Depuis les abords immédiats du chevet de l'église, les vues filent à travers la place en direction du Nord-Est et donc en direction d'une partie de la ZIP. On aperçoit ponctuellement la ligne d'horizon sur laquelle pourraient apparaître franchement les éoliennes en fonction de leur localisation

F252 : VISION DEPUIS LE DOLMEN DE L'HÉRITIÈRE (OU DE LA PIERRE LEVÉE) (MH2)



Dolmen de l'Héritière au coeur d'une prairie



Le panorama en direction du Sud-Ouest illustre la position légèrement dominante du Dolmen. La ZIP n'est pas comprise dans ce panorama



Un boisement s'intercale partiellement entre le dolmen et la ZIP mais un doute subsiste sur une vision du projet éolien



Depuis les abords du monument le long de la départementale D44, ce dernier n'apparaît plus en situation dominante vis-à-vis de la ZIP. Les éoliennes devraient apparaître franchement sur la ligne d'horizon mais elles seront largement masquées par la végétation en avant-plan en fonction de leur localisation précise

F253 : VISION DEPUIS LA MAISON DE MONTMAGNER (MH3)



La maison protégée de Montmagner, ancien relais de poste



Une information est proposée au sujet de ce bâtiment protégé



Depuis les abords immédiats de l'ancien relais de poste, les avant-plans sont nombreux mais une fenêtre s'ouvre un peu plus largement. En fonction de la position finale des éoliennes dans la ZIP, certaines machines pourraient émerger partiellement

F254 : MANOIR DE MONTLEBEAU ET EGLISE À VAREILLES : COVISIBILITÉ (MH48 ET MH49)



Depuis les hauteurs du hameau de Vareilles, un panorama met en covisibilité, l'église, le château et la ZIP. Il est tout à fait possible que des éoliennes émergent très partiellement à l'horizon

F255 : MANOIR DE MONTLEBEAU À VAREILLES : VISIBILITÉ (MH48)



Le château de Montlebeau sur la commune de Vareilles



Depuis les abords immédiats des ruines du château côté route (l'accès au plus proche du château est interdit pour cause de danger) les avant-plans sont nombreux mais, étant donné la distance, on peut s'interroger sur une éventuelle émergence (très partielle) de certaines éoliennes

F256 : EGLISE À VAREILLES : VISIBILITÉ (MH49)



L'église de Vareilles



La majeure partie de la ZIP est masquée par le bâti jouxtant l'église. Selon la position des éoliennes il se peut que certaines soient visibles partiellement dans l'axe de la route



Ce point de vue est pris en limite d'urbanisation de vareilles. A plus grande distance de l'église, cette fenêtre est la plus dégagée. Les éoliennes pourraient émerger très partiellement en fonction de leur localisation finale au sein de la ZIP. Les végétaux en avant-plan constituent ponctuellement des masques efficaces

d) Synthèse des enjeux associés aux monuments protégés de l'aire d'étude rapprochée

| | | | | | | | ÉVALUATION DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX MONUMENTS PROTÉGÉS | | | | | |
|-------------------------------|--------------|--|--------------------|-------------------------------------|---|------------------------------------|--|---|---------------------------------|---|---|---|
| Communes de Haute-Vienne (87) | Numéro carte | Monuments protégés | Protection | Distance à l'aire d'étude immédiate | Place dans le paysage | Visibilité dans le paysage | Degré de reconnaissance institutionnel | Fréquentation du lieu | Qualité ou richesse du monument | Rareté / originalité | Degré d'appropriation dans le paysage | ENJEUX |
| Arnac-la-Poste | 1 | Eglise Saint-Martial | Inscrit 1925/09/25 | 3 km environ | En cœur de Bourg | Aire de visibilité moyenne | Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, ...) | Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue (cœur de bourg) | Qualité forte | Elément original ou typique de la région | Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local | ENJEU MODÉRÉ Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage |
| | 2 | Dolmen de l'Héritière (lieu dit la Pierre Levée) | Classé 1983/06/17 | 2 km environ | Isolé, prairie avec lisières boisées | Aire de visibilité très restreinte | Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, ...) | Fréquentation faible (monument isolé) | Qualité forte | Elément original ou typique de la région | Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local | ENJEU MODÉRÉ Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage |
| | 3 | Maison (lieu dit Montmagner) | Inscrit 1973/06/01 | 4 km environ | Isolé, le long d'un axe routier | Aire de visibilité très restreinte | Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, ...) | Fréquentation faible (monument isolé) | Qualité forte | Elément original ou typique de la région | Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local | ENJEU MODÉRÉ Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage |
| Communes de la Creuse (23) | Numéro carte | Monuments protégés | Protection | Distance à l'aire d'étude immédiate | Place dans le paysage | Visibilité dans le paysage | Degré de reconnaissance institutionnel | Fréquentation du lieu | Qualité ou richesse du monument | Rareté / originalité | Degré d'appropriation dans le paysage | ENJEUX |
| Vareilles | 48 | Manoir de Montlebeau | Classé 2003/03/11 | 5 km environ | Isolé, au cœur d'une parcelle en friche | Aire de visibilité moyenne | Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, ...) | Fréquentation faible (monument isolé) | Qualité forte | Elément original ou typique de la région | Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local | ENJEU MODÉRÉ Il serait intéressant de valider la vision par un photomontage |
| | 49 | Eglise Saint-Pardoux | Inscrit 1963/09/12 | 5,5 km environ | Cœur de hameau | Aire de visibilité moyenne | Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, ...) | Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue (cœur de bourg) | Qualité forte | Elément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique | Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local | ENJEU MODÉRÉ Il serait intéressant de valider les visions respectives par deux photomontages |

F257 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX MONUMENTS PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

e) Synthèse de la sensibilité associée aux monuments protégés de l'aire d'étude rapprochée

Parmi les 10 monuments protégés (inscrits ou classés) recensés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, on a constaté une ouverture visuelle en direction de la ZIP pour 5 d'entre eux.

Ils présentent une sensibilité faible à modérée :

1. l'église inscrite Saint-Martial d'Arnac-la-Poste (MH1) : vue présumée depuis le chevet de l'église ouvrant sur la place (visibilité à vérifier). La sensibilité associée à ce monument est considérée comme faible;
2. le Dolmen de l'Héritière, classé (MH2) : vue possible depuis les abords immédiats du dolmen situé en position légèrement dominante (visibilité à vérifier). La sensibilité associée à ce monument est considérée comme faible;
3. la maison inscrite au lieu dit de Montmagnier (MH3) : vue possible depuis les abords du monuments, le long de la route. Depuis la cour du bâtiment formant un U, les vues sont cadrées par le bâti (visibilité à vérifier). La sensibilité associée à ce monument est considérée comme faible;
4. le manoir classé de Montlebeau à Vareilles (MH48) : vue possible depuis les abords du château, côté route. Une covisibilité depuis les hauteurs du village de Vareilles a également été identifiée (visibilité et covisibilité à vérifier). La sensibilité associée à ce monument est considérée comme faible;
5. l'église Saint-Pardoux de Vareilles (MH49) : une visibilité et une covisibilité ont été identifiées (visibilité et covisibilité à vérifier). La sensibilité associée à ce monument est considérée comme faible;

Une illustration de la vision vers la ZIP (via un photomontage) est présentée de manière systématique pour ces monuments cinq monuments de l'aire d'étude rapprochée.

| | | | | | | | ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS ASSOCIÉES AUX MONUMENTS PROTÉGÉS | | | |
|-------------------------------|--------------|--|-----------------------|---|--|------------------------------------|--|--|--|-------------|
| Communes de Haute-Vienne (87) | Numéro carte | Monuments protégés | Protection | Distance à la zone d'implantation potentielle | Place dans le paysage | Visibilité dans le paysage | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site | Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m) | Distance | SENSIBILITÉ |
| Arnac-la-Poste | 1 | Eglise Saint-Martial | Inscrit 1925/09/25 | 3 km environ | En coeur de Bourg | Aire de visibilité moyenne | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Distance intermédiaire (entre 3 et 6 km) | FAIBLE |
| | 2 | Dolmen de l'Héritière (lieu dit la Pierre Levée) | Classé 1983/06/17 | 2 km environ | Isolé, prairie avec lisières boisées | Aire de visibilité très restreinte | Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés | Pas de covisibilité | Distance rapprochée (entre 0 et 3 km) | FAIBLE |
| | 3 | Maison (lieu dit Montmagnier) | Inscrit 1973/06/01 | 4 km environ | Isolé, le long d'un axe routier | Aire de visibilité très restreinte | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Pas de covisibilité | Distance intermédiaire (entre 3 et 6 km) | FAIBLE |
| Communes de la Creuse (23) | Numéro carte | Monuments protégés | Protection | Distance à la zone d'implantation potentielle | Place dans le paysage | Visibilité dans le paysage | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site | Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m) | Distance | Sensibilité |
| Vareilles | 48 | Manoir de Montlebeau | Classé 2003/03/11 | 5 km environ | Isolé, au coeur d'une parcelle en friche | Aire de visibilité moyenne | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Distance intermédiaire (entre 3 et 6 km) | FAIBLE |
| | 49 | Eglise Saint-Pardoux | Inscrit 1963/09/12 | 5,5 km environ | Coeur de hameau | Aire de visibilité moyenne | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Distance intermédiaire (entre 3 et 6 km) | FAIBLE |

F258 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX MONUMENTS PROTÉGÉS DE L'AIRe D'ÉtUDE RAPPROCHÉE

C.3.7. Synthèse générale des sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

La synthèse tente ici de poser, le plus clairement possible, les différentes sensibilités évoquées en fonction des composantes paysagères qui serviront de cadre au projet. Elle aborde également l'orientation du paysage et ses lignes de force, éléments sur lesquels le projet éolien pourra s'appuyer pour s'encre dans le territoire.

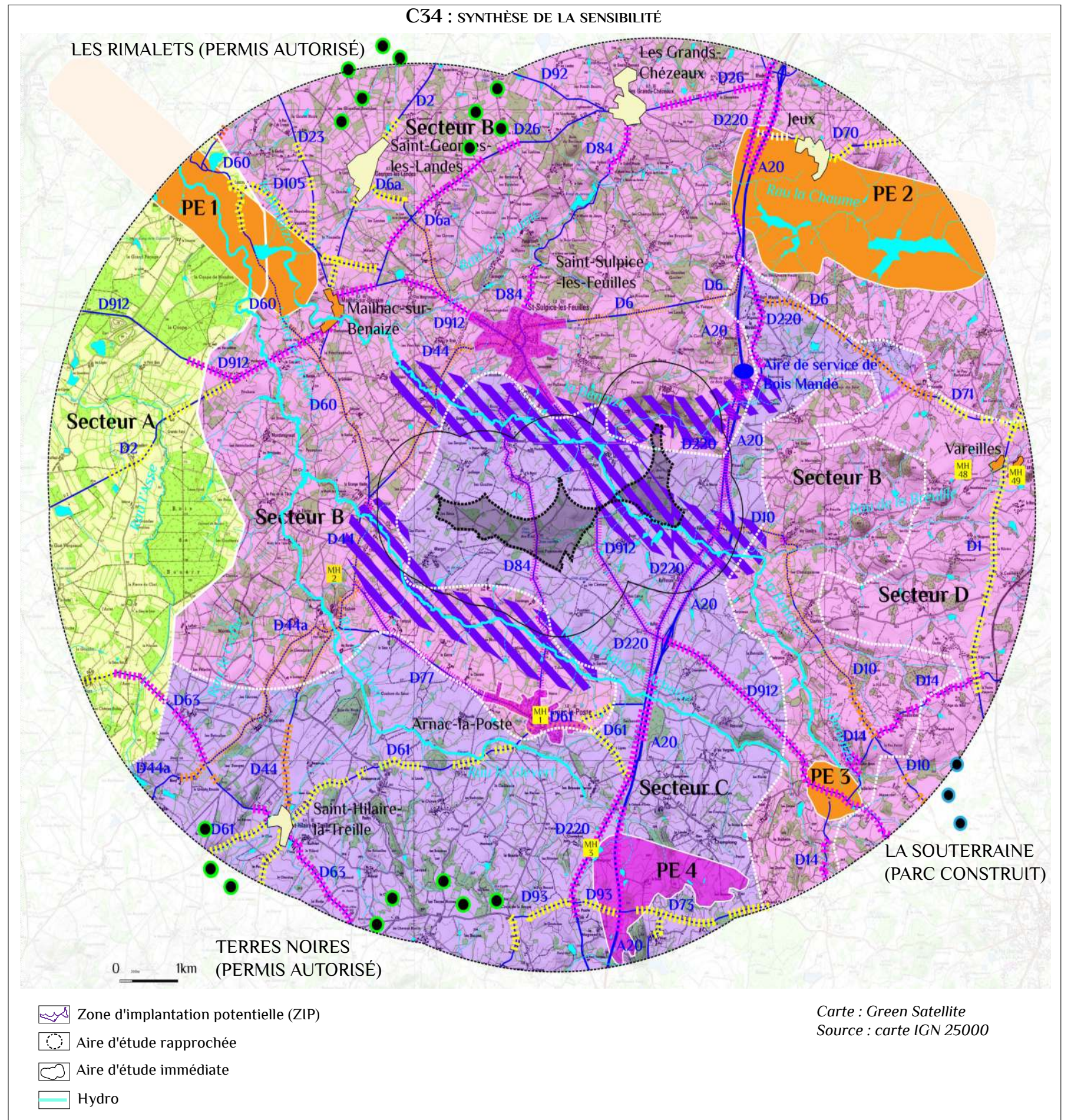
Une analyse croisée basée sur des déplacements sur le terrain, des reportages photographiques et l'analyse de cartes et de coupes permet d'évaluer la connexion visuelle entre le territoire de l'aire d'étude rapprochée et la ZIP et donc d'éventuelles éoliennes associées. L'évaluation de la vision est croisée avec l'identification et la hiérarchisation des enjeux afin d'associer aux différentes composantes du paysage étudiées une sensibilité. L'échelle des sensibilités mise en place contient donc cinq degrés :

1. nul (couleur associée : le blanc)
2. négligeable (couleur associée : le jaune pâle)
3. faible (couleur associée : le jaune ou jaune pâle ou orange)
4. moyen (couleur associée : le rose)
5. fort (couleur associée : le violet)

a) Sensibilité globale des micro-paysages

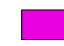

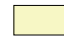
La sensibilité est tout d'abord associée, de manière globale, aux micro-paysages identifiés et nommés "secteurs" (A, B, C et D).

- Le secteur A est associé à des enjeux faibles et une sensibilité faible. En effet, les qualités paysagères que l'on y rencontre sont indéniables (paysage emblématique 1 et qualité globale) mais la connexion visuelle à d'éventuelles éoliennes y est très partielle à nulle (nombreux boisements et absence de situations dominantes);
- Le secteur B est associé à des enjeux modérés en termes de qualité paysagère (paysages emblématiques 2 et 3 et qualité paysagère globale) et de lieux de vie (villages repères de Saint-Sulpice-les-Feuilles et d'Arnac-la-Poste mais également : les Grands Chézeaux, Jeux, Saint-Georges-les-Landes et Saint-Hilaire-la-Treille) et de passage (routes importantes : A20, D220, D44, D6, D84, D60, D77). Les vues vers la ZIP et d'éventuelles éoliennes sont intermittentes mais fréquentes, le plus souvent partielles mais parfois franches. Ainsi, la sensibilité associée est considérée comme globalement modérée;
- Le secteur C enveloppe ponctuellement la ZIP et s'installe également, plus au Sud, sur un bombement du relief dégageant quelques panoramas lointains vers d'éventuelles éoliennes. Les enjeux qui lui sont associés sont modérés (belle qualité paysagère, présence du paysage emblématique 4 et de la vallée de la Benaize, faible densité bâtie malgré la présence du village de Saint-Hilaire-la-Treille, réseau routier important). Il est associé à une sensibilité forte;
- Le secteur D est associé à des enjeux modérés (secteurs ouverts de bocage dégradé, paysage emblématique 3, patrimoine protégé de Vareilles). Il est visuellement connecté à d'éventuelles éoliennes (secteur dominant et ouvert où les panoramas lointains sont plus nombreux). La sensibilité associée est considérée comme modérée.









LÉGENDE DE LA CARTE : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ





Sensibilité de l'habitat

-  Villages proches (Saint-Sulpice-les-Feuilles et Arnac-la-Poste) et plus éloigné (Vareilles) présentant une sensibilité potentiellement modérée depuis certains secteurs. La vision n'est pas généralisée à l'ensemble du village, mais il est possible que des fenêtres visuelles existent et qu'elles soient ponctuellement franches.
-  Village proche (Mailhac-sur-Benaize et Vareilles) présentant une sensibilité faible depuis certains secteurs. La vision n'est pas généralisée à l'ensemble du village, mais il est possible que des fenêtres visuelles existent offrant une vision partielle
-  Villages plus éloignés (Les Grands Chézeaux, Saint-Georges-les-Landes, Jeux, Saint-Hilaire-la-Treille) présentant une sensibilité négligeable depuis certains secteurs. La vision n'est pas généralisée à l'ensemble du village, mais il est possible que des fenêtres visuelles existent offrant une vision très partielle



Sensibilité des routes

-  Routes présentant une sensibilité moyenne vis-à-vis du projet éolien envisagé en raison de leur proximité, de leur orientation et des fenêtres visuelles franches et/ou partielles vers ce dernier
-  Routes présentant une sensibilité moyenne légèrement atténuée par un éloignement plus important
-  Routes présentant une sensibilité faible vis-à-vis du projet éolien envisagé en raison de leur éloignement, de leur orientation vis-à-vis du projet et des fenêtres visuelles partielles vers ce dernier
-  Routes présentant une sensibilité faible légèrement atténuée par un éloignement plus important
-  Routes présentant une sensibilité négligeable vis-à-vis du projet éolien envisagé en raison de leur éloignement, de leur orientation vis-à-vis du projet et des fenêtres visuelles partielles vers ce dernier
-  Routes présentant une sensibilité négligeable légèrement atténuée par un éloignement plus important


Sensibilité des secteurs paysagers

-  Secteur paysager C, présentant une sensibilité forte en raison de ses qualités paysagères, de sa proximité ponctuelle et des ouvertures visuelles franches vers le projet éolien envisagé
-  Secteurs paysagers B et D, présentant une sensibilité moyenne en raison de ses qualités paysagères, de son éloignement globalement plus marqué et des ouvertures visuelles franches à partielles vers le projet éolien envisagé
-  Secteur paysager A présentant une sensibilité faible en raison de leurs qualités paysagères, de leur éloignement plus important et des ouvertures visuelles partielles à très partielles vers le projet éolien envisagé
-  Secteurs paysagers de vallées (la Benaize et la Planche Arnaise) localisés directement en contrebas de la zone de projet et présentant une sensibilité forte



Sensibilité des paysages emblématiques

-  Paysage emblématique (PE 4) présentant une sensibilité modérée en raison de la reconnaissance dont il bénéficie, de l'enjeu en termes de protection dont il fait l'objet et des fenêtres visuelles partielles à assez franches, même si éloignées qu'ils ouvrent ponctuellement en direction du projet
-  Paysages emblématiques (PE1, PE 2 et PE 3) présentant une sensibilité faible en raison de la reconnaissance dont il bénéficie, de l'enjeu en termes de protection dont il fait l'objet et des fenêtres visuelles partielles à très partielles et éloignées qu'il ouvre ponctuellement en direction du projet

Sensibilité du patrimoine protégé

-  Monuments protégés concernés par une sensibilité faible

LE CONTEXTE ÉOLIEN

-  Eoliennes des parcs construits : sensibilité faible (pas ou peu de covisibilités et grands espaces de respiration)
-  Eoliennes acceptées : sensibilité faible (pas ou peu de covisibilités et grands espaces de respiration)

b) Synthèse de la sensibilité associée aux paysages emblématiques

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, on compte 4 paysages emblématiques. Ils entretiennent des connections visuelles variées avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes. Ainsi, il ressort de l'analyse les sensibilités suivantes :

- Paysage emblématique 1 : sensibilité faible au regard d'une vue supposée depuis la base de loisirs, plus précisément depuis les abords immédiats du camping (équipement touristique) et d'une vue supposée depuis la D60, le reste du territoire et notamment la vallée de la Benaize restant sans connection visuelle avec la ZIP;
- Paysage emblématique 2 : sensibilité faible au regard d'une vue supposée depuis une aire de loisirs au bord du lac de Chaume et à proximité d'un restaurant. Par ailleurs la moitié du secteur concerné par les limites du paysage emblématique (versant et plateau rive droite) semble porter jusqu'à la ZIP malgré une présence végétale forte. L'autre moitié est visuellement complètement déconnectée de la ZIP;
- Paysage emblématique 3 : sensibilité faible au regard de la faible étendue du territoire concerné et de l'existence supposée d'une vue en limite Nord;
- Paysage emblématique 4 : sensibilité modérée au vu la distance et des magnifiques panoramas identifiés qui sont supposés donner à voir la ZIP et les éoliennes associées.

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES | | | | | |
|--|--------------|-------------------------|--|---|-------------|
| Paysages emblématiques dans le département de la Haute-Vienne (87) | Numéro carte | Aire d'étude | Visibilité d'un élément de grande hauteur | Covisibilité avec un élément de grande hauteur | SENSIBILITÉ |
| Paysage emblématique 1 | 1 | Aire d'étude rapprochée | Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue rares et peu fréquentés | FAIBLE |
| Paysage emblématique 3 | 3 | Aire d'étude rapprochée | Vues partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés | Covisibilités possible mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | FAIBLE |
| Paysage emblématique 4 | 4 | Aire d'étude rapprochée | Une grande parties du site d'implantation potentielle est visible depuis des points de vue peu fréquentés | Des covisibilités se développent depuis des points de vue peu fréquentés | MODÉRÉE |

| Paysage emblématique à cheval sur les départements de Haute-Vienne (87) et de la Creuse (23) | Numéro carte | Aire d'étude | Visibilité d'un élément de grande hauteur | Covisibilité avec un élément de grande hauteur | SENSIBILITÉ |
|--|--------------|-------------------------|--|---|-------------|
| Paysage emblématique 2 | 2 | Aire d'étude rapprochée | Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue rares et peu fréquentés | FAIBLE |

F259 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

c) Sensibilité des lieux de vie : les villages repères

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, huit villages repères ont été analysés. Il ressort de l'analyse que la vision reste ponctuelle et majoritairement partielle (vue cadrée par le bâti) à très partielle et qu'elle se décale sur les franges urbaines. Quelques points de vue ont été identifiés laissant penser que la ZIP sera visible plus ou moins partiellement. En revanche, les situations de covisibilité avec les silhouettes des villages sont rares.

- Le village de Saint-Sulpice-les-feuilles est situé en vis-à-vis proche de la ZIP, au Nord de la vallée de la Benaize. Les vues depuis le coeur de village vers les éoliennes devraient être majoritairement cadrées à l'échelle de la rue par le bâti. La vision se décale vers les franges du village. Aucune covisibilité franche avec l'ensemble de la silhouette du bourg n'a été identifiée. La sensibilité du village est considérée comme modérée;
- Le village d'Arnac-la-Poste est situé en vis-à-vis proche de la ZIP, au Sud de la vallée de la Planche-Arnaise. Les vues depuis le coeur de village vers les éoliennes devraient être majoritairement cadrées à l'échelle de la rue par le bâti. En revanche, depuis la place du village et de l'église, une ouverture visuelle est possible jusqu'aux éoliennes. Si elle existe, la vision sera partielle. Par ailleurs, la situation en promontoir du village (dont la silhouette émerge sur la ligne d'horizon depuis certains panoramas méridionaux), implique des covisibilités avec les éoliennes. La sensibilité du village est donc considérée comme modérée;
- Le village "les Grands Chézeaux" est localisé à près de 5 kilomètres de la ZIP dans un secteur très bocager. Ainsi, la connection visuelle avec le projet apparaît comme faible à nulle. Par conséquent, sa sensibilité est considérée comme négligeable;
- Le village de Jeux est localisé à près de 5 kilomètres de la ZIP sur les franges Nord du paysage emblématique 2. Au vu du caractère très bocager et boisé de son environnement, la vision vers la ZIP apparaît très partielle voire inexistante. Par ailleurs, aucune covisibilité entre la silhouette du village et la ZIP n'a été identifiée. La sensibilité de ce village est considérée comme négligeable;
- Le village de Vareilles est localisé en limite occidentale de l'aire d'étude rapprochée. Son environnement plus ouvert (secteur D) implique visibilité partielle et covisibilité avec les silhouettes du bourg et de son patrimoine protégé. La sensibilité de ce village est considérée comme faible;
- Le village de Saint-Hilaire-la-Treille est localisé en limite sud de l'aire d'étude rapprochée. La forte densité végétale habille largement les panoramas vers la ZIP qui se dégagent depuis les franges nord du village. La vision, si elle existe, sera très partielle. La sensibilité de ce village est considérée comme négligeable;
- Le village de Mailhac-sur-Benaize se rapproche quelque peu de la ZIP. Il est possible que la vision vers d'éventuelles éoliennes soit plus affirmée malgré un contexte végétalisé dense. La sensibilité de ce village est considérée comme faible;
- Le village de Saint-Georges-les-Landes est situé, lui aussi, en limite de l'aire d'étude rapprochée à près de 5 kilomètres de la ZIP, dans un environnement assez végétalisé. Le point de vue 78 illustre à la fois une visibilité et une covisibilité avec certains éléments du village (comme l'église). Si elle existe, la vision devrait être très partielle. La sensibilité de ce village est considérée comme négligeable.

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX VILLAGES PRINCIPAUX

| Villages principaux | Distance du village avec l'aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (180 m) depuis le village | Covisibilité entre la silhouette du village et un ouvrage de grande hauteur (180m) | SENSIBILITÉ |
|----------------------------|---|--|--|-------------|
| Saint-Sulpice-les-Feuilles | Aire d'étude rapprochée (de 1.5 à 3 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible depuis des points de vue fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés (mais pas avec le centre bourg) | MODÉRÉE |
| Arnac-la-Poste | Aire d'étude rapprochée (de 2.5 à 3 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible depuis des points de vue fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés (mais pas avec le centre bourg) | MODÉRÉE |
| Les Grands Chézeaux | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits peu fréquentés | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | NÉGLIGEABLE |
| Jeux | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits peu fréquentés | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | NÉGLIGEABLE |
| Vareilles | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés (avec le centre bourg et avec l'église et le château protégé) | FAIBLE |
| Saint-Hilaire-la-Treille | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits peu fréquentés | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | NÉGLIGEABLE |
| Mailhac-sur-Benaize | Aire d'étude rapprochée (3 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | FAIBLE |
| Saint-Georges-les-Landes | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits peu fréquentés | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | NÉGLIGEABLE |

F260 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX VILLAGES PRINCIPAUX DE L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

d) Sensibilité des lieux de passage : les routes principales

L'aire d'étude rapprochée compte un axe majeur, à savoir l'autoroute A20 qui traverse l'aire d'étude rapprochée du Nord au Sud, et cela, à l'Est de la ZIP. Par ailleurs, les routes ont été classées en 4 catégories en fonction de leur rapport à la ZIP (éloignement, orientation, traversée).

- Les axes de la catégorie 1, à savoir les départementales D84 et D912, ont un rapport de proximité privilégié avec la ZIP (traversée). Ces axes de déplacement du quotidien, même si leur fréquentation est mesurée, relient des villages repères et donnent à voir des paysages de qualité. Leur sensibilité vis-à-vis de la construction d'un projet éolien est considérée comme modérée;
- Parmi les axes de la catégorie 2 établie dans l'analyse, les sensibilités évaluées sont diverses. L'autoroute A20, malgré un certain linéaire de voie cadré entre deux talus, propose des panoramas vers la ZIP. Au vu de sa forte fréquentation et de sa reconnaissance en tant qu'axe national, de l'amointrissement des qualités paysagères engendré par les aménagements types de routes à grande vitesse (talutages imposants, vocabulaire autoroutier tels que glissières, franchissements des délaissés, panneaux...), la sensibilité de cet axe est considérée comme modérée. La sensibilité de la départementale D220 est considérée comme modérée. En effet, des paysages qu'elle traverse émanent de belles qualités paysagères (malgré quelques aménagements routiers ponctuels et la proximité de l'autoroute A20 enserrée dans un cordon boisé), sa fréquentation est importante et les vues ponctuelles mais assez nombreuses; La sensibilité des départementales D6 et D44 est considérée comme faible au vu de leur fréquentation mesurée, de leur orientation (leur tracé ne fait pas face à la ZIP : la vision est favorisée pour le passager qui doit tourner la tête pour voir les éoliennes) et des ouvertures visuelles vers la ZIP qui sont rares, ponctuelles et partielles malgré leur proximité. En ce qui concerne la départementale D77, au vu des composantes paysagères variées traversées (vallées, plateaux, villages repères), de la proximité ponctuelle avec la ZIP, de sa fréquentation mesurée et des vues analysées vers la ZIP, sa sensibilité est considérée comme modérée;
- Parmi les axes de la catégorie 3 la sensibilité est considérée comme faible pour l'ensemble des axes (D60, D44a, D10 et D6a);
- Parmi les axes de la catégorie 4, les sensibilités évaluées sont elles aussi diverses. La sensibilité évaluée pour les départementales D14, D66 et D26 est considérée comme modérée. En ce qui concerne la D63, la sensibilité est considérée comme faible. Pour les autres axes la sensibilité est considérée comme négligeable (D2, D70, D71, D1, D105, D61) ou nulle (D92).

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES PRINCIPALES | | | | |
|--|-------------------------|--|--------------------------------------|-------------|
| Axes de la catégorie 1 | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (180m) | Distance de l'axe avec la ZIP | SENSIBILITÉ |
| D84 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D912 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| Axes de la catégorie 2 | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (180m) | Distance de l'axe avec la ZIP | SENSIBILITÉ |
| A20 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D220 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D44 | Aire d'étude rapprochée | Peu ou pas de vision | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D6 | Aire d'étude rapprochée | Peu ou pas de vision | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D77 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |

F261 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES PRINCIPALES DE L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES PRINCIPALES

| Axes de la catégorie 3 | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (180m) | Distance de l'axe avec la ZIP | SENSIBILITÉ |
|------------------------|-------------------------|---|--------------------------------------|-------------|
| D60 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement partielles à très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D44a | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement partielles à très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D10 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement partielles à très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D6a | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement partielles à très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES PRINCIPALES

| Axes de la catégorie 4 | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (180m) | Distance de l'axe avec la ZIP | SENSIBILITÉ |
|------------------------|-------------------------|--|--------------------------------------|-------------|
| D2 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D70 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D71 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D1 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D14 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement assez franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D63 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement assez franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D26 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement assez franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D92 | Aire d'étude rapprochée | Pas de vue | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NULLE |
| D105 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D61/D61a | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D63 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D73/D93 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |

F261 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES PRINCIPALES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

e) Sensibilités associées aux monuments protégés

Parmi les 10 monuments protégés (inscrits ou classés) recensés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, on a constaté une ouverture visuelle en direction de la ZIP pour 5 d'entre eux.

Ils présentent une sensibilité faible :

1. l'église inscrite Saint-Martial d'Arnac-la-Poste (MH1) : vue présumée depuis le chevet de l'église ouvrant sur la place (visibilité à vérifier). La sensibilité associée à ce monument est considérée comme faible;
2. le Dolmen de l'Héritière, classé (MH2) : vue possible depuis les abords immédiats du dolmen situé en position légèrement dominante (visibilité à vérifier). La sensibilité associée à ce monument est considérée comme faible;
3. la maison inscrite au lieu dit de Montmagnier (MH3) : vue possible depuis les abords du monuments, le long de la route. Depuis la cour du bâtiment formant un U, les vues sont cadrées par le bâti (visibilité à vérifier). La sensibilité associée à ce monument est considérée comme faible;
4. le manoir classé de Montlebeau à Vareilles (MH48) : vue possible depuis les abords du château, côté route. Une covisibilité depuis les hauteurs du village de Vareilles a également été identifiée (visibilité et covisibilité à vérifier). La sensibilité associée à ce monument est considérée comme faible;
5. l'église Saint-Pardoux de Vareilles (MH49) : une visibilité et une covisibilité ont été identifiées (visibilité et covisibilité à vérifier). La sensibilité associée à ce monument est considérée comme faible;

Une illustration de la vision vers la ZIP (via un photomontage) est présentée de manière systématique pour ces cinq monuments de l'aire d'étude rapprochée.

| | | | | | | | ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉS ASSOCIÉE AUX MONUMENTS PROTÉGÉS | | | |
|-------------------------------|--------------|--|-----------------------|---|--|------------------------------------|--|--|--|-------------|
| Communes de Haute-Vienne (87) | Numéro carte | Monuments protégés | Protection | Distance à la zone d'implantation potentielle | Place dans le paysage | Visibilité dans le paysage | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site | Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m) | Distance | SENSIBILITÉ |
| Arnac-la-Poste | 1 | Eglise Saint-Martial | Inscrit 1925/09/25 | 3 km environ | En coeur de Bourg | Aire de visibilité moyenne | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Distance intermédiaire (entre 3 et 6 km) | FAIBLE |
| | 2 | Dolmen de l'Héritière (lieu dit la Pierre Levée) | Classé 1983/06/17 | 2 km environ | Isolé, prairie avec lisières boisées | Aire de visibilité très restreinte | Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés | Pas de covisibilité | Distance rapprochée (entre 0 et 3 km) | FAIBLE |
| | 3 | Maison (lieu dit Montmagnier) | Inscrit 1973/06/01 | 4 km environ | Isolé, le long d'un axe routier | Aire de visibilité très restreinte | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Pas de covisibilité | Distance intermédiaire (entre 3 et 6 km) | FAIBLE |
| Communes de la Creuse (23) | Numéro carte | Monuments protégés | Protection | Distance à la zone d'implantation potentielle | Place dans le paysage | Visibilité dans le paysage | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site | Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m) | Distance | Sensibilité |
| Vareilles | 48 | Manoir de Montlebeau | Classé 2003/03/11 | 5 km environ | Isolé, au coeur d'une parcelle en friche | Aire de visibilité moyenne | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Distance intermédiaire (entre 3 et 6 km) | FAIBLE |
| | 49 | Eglise Saint-Pardoux | Inscrit 1963/09/12 | 5,5 km environ | Coeur de hameau | Aire de visibilité moyenne | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Distance intermédiaire (entre 3 et 6 km) | FAIBLE |

F262 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX MONUMENTS PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

C.4. ANALYSE À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

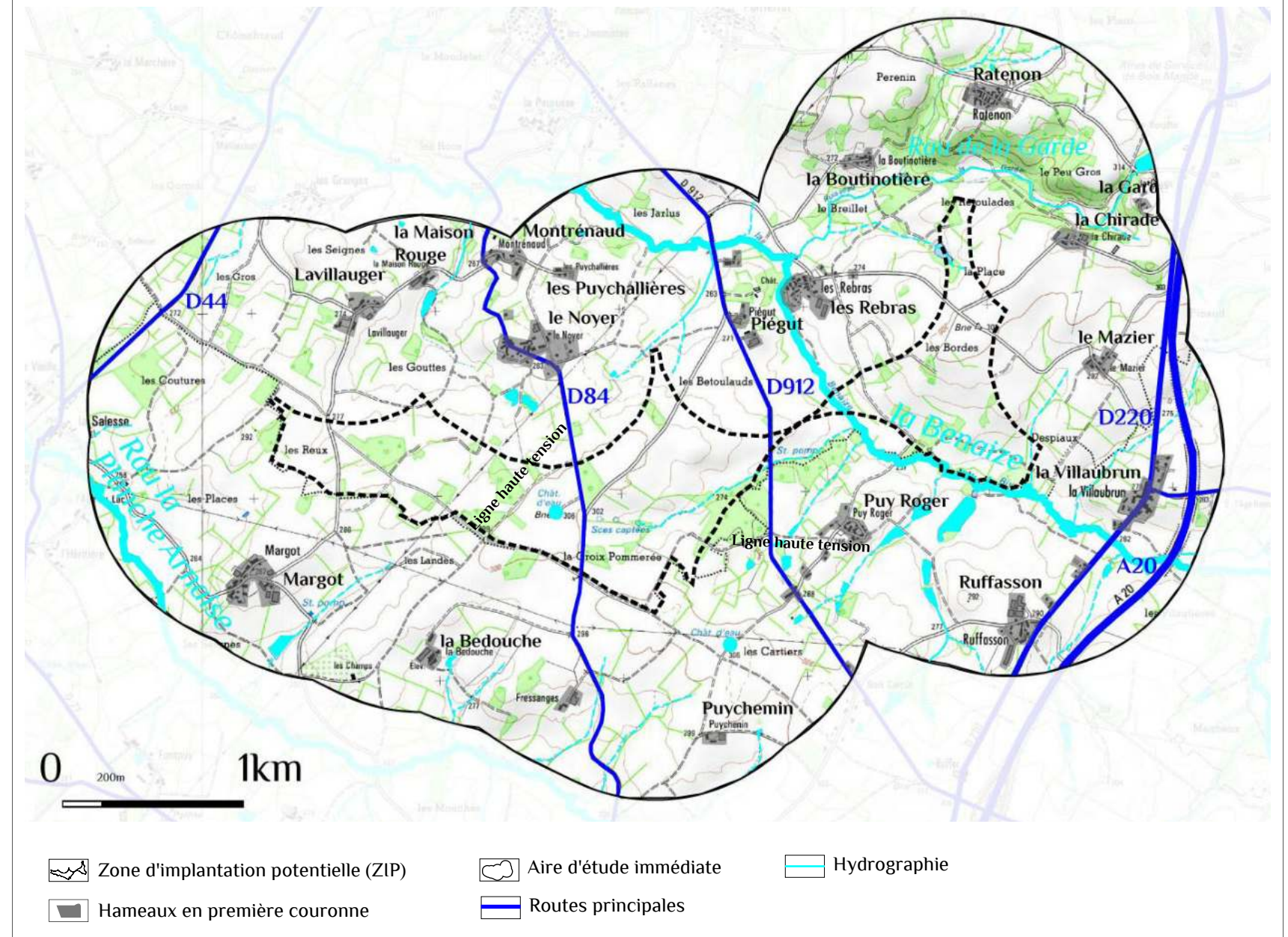
C.4.1. Rappel des limites de l'aire d'étude immédiate

Les limites de l'aire d'étude immédiate correspondent à un territoire d'1 kilomètre de rayon depuis les limites de la zone d'implantation potentielle. L'analyse se resserre autour de la zone de projet et concerne les lieux de la vision les plus proches (villages et hameaux en première couronne, routes traversant et longeant la ZIP) et les micro-paysages en relation la plus intense et directe avec le projet éolien envisagé.

Ainsi, autour de la zone d'implantation potentielle, on trouve un chapelet de hameaux et de maisons isolées répartis principalement au Sud (Margot, la Bedouche, Fressanges, Puychemin, Puy Roger, Ruffasson), au Nord (Lavillauger, la Maison Rouge, Montrénaud, les Puchallières, le Noyer, Piégut, les Rebras, la Boutinotière, Ratenon) et à l'Est (la Garde, la Chirade, le Mazier, la Villaubrun). Le bâti de ces hameaux est majoritairement associé à une trame végétale assez dense.

Parallèlement, cinq routes principales desservent ce paysage immédiat. Il s'agit des départementales D84 et D912 (qui traversent la zone d'implantation potentielle) et des départementales D44, D220 ainsi que de l'autoroute A20 (qui longent la zone d'implantation potentielle respectivement au Nord-Ouest et à l'Est). En dehors de ces cinq axes, le réseau routier secondaire est peu dense à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, tout comme le réseau des chemins, notamment au coeur de la zone d'implantation potentielle. Enfin, deux lignes haute tension traversent l'aire d'étude immédiate au Sud et à l'Est et se croisent non loin du hameau "Margot" au lieu dit "les Landes".

C35 : LIMITES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE ET DE L'EMPRISE MAÎTRISÉE DU PROJET



C.4.2. Topographie immédiate

La précision de cette échelle permet de détailler le dessin et la localisation de la zone d'implantation potentielle. En effet, cette dernière concerne les deux rives de la Benaize s'élevant, en certains secteurs, à plus de 300 m. Les rives et les versants de la Benaize, habités, rejettent la zone d'implantation sur les secteurs les plus élevés (distance aux habitations de 500 m). Ainsi, cette dernière se découpe en deux zones distinctes installées, pour l'une à l'Est de la vallée de la Benaize, à l'interfluve formé par les vallées de la Benaize et de la Garde (plateau et versants) et pour l'autre à l'Ouest, sur le versant de la rive gauche de la Benaize et sur le plateau contigu (découpé, plus à l'Ouest encore, par la vallée de la Planche Arnaise).

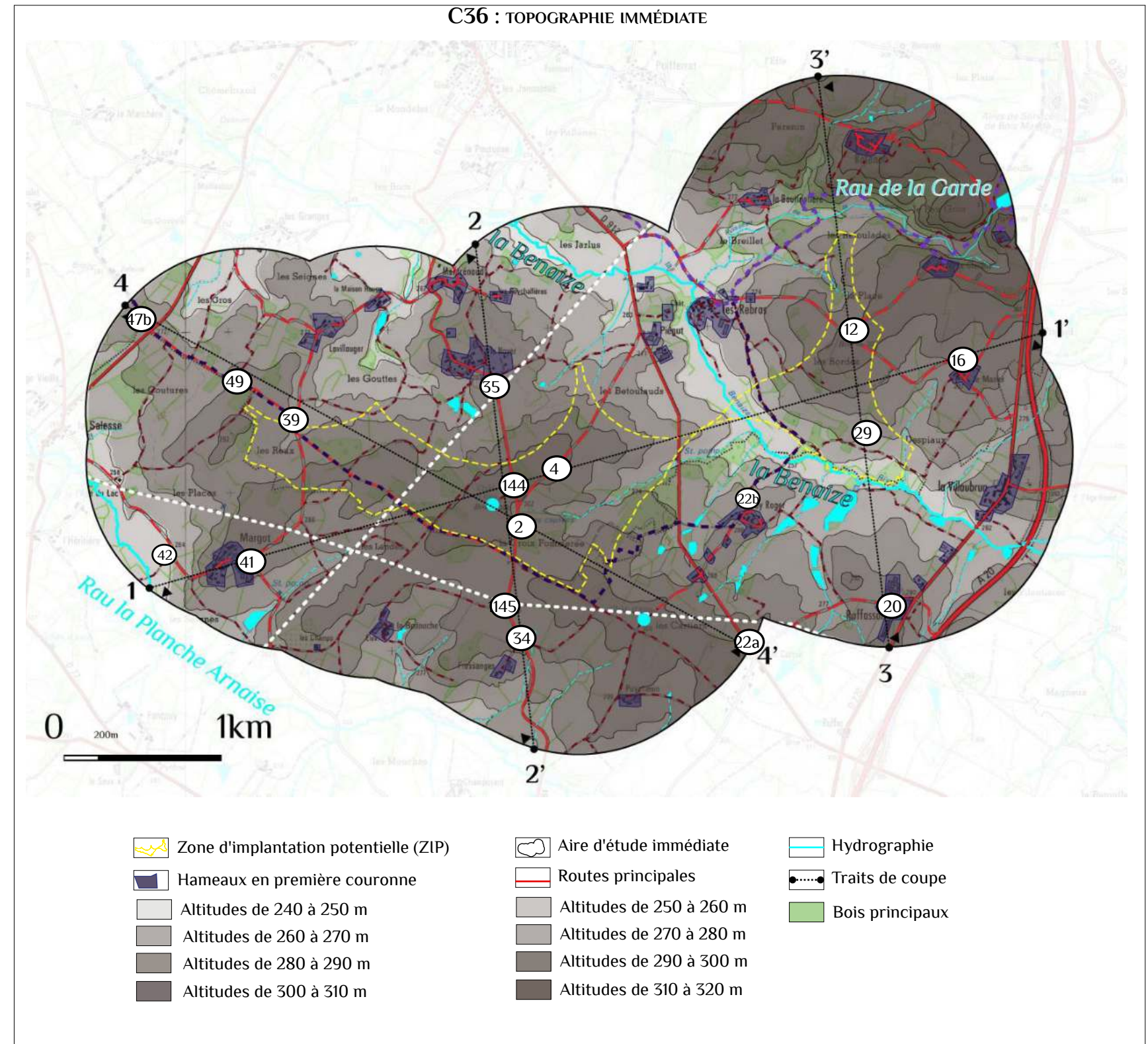
A l'Ouest, la zone est de forme allongée et s'étire d'Est en Ouest. Ses dimensions sont d'environ 2 km sur 500 m. A l'Est, la zone est plus concentrée et plus restreinte (environ 1 km de hauteur et de largeur).

La vallée de la Benaize (et ses quelques affluents dont la Garde) traverse l'aire d'étude immédiate du Sud vers le Nord.

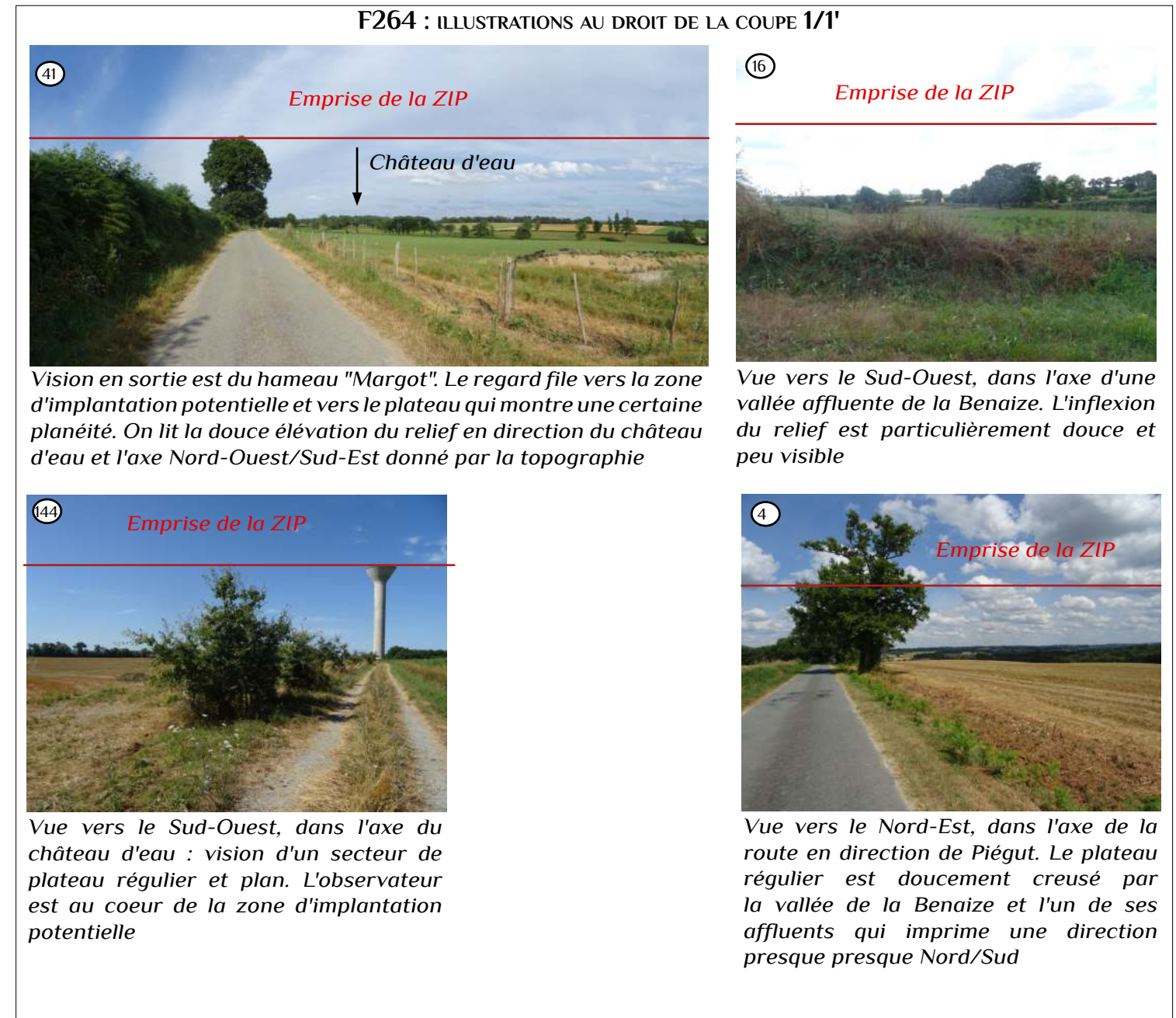
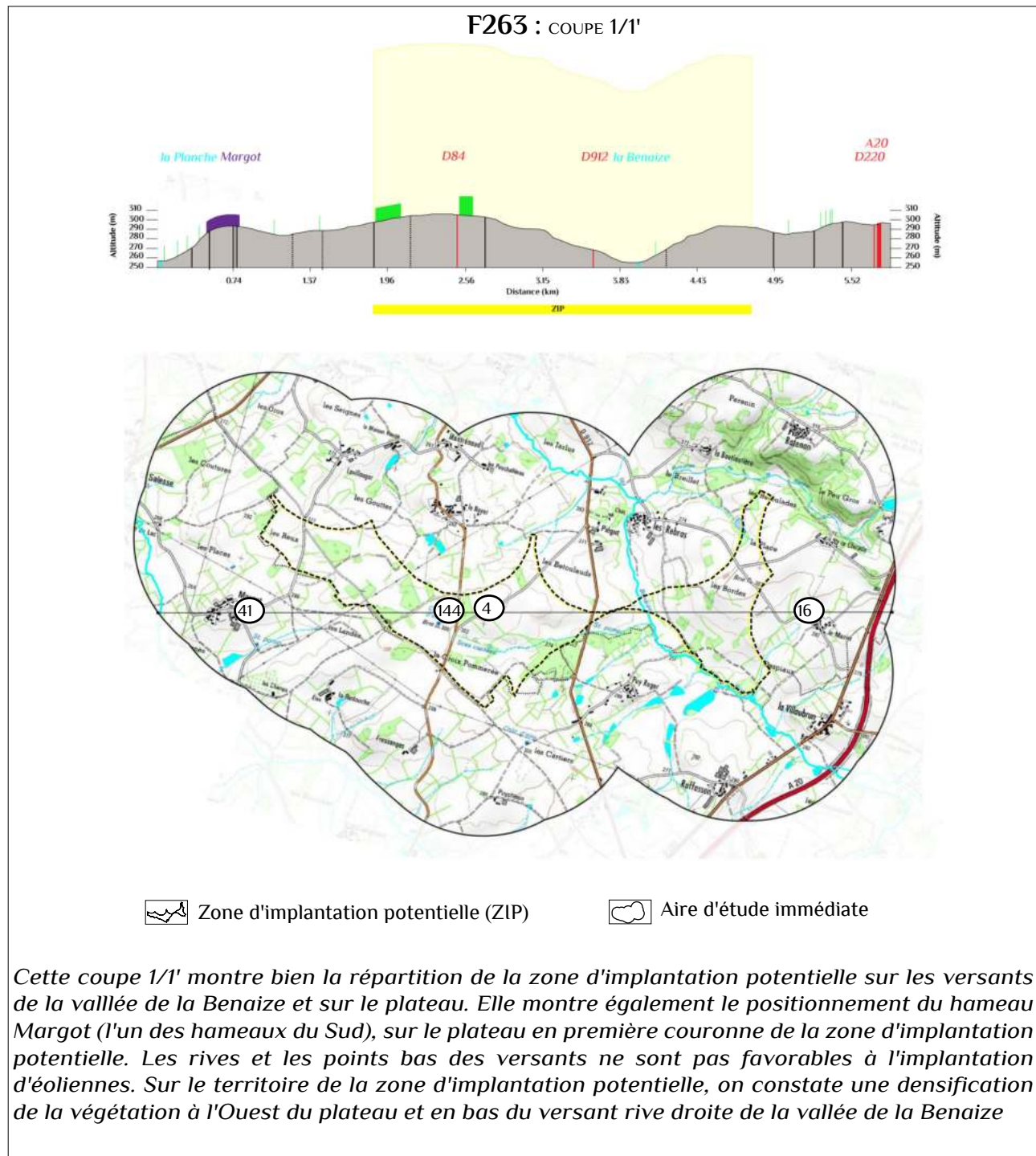
Sur la frange ouest, la vallée de la Planche Arnaise frôle l'aire d'étude immédiate. Le plateau, dans ce secteur, est alors majoritairement découpé par les affluents de ce ruisseau.

Ainsi, les visites sur le terrain permettent de prendre connaissance d'un paysage ondulé et découpé par les vallées et les affluents des vallées cités précédemment, réduisant l'emprise des secteurs plats à d'étroites bandes. La plus marquée d'entre elles est celle qui s'étire selon une direction Nord-Ouest/Sud-Est (axe de la coupe 4). Cette direction est atténuée par les micro-bombements Nord-Est/Sud-Ouest dessinés par les affluents de la Planche Arnaise et de la Benaize. Les inflexions de la topographie restent douces et ne créent ni position de belvédère, ni situation de contre-plongée franches à cette échelle. Les vallées, parfois gommées par la densité végétale globale, ne s'imposent pas comme des éléments structurants et succèdent, en une douce transition, aux ondulations du plateau. Les amplitudes topographiques sont mesurées et atteignent au maximum 40 m (comme, par exemple, entre les rives de la vallée de la Benaize -260 m- et le rebords de plateau culminant à 300 m; ou encore, près de la Bedouche, au Sud, où les rives de l'affluent de la Planche Arnaise sont localisées à 277 m et le rebord de plateau à 306 m). Près de Lavillauger au Nord/Ouest, on constate une amplitude d'environ 35 m.

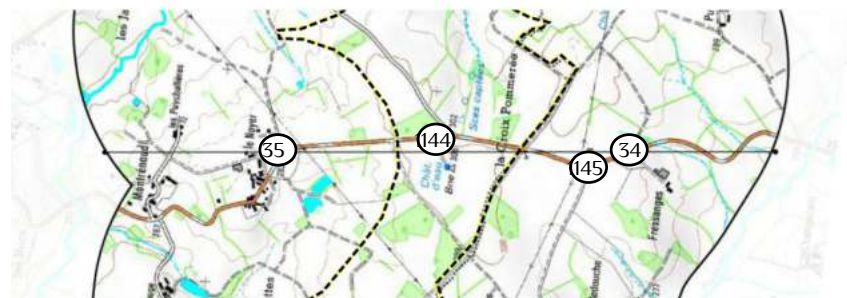
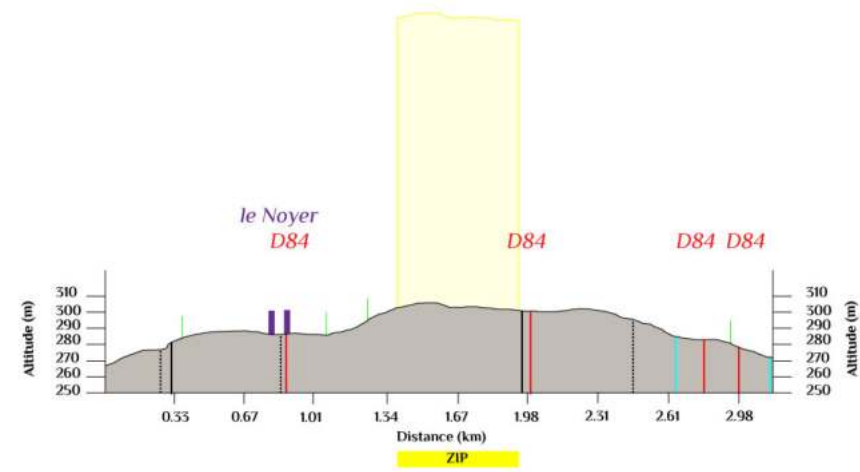
L'orientation impulsée par la topographie est globalement peu lisible sur le terrain (visions ponctuelles en raison de la forte densité végétale). Lorsqu'un axe est visible, il s'agit le plus souvent de l'axe Nord-Ouest/Sud-Est, à savoir celui du bombement du relief principal et de la vallée de la Benaize. L'analyse des photos à suivre illustre ce constat.



Quatre coupes détaillent le relief à l'échelle de l'aire d'étude immédiate et permettent de resituer précisément la zone d'implantation potentielle dans son environnement topographique immédiat. Elles sont présentées ci-dessous et pages suivantes.



F265 : COUPE 2/2'



Zone d'implantation potentielle (ZIP) Aire d'étude immédiate

Cette coupe 2/2' est une coupe Nord/Sud à travers le secteur ouest de la zone d'implantation potentielle, qui concerne, ici, un léger bombement du relief. Ainsi, elle domine très légèrement la D84 et le hameau le Noyer. L'épaisseur Nord-Sud de la zone d'implantation potentielle est mesurée au regard de l'aire d'étude immédiate

F266 : ILLUSTRATIONS AU DROIT DE LA COUPE 2/2'



Vue en direction de l'Est, en sortie sud du hameau "le Noyer". La végétation gomme la douce inclinaison vers la vallée de la Benaize



Ce point de vue n'est pas orienté vers la zone d'implantation potentielle mais vers le hameau "Fressanges". Au-delà de la végétation dense, on parvient à lire la vallée de Planche Arnaise et son coteau rive gauche, au-delà de l'aire d'étude immédiate

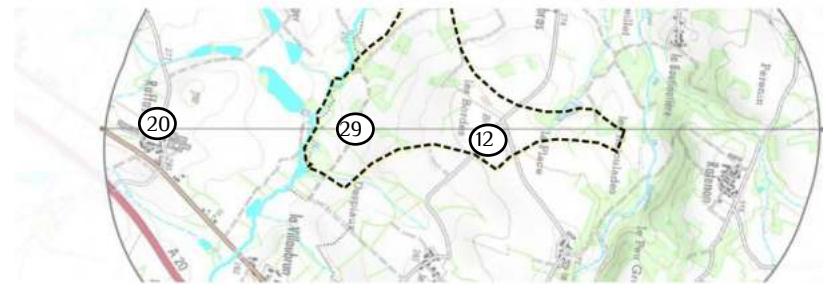
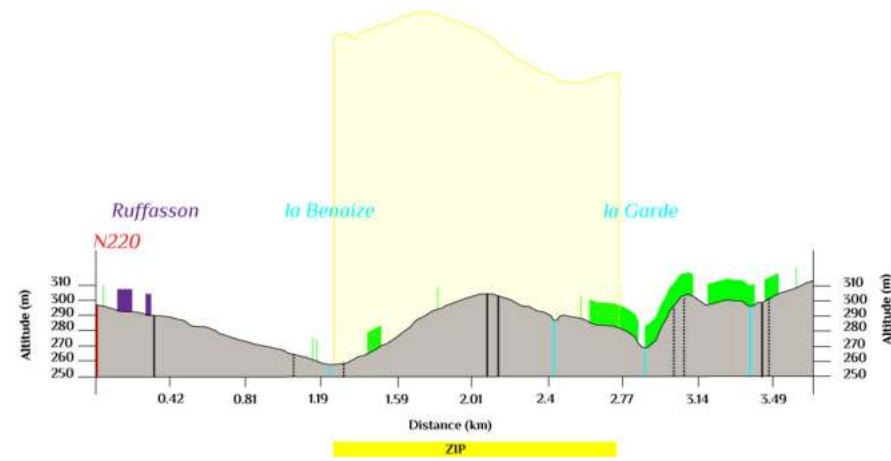


Point de vue en direction du Sud-Est. La vallée de la Benaize est visible au loin, dans l'axe de l'un de ses affluents. L'inflexion du relief est atténuée par la présence végétale qui crée une continuité visuelle qui compense, dans une certaine mesure, la différence d'amplitude



Point de vue dans l'axe du château d'eau : le plateau est régulier et plan

F267 : COUPE 3/3'



Zone d'implantation potentielle (ZIP)



Aire d'étude immédiate

Cette coupe 3/3' est une coupe Sud/Nord à travers le secteur est de la zone d'implantation potentielle. Elle s'étire du hameau "Ruffasson" à la vallée de la Garde et coupe la vallée de la Benaize. La zone d'implantation potentielle est située sur un bombement du relief et sur les versants des vallées de la Benaize et de la Garde. Elle s'étire ponctuellement jusque sur les rives où l'espace est cependant insuffisant et non viable pour installer des éoliennes. Au Nord, la densité végétale est bien plus forte

F268 : ILLUSTRATIONS AU DROIT DE LA COUPE 3/3'



Emprise de la ZIP
Vue vers l'Ouest. Le plateau est ici plan et régulier mais on sent, sur la droite du panorama, l'inflexion liée à la vallée affluente de la Benaize qui ouvre légèrement le panorama (axe Nord-Ouest/Sud-Est)

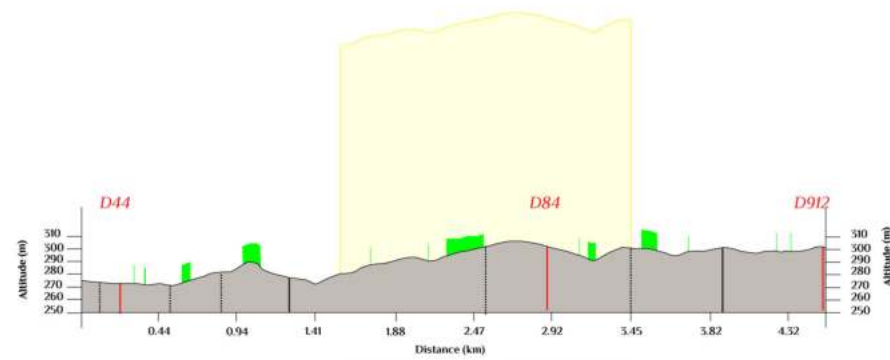


Emprise de la ZIP
Cette vue, dans l'axe du chemin qui est parallèle à la pente, permet de lire le doux affaissement du versant vers les rives de la Benaize



Emprise de la ZIP
L'observateur est sur l'un des points hauts de la zone d'implantation potentielle. La planéité est forte et la végétation gomme les ondulations potentielles

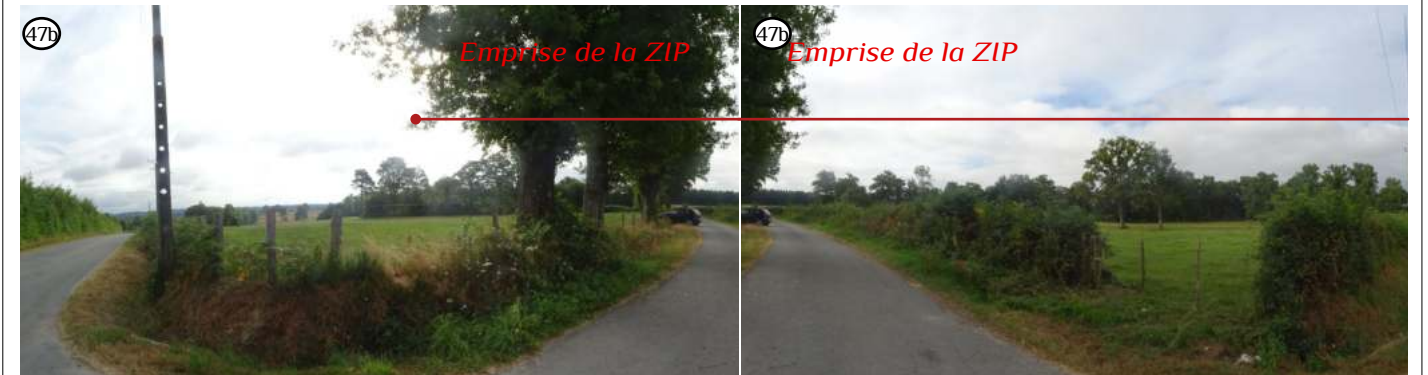
F269 : COUPE 4/4'



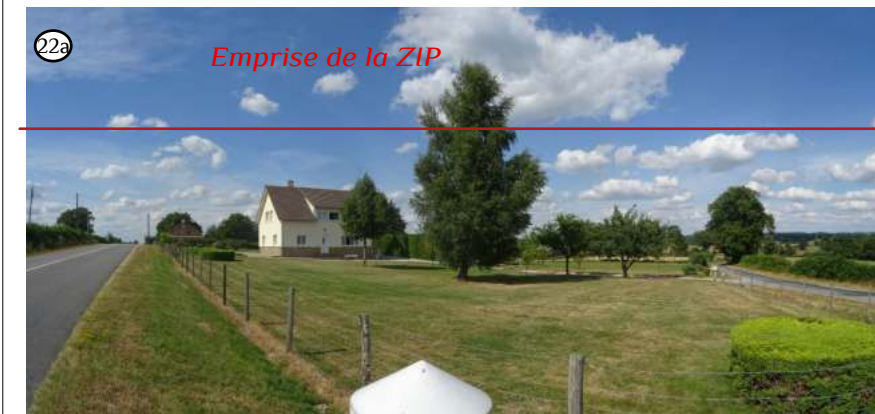
Zone d'implantation potentielle (ZIP) Aire d'étude immédiate

Cette coupe 4/4' est une coupe Nord-Ouest/Sud-Est à travers le secteur ouest de la zone d'implantation potentielle, et notamment un bombement du relief qui accueille un château d'eau. Les boisements ne sont pas absents de ce secteur, y compris au sein de la zone d'implantation potentielle. La zone d'implantation potentielle occupe un plateau animé de légers bombements. Elle est traversée par la D84 qui circule à proximité du château d'eau. Ici, la D912 s'éloigne quelque peu, alors que le tracé de la D44 est situé très légèrement en contrebas

F270 : ILLUSTRATIONS AU DROIT DE LA COUPE 4/4'



Le plateau traversé est particulièrement plan. On voit juste, sur la gauche du panorama, le relief s'affaisser doucement (en direction du Nord) vers la vallée creusée par un affluent de la Benaize. La végétation gomme ponctuellement la vision de ce mouvement de la topographie



Vue vers le Nord-Est, depuis un bombement du relief. On voit en arrière-plan, la légère inflexion du relief, imprimée par la vallée de la Benaize (axe Nord-Ouest/Sud-Est)

F271 : ILLUSTRATIONS AU DROIT DE LA COUPE 4/4'



Vue vers le Sud, en direction du hameau "Margot" : la planéité du plateau est remarquable



Vers le Nord-Est. A travers les feuillages et en fond de perspective, on voit le bombement du relief s'élevant à plus de 300m et cadrant l'aire d'étude immédiate



Vue dans l'axe d'un chemin filant vers le Nord et non orienté vers la zone d'implantation potentielle. On lit, en fond de perspective, le passage en léger contrebas de la Benaize (axe Nord-Ouest/Sud-Est). Vue non orientée vers la ZIP



Vue vers l'Est, dans l'axe de la route secondaire. Le plateau est plan et régulier

F272 : LA VALLÉE DE LA BENAIZE



Emprise de la ZIP

Paysage de la vallée de la Benaize depuis les rives, non loin du hameau "les Rebras". La végétation, dense, gomme les versants et les spécificités topographiques de ce lieu en léger contrebas



Emprise de la ZIP

Paysage de la vallée de la Benaize depuis le hameau "Puy Roger", installé sur son versant rive gauche. L'inflexion de la vallée est douce et ses versants peu marqués. La direction qu'elle imprime sur le paysage est très mesurée

F273 : LA VALLÉE DE LA PLANCHE ARNAISE



42

Vallée de la Planche Arnaise, depuis les rives. Cette vue n'est pas orientée vers la zone d'implantation potentielle



42

Emprise de la ZIP

Le versant doux de la rive droite de la Planche Arnaise au niveau du hameau "Margot"

C.4.3. Les spécificités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude immédiate et leur influence sur les vues

Comme nous l'avons déjà évoqué, la végétation est très présente sur le site à l'échelle de l'aire d'étude immédiate et accompagne le plateau, les versants et les rives des vallées. Elle se concentre également autour du bâti et le long des routes et des chemins.

Il s'agit de bouquets de fougères, de haies arbustives, de haies arborées et de boisements ou bosquets. La végétation constitue ainsi des écrans visuels ponctuels et partiels voire totaux dans certaines situations. Il est important de préciser que le plateau est agricole mais qu'une certaine densité boisée s'y maintient. En effet, un cordon constitué de petits boisements traverse l'aire d'étude immédiate et la zone d'implantation potentielle (plateau), descend dans la vallée de la Benaize par le vallon au Nord de Puy Roger, s'implante sur le versant rive droite de la Benaize puis se densifie sur les versants de la vallée de la Garde. Le long des routes et des chemins, la végétation participe à caractériser ce paysage. Elle constitue ainsi un enjeu important.

F274 : LA VÉGÉTATION AU NIVEAU DES VALLÉES



25

Emprise de la ZIP

Ecrans végétaux successifs sur les rives de la vallée de la Benaize et coteaux boisés, ici, non loin du hameau "les Rebras". La vision est partielle



26

Emprise de la ZIP

Coteaux boisés, rive gauche de la vallée de la Benaize : la vision est partiellement cadrée.



42

Dans ce secteur de la vallée de la Planche Arnaise, les écrans végétaux successifs denses, qui s'ajoutent à un versant boisé, occultent largement les vues. Cette vue n'est pas orientée vers la zone d'implantation potentielle

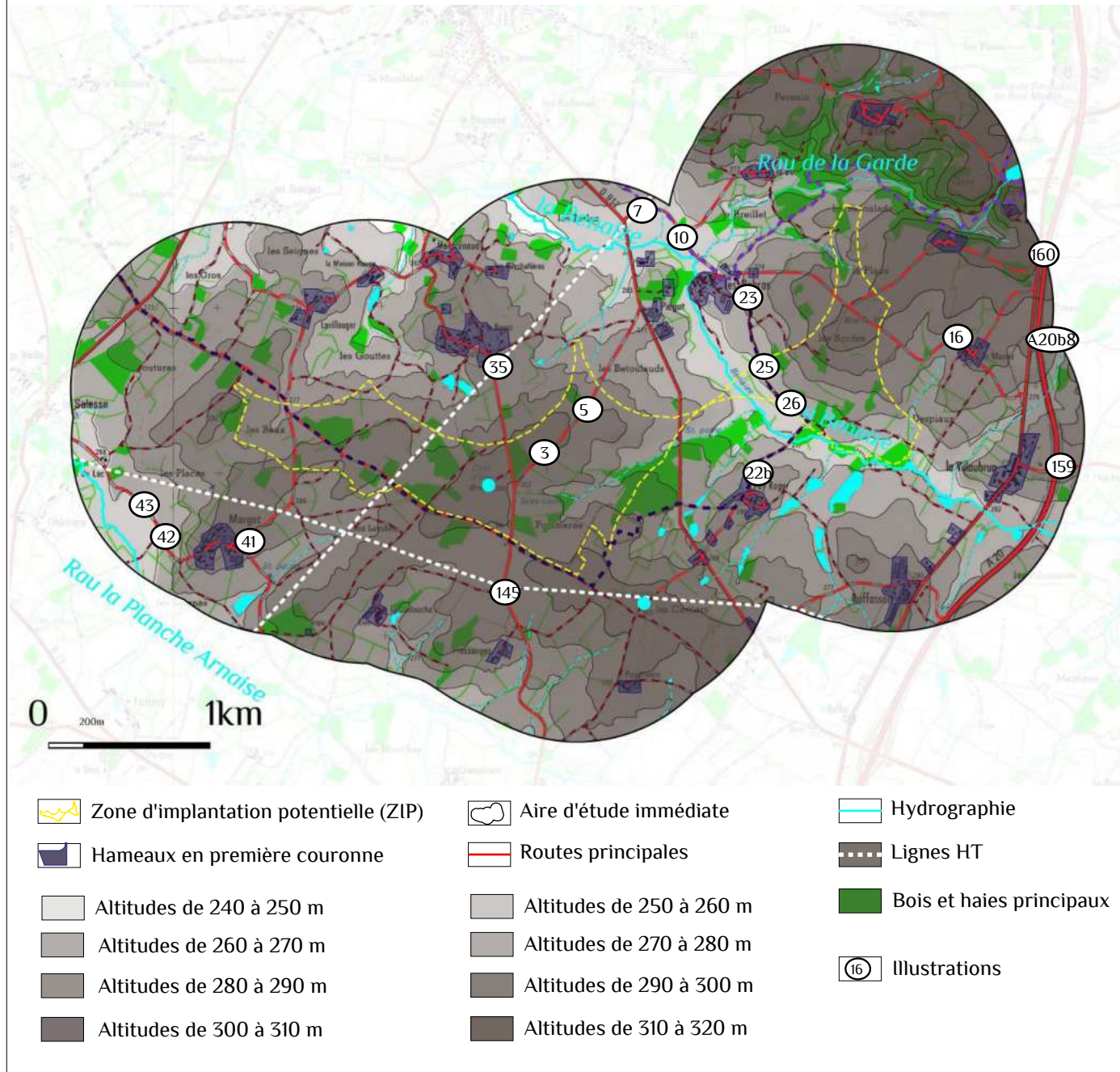


43

Dans cet autre secteur de la vallée de la Planche Arnaise, la végétation maintient une transparence qui laisse filer le regard jusqu'au versant rive gauche. Cette vue n'est pas orientée vers la zone d'implantation potentielle



C37 : LES SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE



F275 : LA VÉGÉTATION AU NIVEAU DES HAMEAUX



La végétation associée au hameau "le Noyer" est très dense en coeur de bourg



En sortie du hameau "Margot", la vision s'ouvre plus largement de par l'augmentation de la taille des parcelles et la disparition progressive des haies



Le bâti du hameau "le Mazier" est associé à une végétation moins dense. Cette vue n'est pas orientée vers la zone d'implantation potentielle



Le hameau de Puy Roger est également associé à une trame végétale dense

F276 : LA VÉGÉTATION AU NIVEAU DES ROUTES ET DES CHEMINS



Secteur autoroutier (A20) cadré par des talus densément végétalisés. La vision est, elle aussi, cadrée



Les abords de l'autoroute sont végétalisés mais le masque est partiel



Haies arbustives accompagnant la départementale D84



Haies hautes sur talus le long de la route rejoignant Piégut à la D84



Haies arbustives associée à des sujets de chênes près du hameau "les Rebras". Ce petit chemin acquiert une grande qualité paysagère, grâce à ces arbres majestueux



Fenêtres visuelles s'ouvrant ponctuellement le long de la D220 dont les bas-côtés sont, globalement, largement végétalisés

Enfin, deux lignes HT traversent l'aire d'étude immédiate. Leur aire de vision est assez rapprochée.

F277 : INFLUENCES VISUELLES DES LIGNES HT



Vision partielle des pylones de la ligne HT depuis la zone d'implantation potentielle. La vue est dirigée vers le Nord-Ouest



Au Nord de Piégut, non loin de la D912, la vision de la ligne HT nord est franche.

Parallèlement, on voit très ponctuellement, les éoliennes du parc construit sur les communes de la Souterraine et de Saint-Agnant-de-Versillat. En effet, une seule vue vers le parc (montrée ci-dessous) a été identifiée à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Nous ne pouvons affirmer une prospection totalement exhaustive mais nous pouvons affirmer que les vues vers ce parc restent rares.

F278 : CADRAGE PONCTUEL VERS LES ÉOLIENNES DE LA SOUTERRAINE/SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT



Cette photo est largement zoomée afin de voir clairement les éoliennes. Sur le terrain, l'oeil distingue parfaitement les machines qui semblent s'appuyer et souligner un bombement du relief en avant-plan. C'est le seul point de vue donnant à voir ce parc qui a été identifié à l'échelle de l'aire d'étude immédiate lors des sorties terrain

C.4.4. Les spécificités paysagères à l'échelle de la zone d'implantation potentielle

A cette échelle on s'aperçoit que les parcelles cultivées sont nombreuses sur la zone d'implantation potentielle mais les prairies restent nombreuses notamment sur les extrêmes est et ouest.

Le réseau des chemins, peu dense, quadrille la zone en vastes secteurs. Ces chemins sont ponctuellement bordés d'une végétation arbustive, basse (fougères, vivaces) ou de beaux arbres. De cet accompagnement végétal des chemins émane une belle qualité paysagère. Il constitue donc un enjeu important pour le projet (choix des accès) en période de travaux (gabarit, végétalisation).

F279 : TYPOLOGIE DES PARCELLES, DES CHEMINS ET DES ROUTES DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE



Cette route secondaire reliant Piégut à la D84, présente un linéaire en cavée c'est à dire entre deux talus plantés et présente un enjeu fort



Le gabarit de ce chemin est assez étroit et il est bordé d'une haie basse composée de fougères. Cette haie crée une transition paysagère intéressante entre le domaine du passage et le domaine du champ.

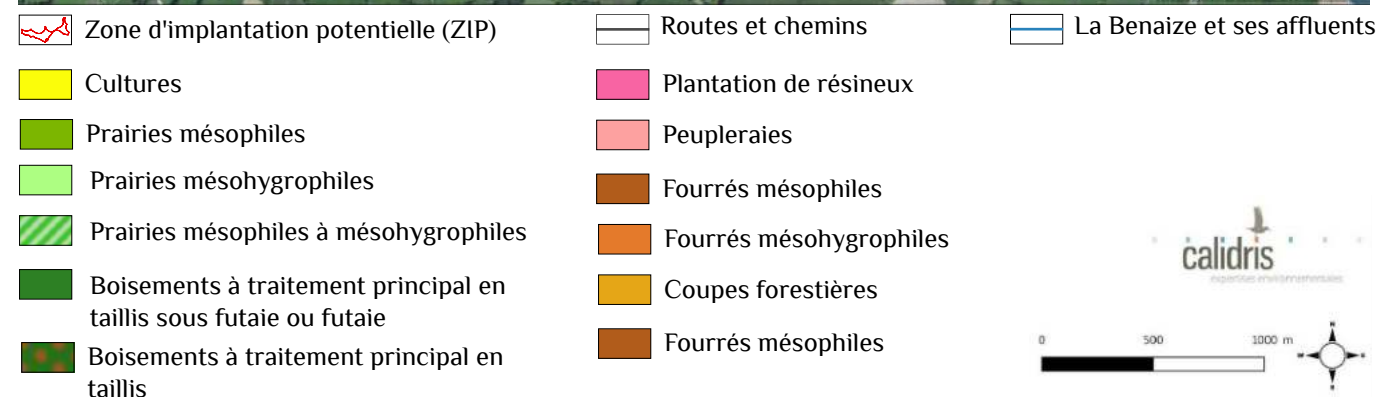


Chemin circulant au coeur de la zone d'implantation potentielle. Son gabarit est mesuré et ses bas-côtés plantés d'arbres aux effets paysagers intéressants



Cette photo, prise le long d'une route secondaire, montre une configuration qui associe, d'un côté de la route, des arbres et, de l'autre, une haie arbustive basse, ce qui peut rendre l'élargissement de la voie compliqué

C38 : LES SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE : ZOOM SUR L'OCCUPATION DU SOL



F280 : TYPOLOGIE DES PARCELLES, DES CHEMINS ET DES ROUTES DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE



Chemin aux bas-côtés assez ouverts qui sépare deux parcelles cultivées



Si cette route secondaire est utilisée pour acheminer les constituants des éoliennes, il sera important de préserver l'arbre. Ici, les prairies sont séparées par de beaux alignements d'arbres

C.4.5. Synthèse des enjeux et de la sensibilité associés au paysage et à la topographie à l'échelle de l'aire d'étude immédiate et de la zone d'implantation potentielle

a) Les enjeux et la sensibilité associée liés au paysage et à la topographie

La topographie est douce sur le territoire de l'aire d'étude immédiate. Les variations visuelles entre les situations en point bas et en point haut sont atténuées par la forte présence végétale. Dans certaines situations, les lignes (alignements d'arbres, haies, ...) accentuent la perspective et accompagnent le regard vers un horizon souvent proche. Les vues laissent ainsi une place importante aux détails du bâti ou de la végétation. Malgré tout, on note ponctuellement, à la faveur d'une diminution de la densité des haies ou des arbres, associée à une position dominante, des fenêtres visuelles plus lointaines, principalement localisées sur les rebords de plateau et les versants des vallées, des vallons, ... La topographie se donne alors à voir plus nettement et peut imprimer une direction dans le paysage. Ces directions sont multiples et évoluent au gré des axes des vallées. On note cependant une direction principale Nord-Ouest/Sud-Est, dessinée par les vallées de la Planche Arnaise et de la Benaize et, par conséquent, par le bombement principal (à cette échelle immédiate) qui les sépare. Cette direction est dominante dans les panoramas. Ce constat est largement illustré par l'analyse photographique des panoramas plus lointains.

Le paysage rencontré est, à cette échelle, marqué, à la fois par la ligne (axes des vallées ou des bombements très doux ou encore, alignements d'arbres ou de haies) mais également par la ponctuation des motifs et détails (liés à l'architecture et surtout à la végétation). Cette remarque est importante pour construire le projet en termes de parti d'implantation (direction, ponctuation) et du nombre de machines (détails, échelle du paysage).

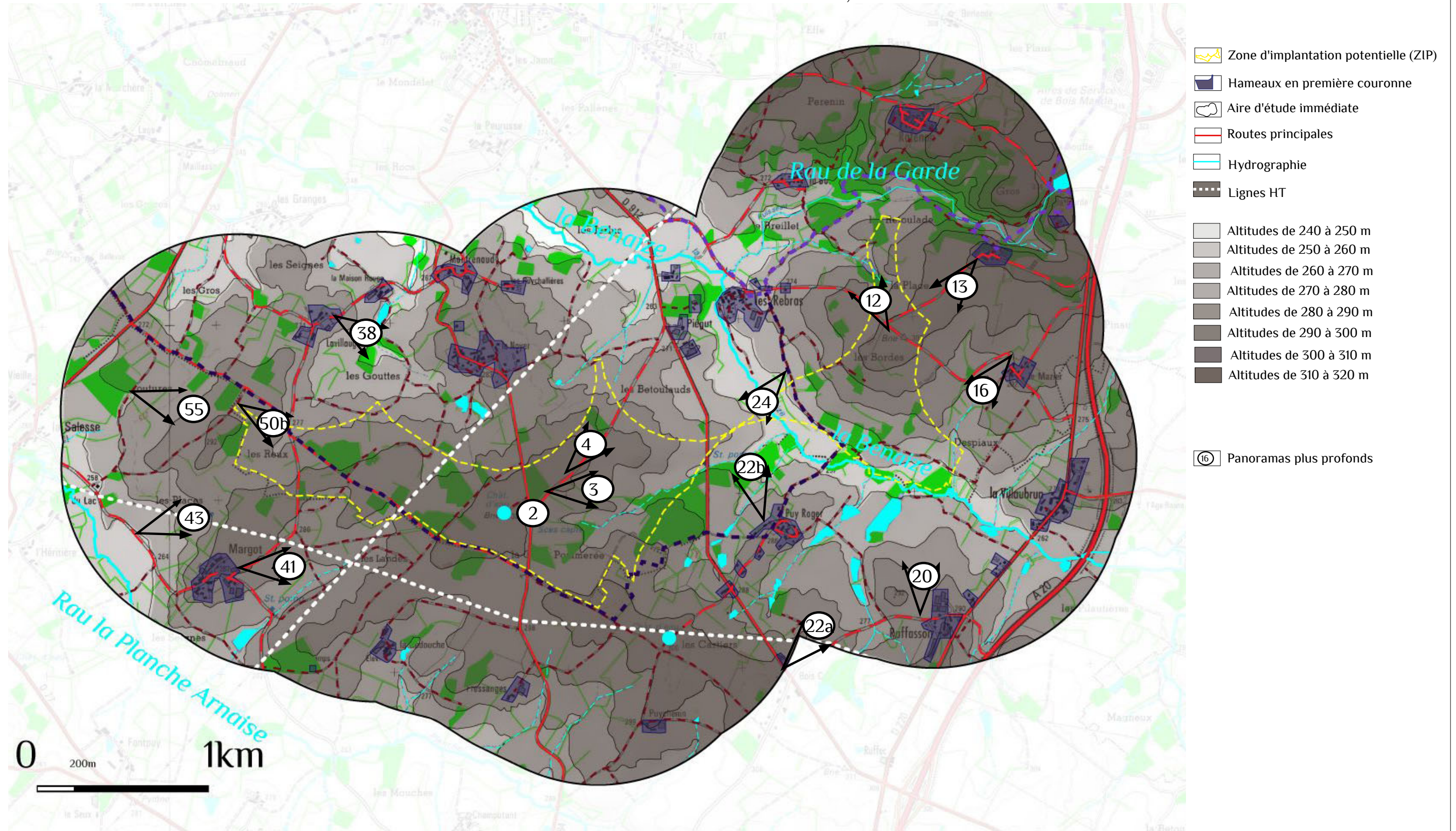
Au niveau de l'aire d'étude immédiate, nous sommes au coeur des paysages de la Basse Marche et du secteur C. Les enjeux associés au paysage sont considérés comme modérés. Avec le rapprochement, les enjeux se concentrent sur le rapport visuel qui sera instauré entre les motifs paysagers (détails) en premier plan et les éoliennes installées au niveau des plateaux en vis-à-vis et sur la vision et les rapports d'échelle établis depuis les secteurs de vallée en léger contrebas de la ZIP.

| ENJEUX PAYSAGERS DE L'ÉCHELLE IMMÉDIATE | Situations en contrebas de la ZIP : les vallées | Situations en vis-à-vis face à la ZIP : les plateaux | Maintien et respect des motifs paysagers | Les vues cadrées | Les fenêtres visuelles plus profondes | La lisibilité des structures paysagères imprimant une direction |
|---|--|---|--|---|---|---|
| DESCRIPTION | Les situations en contrebas de la ZIP depuis les rives des vallées sont douces et peu marquées en raison de la faible hauteur des versants et de la couverture végétale qui s'étend sur les coteaux et le plateau faisant le lien entre les deux éléments. Les vallées sont largement déconnectées de ce qui se déroule sur le plateau | Les situations en vis-à-vis de la ZIP sont fréquentes et partiellement cadrées par des écrans végétaux successifs (haies, alignements d'arbres, bosquets) | La végétation (arbres d'alignement, haies, est une donnée fondatrice de ce paysage de la Basse Marche (campagne parc). Elle influence les vues et implique une linéarité (alignements des haies) mais aussi un rythme, des ponctuations (arbres isolés, bosquets) Le gabarit des routes et des chemins, leur construction et leur végétalisation adaptés au caractère champêtre de ce paysage est une donnée importante | Le regard est majoritairement cadré par des écrans végétalisés ou bâti qui détachent l'observateur de ce qui se passe au-delà | Quelques respirations visuelles donnent à voir des morceaux de territoire plus vastes et profonds à l'échelle de la structure paysagère | Le paysage est structuré par des éléments directionnels comme les vallées et les plateaux qu'elles découpent. Ces lignes sont nettes mais plus rarement visibles (fenêtres visuelles plus amples) |
| VALEUR DE L'ENJEU | MODÉRÉ | FAIBLE | FORT | MODÉRÉ | FAIBLE | MODÉRÉ |
| SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE ASSOCIÉE | MODÉRÉE | FAIBLE | FORTE | MODÉRÉE | FAIBLE | MODÉRÉE |
| PRÉCISIONS | La sensibilité est associée principalement à vallée de la Benaize, difficilement accessible dans la section concernée par l'aire d'étude immédiate | La sensibilité concerne la majorité de l'aire d'étude immédiate | Cette sensibilité est attachée à la conception du projet (principe d'implantation des éoliennes) et à la gestion des accès et des plateformes (tracé et travaux) | L'introduction d'un élément de grande taille se trouvant en dehors du cadre initial est envisageable mais doit être gérée et analysée | Les éoliennes entrent en raisonnable avec un morceau de territoire plus vaste qui permet de comprendre le parti d'implantation | La mise en place d'un parti d'implantation qui s'appuie sur les spécificités du paysage est importante |

F281 : TABLEAU DE SYTHÈSE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITÉS ASSOCIÉS AU PAYSAGE ET À LA TOPOGRAPHIE



C39 : LOCALISATION DES VUES LES PLUS PROFONDES, LOINTAINES



F282 : PERSPECTIVES ET LIGNES VÉGÉTALES



Illustration des "lignes végétales" qui accompagnent le regard vers un horizon plus ou moins proche

F283 : LECTURE DE LA TOPOGRAPHIE ET LOCALISATION DES FENÊTRES VISUELLES LES PLUS AMPLES



Ouverture visuelle partielle dans l'axe d'un vallon connecté à la vallée de la Benaize. Une toute petite partie de la zone d'implantation potentielle est concernée par cet angle de vue. L'axe Nord-Ouest/Sud-Est est peu visible



C'est à nouveau l'association vallon / prairie, qui ouvre une fenêtre visuelle étroite. Une toute petite partie de la zone d'implantation potentielle est concernée par cet angle de vue (axe Nord-Ouest/Sud-Est)



Le regard file vers le versant de la rive droite de la Benaize malgré la présence végétale en avant-plan. Cette vue est cadrée vers la partie est de la zone d'implantation potentielle (axe Nord-Ouest/Sud-Est)



C'est à la faveur de la vallée de la Benaize, qu'une étroite fenêtre visuelle s'ouvre, passant au-dessus de la végétation jusqu'au versant opposé. La douceur des coteaux est à noter (axe secondaire Sud-Ouest/Nord-Est)



Profondeur de champ assez rare depuis les rives de la vallée de la Benaize. Le coteau opposé est largement visible en raison de l'éloignement et de la plus faible densité ponctuelle de la végétation (axe Nord-Ouest/Sud-Est)

F284 : LECTURE DE LA TOPOGRAPHIE ET LOCALISATION DES FENÊTRES VISUELLES LES PLUS AMPLES



La topographie ménage une certaine ouverture visuelle qui est atténuée par la présence végétale en avant-plan (axe secondaire Sud-Ouest/Nord-Est)



Ouverture visuelle mesurée, à l'échelle d'un vallon. L'émergence du château d'eau ne laisse aucun doute sur la vision d'éventuelles éoliennes (axe Nord-Ouest/Sud-Est du bombement principal)



Vision depuis les rives de la vallée de la Planche. Les lignes végétales sont peu denses et en recul de l'observateur, laissant le regard filer vers le versant opposé (axe Nord-Ouest/Sud-Est du bombement principal)



Vision bénéficiant de l'inflexion topographique liée à une vallée connectée à celle de la Benaize. La végétation est dense mais en l'absence de masque en premier plan et eu égard à la hauteur des éoliennes, ces dernières seront visibles (axe secondaire Sud-Ouest/Nord-Est)



Malgré la présence de la prairie en avant-plan, la vision est finalement cadrée par un léger bombement du relief (axe secondaire Sud-Ouest/Nord-Est)

F285 : LECTURE DE LA TOPOGRAPHIE ET LOCALISATION DES FENÊTRES VISUELLES LES PLUS AMPLES



Perception de la ligne Nord-Ouest/Sud-Est imprimée par la vallée de la Benaize



Depuis la sortie du hameau "la Chirade", la densité végétale s'interrompt ponctuellement pour laisser voir, à l'arrière plan l'axe principal Nord-Ouest/Sud-Est imprimé par la vallée de la Benaize

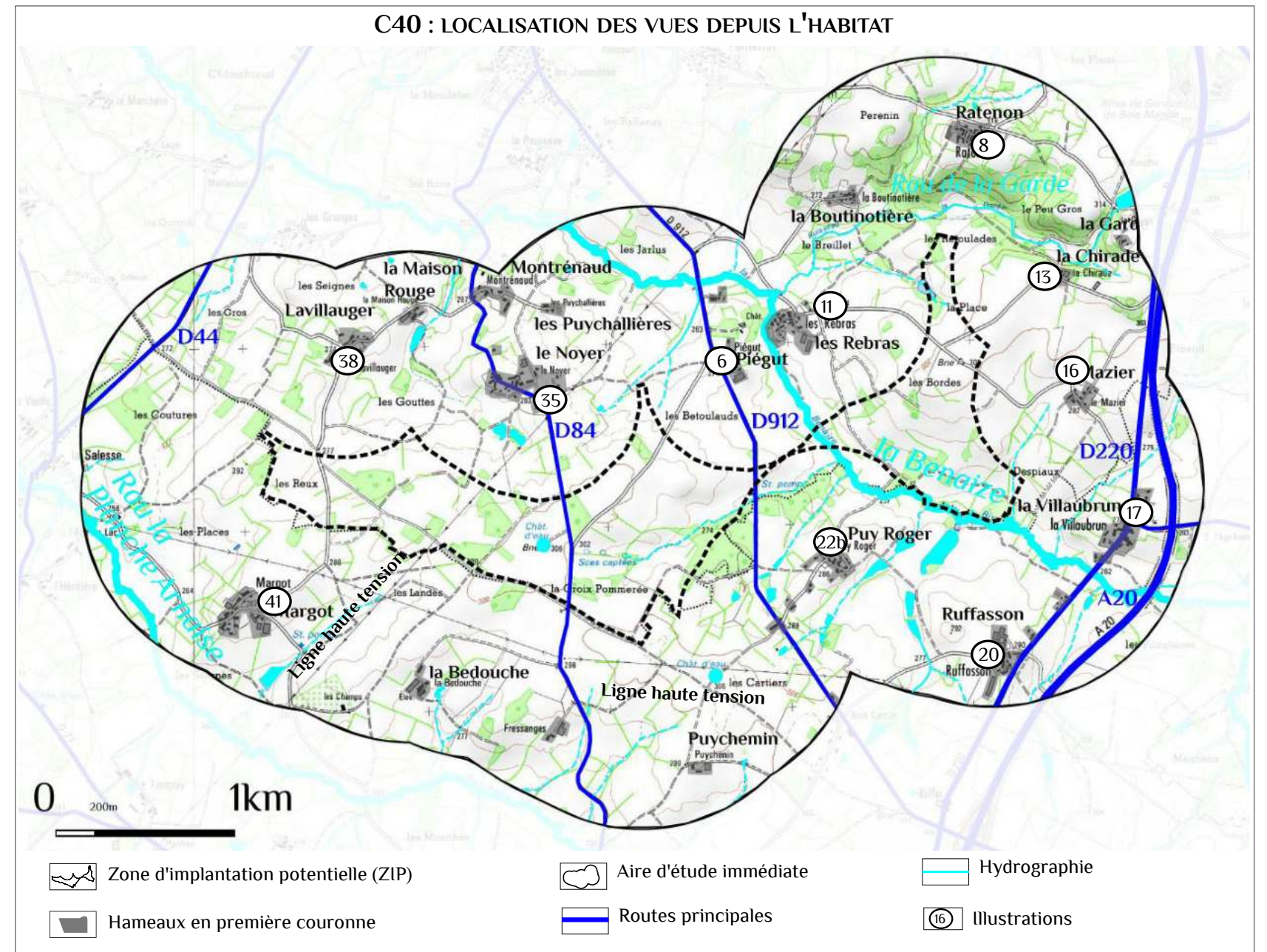


Vue vers le Nord, ne concernant qu'une très faible partie de la zone d'implantation potentielle. En raison d'une densité végétale plus faible en avant-plan et d'une douce pente en direction de la vallée de la Garde, le regard file jusqu'aux coteaux rive gauche. On sent l'axe Est-Ouest

C.4.6. Les vues depuis l'habitat

a) Illustrations

A cette échelle, étant donnée la proximité plus appuyée avec la zone d'implantation potentielle, il est intéressant de balayer la vision depuis les hameaux en première couronne. Des panoramas représentatifs, illustrant les vues depuis un grand nombre de hameaux, sont présentés ci-après. Il semblerait que les effets de la végétation accompagnant le bâti atténuent quelque peu la vision des éoliennes malgré la taille de ces dernières et leur relative proximité. Les visions sont ainsi franches à partielles.





F286 : VISION DEPUIS LES HAMEAUX LOCALISÉS À L'EST DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE



Vue depuis le hameau "la Chirade", en sortie ouest. Alors qu'à droite de la route, la vue est largement cadrée par la végétation, à gauche le panorama s'ouvre plus largement. On lit un axe Nord-Ouest/Sud-Est



Il s'agit d'un panorama à 180°, qui implique une certaine déformation. Le contexte de la photo est largement végétalisé, impliquant une vision partielle du parc éolien envisagé



La vision depuis le hameau "la Villaubrun" sera, encore une fois partielle, en raison de la densité végétale qui caractérise et accompagne le bâti

F287 : VISION DEPUIS LES HAMEAUX LOCALISÉS AU NORD DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE



Depuis le hameau "Lavillauger", la zone d'implantation potentielle occupe un large champ visuel au coeur de ce panorama. Cependant, le paysage reste majoritairement cadré par une densité végétale importante et en avant-plan de la zone d'implantation potentielle. Si la vue existe, elle sera certainement partielle à très partielle, en fonction de la position des éoliennes envisagées



Depuis le hameau le Noyer, la densité végétale ne laisse que de très rares et étroites fenêtres. Si elle existe, la vision sera très partielle



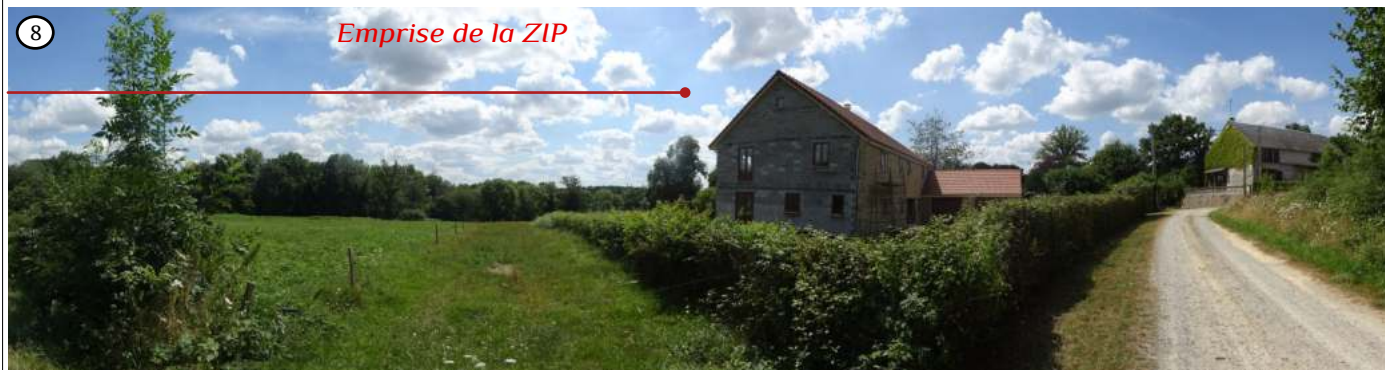
En sortie sud de Piégut. Cette photo est cadrée vers la partie est de la zone d'implantation potentielle. Là encore, la vue est largement cadrée par une forte densité végétale se concentrant le long de la route et autour du bâti. Si elle existe, la vue sera partielle



F288 : VISION DEPUIS LES HAMEAUX LOCALISÉS AU NORD DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE



Cette photo est prise en sortie est du hameau "les Rebras". Il s'agit d'un panorama à 180 ° qui est largement ponctué et donc partiellement cadré par une haie le long de la voie et les arbres d'un verger en arrière-plan. Si la vision existe, elle sera partielle



Cette vue est prise depuis le hameau "la Boutinotière", sur la frange sud. La vision est partiellement cadrée par la végétation. Le parc éolien envisagé, en fonction de la position des éoliennes devrait être visible

F289 : VISION DEPUIS LES HAMEAUX DU SUD



Ce point de vue est localisé en sortie ouest du hameau "le Ruffasson". Les avant-plans formés par la végétation le long des routes et autour des jardins sont assez nombreux laissant envisager que la vue vers le parc, si elle existe, sera partielle



Cette vue est localisée au niveau du hameau "Puy Roger" qui est lui-même situé entre les deux secteurs de la zone d'implantation potentielle. Les avant-plans liés à la végétation sont nombreux laissant trois étroites fenêtres en direction du parc éolien envisagé



Cette photo est localisée en sortie nord-est du hameau "Margot". La végétation apparaît moins dense et le panorama plus ouvert en direction de la zone d'implantation potentielle

b) Synthèse des enjeux et de la sensibilité associés à l'habitat proche

Les enjeux associés au bâti proche sont considérés comme modérés au vu du nombre d'habitants et de la proximité. Si l'on prend en compte l'angle visuel occupé par la ZIP depuis les villages, la situation vis-à-vis de cette dernière et la typologie visuelle, on peut associer une valeur de sensibilité évaluée de faible à modérée en fonction des villages.

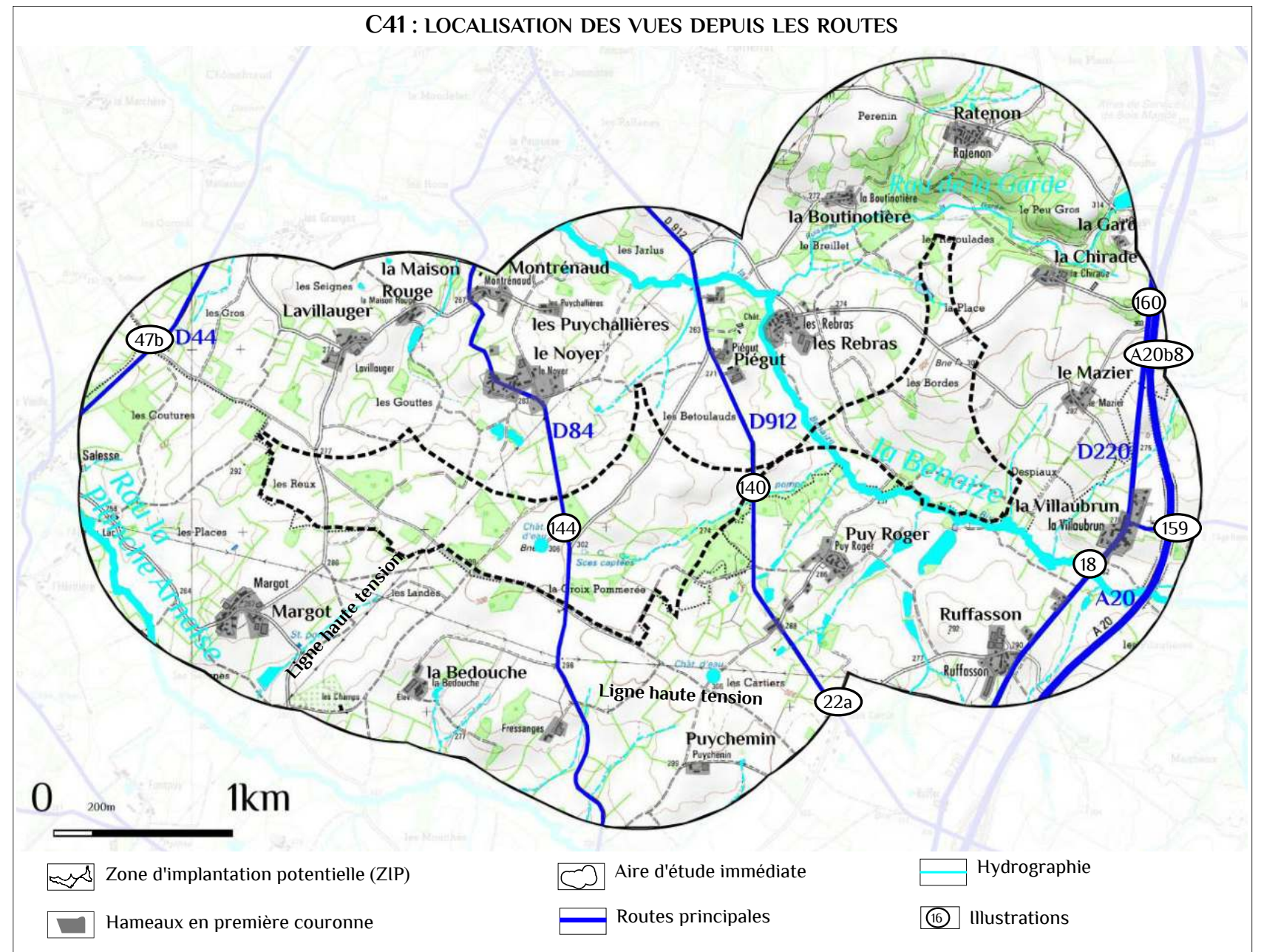
| Hameaux en première couronne | ÉVALUATION DE L'ENJEU ASSOCIÉ AUX HAMEAUX PROCHES | | | ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX HAMEAUX PROCHES | | | | |
|-----------------------------------|---|--------------------|--------|---|--------------------------------|-----------------------|--|-------------|
| | Distance à la ZIP | Nombre d'habitants | ENJEU | Typologie visuelle | Situation par rapport à la ZIP | Vision | Angle de vue potentiellement impacté par d'éventuelles éoliennes | SENSIBILITÉ |
| Ratenon | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision partielle | 70° (DE 46° À 90° : FAIBLE) | FAIBLE |
| la Boutinotière | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision partielle | 130° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | MODÉRÉE |
| les Rebras | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision partielle | 195° (DE 181° À 360° : FORT) | MODÉRÉE |
| Piégut | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision très partielle | 195° (DE 181° À 360° : FORT) | MODÉRÉE |
| le Noyer | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision très partielle | 180° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | FAIBLE |
| Lavillauger | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision très partielle | 140° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | FAIBLE |
| Margot | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision assez franche | 95° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | MODÉRÉE |
| La Bedouche (bâtiments agricoles) | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision partielle | 110° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | MODÉRÉE |
| Puychemin | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision partielle | 110° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | MODÉRÉE |
| Puy Roger | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision partielle | 200° (DE 181° À 360° : FORT) | MODÉRÉE |
| Ruffasson | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision partielle | 95° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | MODÉRÉE |
| la Villaubrun | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision assez franche | 70° (DE 46° À 90° : FAIBLE) | MODÉRÉE |
| le Mazier | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision assez franche | 100° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | MODÉRÉE |
| la Chirade | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision assez franche | 100° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | MODÉRÉE |

F290 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉS AUX HAMEAUX PRINCIPAUX DE L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE

C.4.7. Les vues depuis les routes

a) Illustrations

Les vues depuis les routes sont globalement franches. Cependant, les avant-plans nombreux et la richesse de leurs détails ont tendance à mettre à distance la zone d'implantation et à en masquer ponctuellement une partie. Les effets de de porte associés aux routes qui traversent la ZIP devront être pris en compte dans la conception du projet et illustrés en fonction de la localisation finales des éoliennes.



F291 : VISION DEPUIS LES ROUTES TRAVERSANT LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE : LA D84



Cette vue est prise le long de la D84, sur le point haut du plateau non loin du château d'eau. Cette route départementale a la particularité de traverser la zone d'implantation potentielle. Une seule fenêtre visuelle s'ouvre cependant vers le secteur Ouest de la ZIP. De l'autre côté un boisement s'intercale masquant les vues (voir photo et commentaire ci-dessous). La vision est franche



En direction de la partie est de la zone d'implantation potentielle, en revanche, la vision est bloquée par un bosquet masquant le parc éolien envisagé. La vision depuis cet axe ne sera donc pas associée à un "effet de porte"

F293 : VISION DEPUIS LES ROUTES TRAVERSANT LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE : LA D912



Ce point de vue est pris depuis le Sud de la D912, depuis un secteur du plateau s'élevant à environ 300 m. Il s'agit du même point de vue que précédemment mais selon un angle légèrement décalé vers l'Ouest. La haie longeant la route en avant-plan constitue un masque et la vision, si elle existe, sera partielle



Ce point de vue depuis la D912 est localisé en point bas sur les rives d'un affluent de la Benaize. La zone d'implantation potentielle se répartie à droite et à gauche de la route. cependant, à droite, un bosquet constitue un écran franc qui masquera largement la vue

F292 : VISION DEPUIS LES ROUTES TRAVERSANT LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE : LA D912



Ce point de vue est pris depuis le Sud de la D912, depuis un secteur du plateau s'élevant à environ 300 m. Etant donné les avant-plans bâtis et végétaux, la vision sera partielle selon cet angle de vue réduisant l'effet de porte associé à cet axe traversant



Cette photo est localisée au même endroit que la photo ci-dessus mais elle "regarde" vers l'Ouest. Les avant-plans, selon cet angle de vue, sont moins nombreux et la vision plus franche. Là encore, une seule partie du parc envisagé, le secteur ouest, sera plus largement visible. L'effet "de porte" peut exister en fonction de la position des éoliennes

F294 : VISION DEPUIS LES ROUTES LONGEANT LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE : LA D220



Ce point de vue est localisé au Nord de la D220, soit à proximité de la partie est de la zone d'implantation potentielle. Les avant-plans, qu'ils soient de l'ordre de la topographie ou de la végétation, sont assez importants et la vision sera partielle



Ce point de vue concerne également la D220 mais dans sa partie sud. L'observateur regarde vers le Nord et le hameau "la Villaubrun". Etant donné la densité végétale, la vision, si elle existe, sera partielle

F296 : VISION DEPUIS LES ROUTES TRAVERSANT LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE : L'A20



Cette vue n'est pas orientée vers la zone d'implantation potentielle. Elle permet toutefois d'illustrer la présence de deux talus végétalisés qui cadrent la voie et la vision.



En revanche, depuis ce secteur, l'A20 est au niveau du plateau qu'elle traverse et la végétation est en recul vis-à-vis de la voie permettant au regard de filer vers la zone d'implantation potentielle. Avec la proximité potentielle (nuance apportée par la localisation précise des machines), les éoliennes devraient être visibles

F295 : VISION DEPUIS LES ROUTES LONGEANT LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE : LA D44



La D44 circule ici sur le point haut du plateau. Le projet éolien n'est pas localisé dans l'axe principal de la route mais vers l'Est, dans l'axe d'une route secondaire. En outre, la vision sera partielle au vu des avant-plans constitués par la végétation



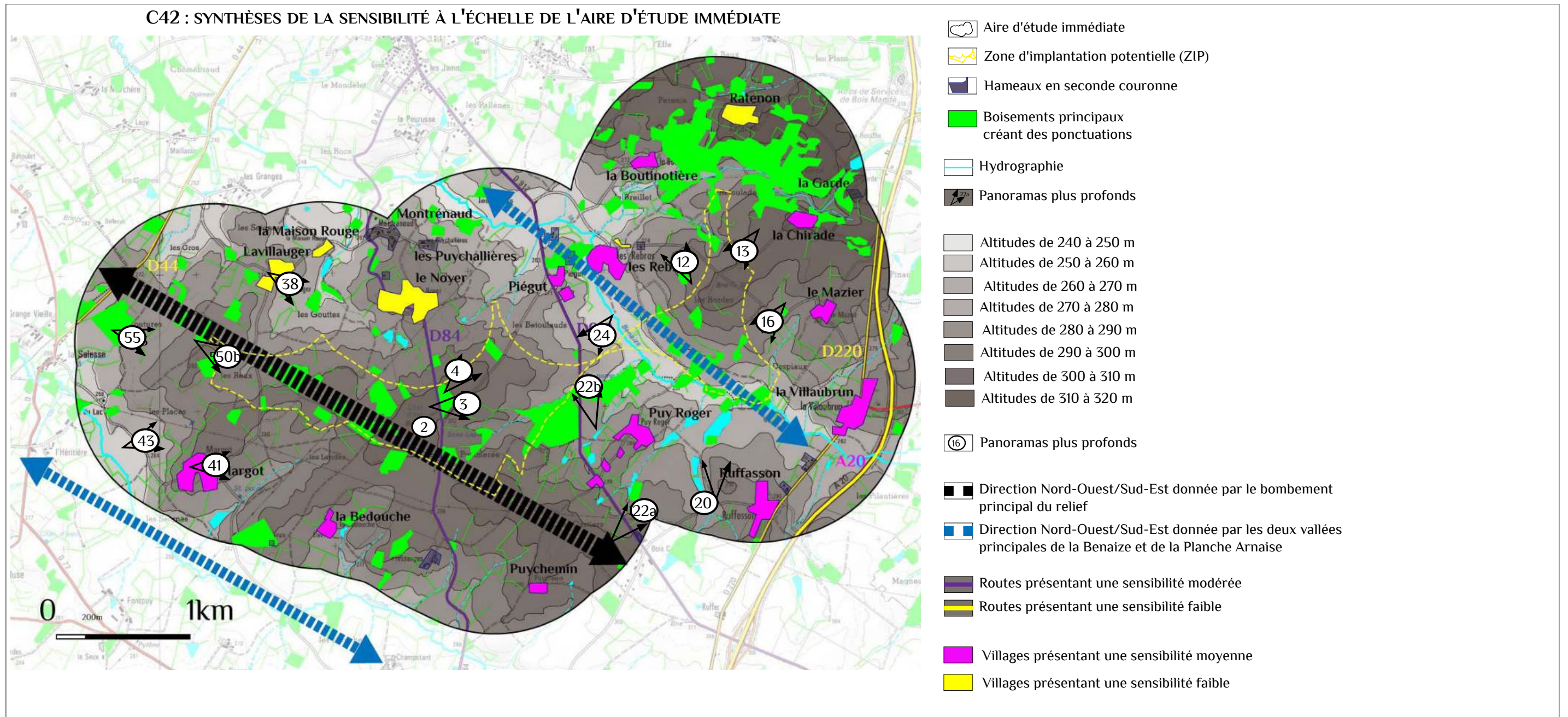
b) Synthèse des enjeux et de la sensibilité associés aux axes routiers principaux proches

Les enjeux associés aux routes proches sont considérés comme modérés pour la D84 et la D912 qui circulent face à la ZIP et la traversent. La sensibilité associée à ces deux axes est considérée comme modérée en raison de la quotidienneté et de l'effet de porte potentiel. Les enjeux associés aux trois axes de la catégorie 2 sont considérés comme modérés (A20 et D220) et faible (D44) en raison de la fréquentation et du statut des axes, de leur localisation par rapport à la ZIP et de leur fréquentation. La sensibilité de ces trois axes est, quant à elle, considérée comme faible.

| ÉVALUATION DE L'ENJEU ASSOCIÉ AUX ROUTES PROCHES | | | | | ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES PROCHES | |
|--|---|---------------|--|--------|--|-------------|
| Axes de la catégorie 1 | Distance à la ZIP | Fréquentation | Situation par rapport à la ZIP | ENJEU | Typologie visuelle | SENSIBILITÉ |
| D84 | Aire d'étude immédiate (de 0 à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible | Circule au coeur et face ZIP (MODÉRÉ) | MODÉRÉ | Vision dynamique quotidienne et effet de porte (MODÉRÉE) | MODÉRÉE |
| D912 | Aire d'étude immédiate (de 0 à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible | Circule au coeur et face ZIP (MODÉRÉ) | MODÉRÉ | Vision dynamique quotidienne et effet de porte (MODÉRÉE) | MODÉRÉE |
| Axes de la catégorie 2 | Distance à la ZIP | Fréquentation | Situation par rapport à la ZIP | ENJEU | Typologie visuelle | SENSIBILITÉ |
| A20 | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (MODÉRÉ) | Forte | En limite de l'aire d'étude immédiate à l'Est/ secteurs en vis-à-vis au Nord et au Sud d'un secteur entre deux talus végétalisés/ ne circule pas face ZIP (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision dynamique non orientée vers la ZIP (FAIBLE) | FAIBLE |
| D220 | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (MODÉRÉ) | Modérée | En limite de l'aire d'étude immédiate à l'Est / Vis-à-vis / secteur plus ouvert (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision dynamique non orientée vers la ZIP (FAIBLE) | FAIBLE |
| D44 | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (MODÉRÉ) | Faible | En limite de l'aire d'étude immédiate au Nord-Ouest / Vis-à-vis / secteur boisé (NÉGLIGEABLE) | FAIBLE | Vision dynamique non orienté vers la ZIP (FAIBLE) | FAIBLE |

F297 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉS AUX AXES ROUTIERS PROCHES

C.4.8. Carte de synthèse résumant l'ensemble de la sensibilité à l'échelle de l'aire d'étude immédiate et de la zone d'implantation potentielle et les grandes orientations des structures paysagères



C.5. SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET PRÉCONISATIONS

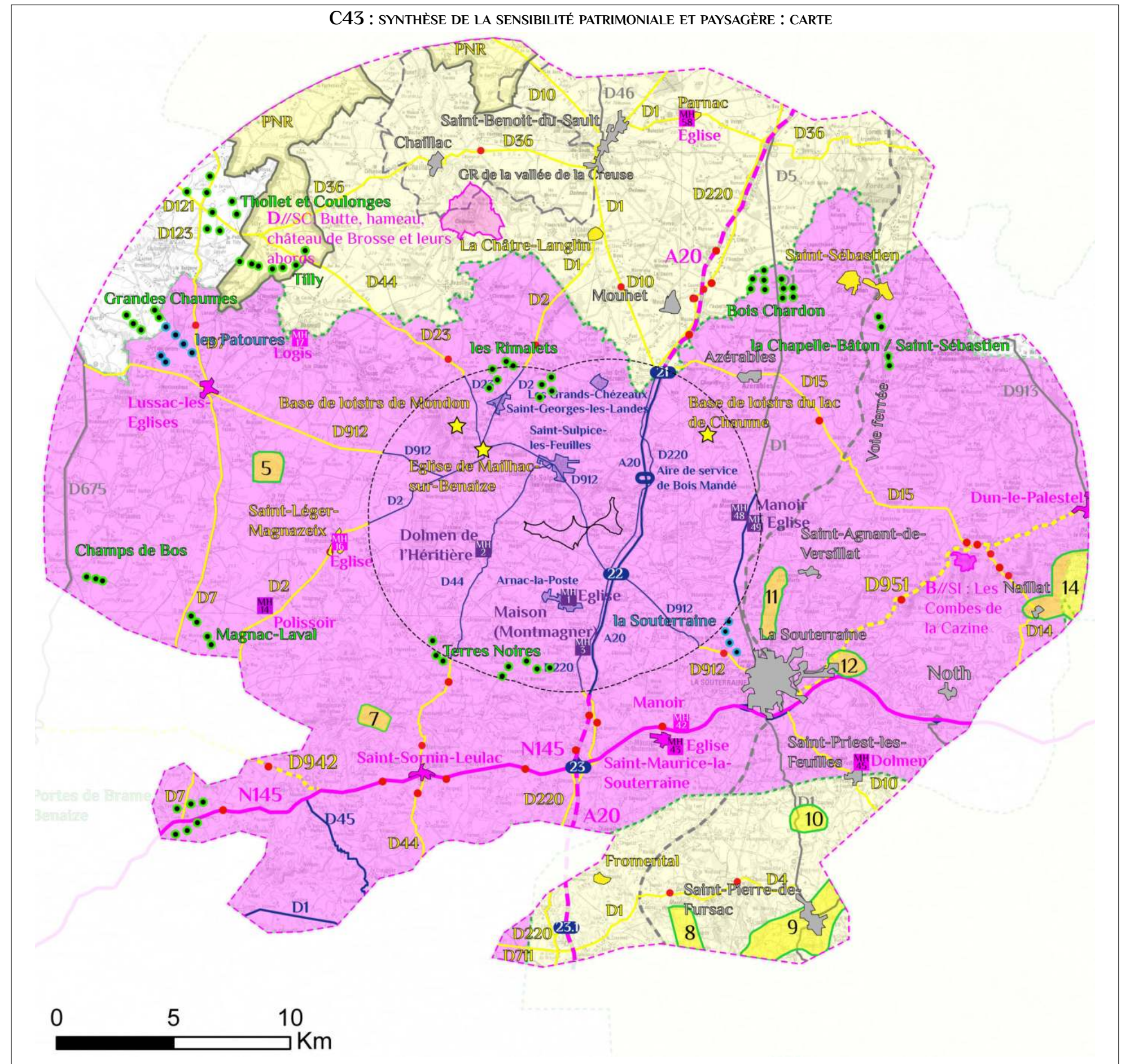
C.5.1. Méthodologie

L'analyse paysagère menée à l'échelle des cinq aires d'étude proposées (élargie, éloignée, rapprochée et immédiate) a permis de comprendre les grands traits de l'organisation du paysage, la nature de ses composantes, qu'elles soient anthropiques (lieux d'habitation, axes du déplacement, infrastructures, patrimoine architectural,...) ou naturelles et végétales (topographie, occupation du sol,...), de prendre conscience de la reconnaissance dont bénéficie ce territoire, et d'appréhender également quelles sont les orientations de valorisation mises en place et influençant son évolution (au niveau du tourisme par exemple).


Cette compréhension s'est forgée grâce à un fin travail d'observation sur le terrain, la lecture des cartes IGN et des photos aériennes mais également des brochures de valorisation touristique du territoire qu'elles soient locales (pays), départementales ou régionales. La lecture de *l'atlas des paysages de l'Indre* et de *l'atlas des paysages du Limousin*, ainsi que des documents de cadrage du développement éolien (SRE), a aidé à cerner les enjeux de ce territoire de façon globale et cibler ceux les plus directs.

C.5.2. Cartes de synthèse


C43 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE : CARTE




C43 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE : LÉGENDE


 Aire d'étude éloignée définie en fonction du paysage et des vues

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire d'étude rapprochée

LES UNITÉS PAYSAGÈRES


 Unité paysagère d'accueil de la ZIP (la Basse Marche) dans son secteur le plus éloigné : sensibilité modérée


 Unités paysagères voisines de l'unité paysagère d'accueil de la ZIP :


- "Pays des châtaigniers" : sensibilité négligeable
- "plateau de Bénevent-l'Abbaye/Grand-Bourg" : sensibilité faible

LES UNITÉS DE VIE : VISIONS STATIQUES


 Villages ne présentant aucune sensibilité


 Villages présentant une sensibilité considérée comme faible


 Villages présentant une sensibilité considérée comme négligeable


 Ville de la Souterraine ne présentant pas de sensibilité mais qui fera l'objet d'une évaluation visuelle (photomontage d'illustration de ce constat) au vu du nombre de ses habitants et de son importance en termes de reconnaissance

LES AXES PRINCIPAUX DU DÉPLACEMENT POTENTIELLEMENT CONCERNÉS PAR UNE INTERVISIBILITÉ AVEC LA ZIP ET D'ÉVENTUELLES ÉOLIENNES ASSOCIÉES : VISIONS DYNAMIQUES


 Réseau routier qui sera étudié dans le chapitre concernant l'aire d'étude rapprochée

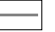
 Secteurs de l'autoroute A20 en intervisibilité ponctuelle avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes : sensibilité faible


 N145 : en intervisibilité ponctuelle avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes : sensibilité faible

 Départementale D220 en intervisibilité ponctuelle avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes : sensibilité faible


 Départementales majeures (D951 et D942) en intervisibilité ponctuelle avec la ZIP et d'éventuelles : sensibilité négligeable

 Départementales secondaires en intervisibilité ponctuelle avec la ZIP et d'éventuelles : sensibilité négligeable à faible (D14D15)

 Routes ne présentant aucune intervisibilité identifiée

 GR de la vallée de la Creuse : aucune intervisibilité identifiée

 Voie ferrée : aucune intervisibilité identifiée


 Vues possibles (sans être formellement validées) vers la ZIP et des éoliennes associées

LES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE NON PROTEGE


 Bases de loisirs et de plein air présentant une intervisibilité très faible et ponctuelle avec la ZIP et des éoliennes associées : sensibilité faible


 Eglise de Mailhac-sur-Benaize (citée dans les sites touristiques) présentant une intervisibilité très faible et ponctuelle avec la ZIP et des éoliennes associées : sensibilité faible


 Paysages remarquables de l'aire d'étude éloignée présentant une intervisibilité ponctuelle avec la ZIP et des éoliennes associées : sensibilité faible (PE9, PE10) à négligeable (PE5, 7, 8, 11, 12, 14)


 Parc Naturel Régional de la Brenne : aucune intervisibilité visuelle identifiée

LES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE PROTEGE


 Monuments protégés de l'aire d'étude rapprochée


 Monuments protégés (MH16 et MH42) : sensibilité faible

 Monuments protégés (MH14, 17, 43, 45, 58) : sensibilité négligeable

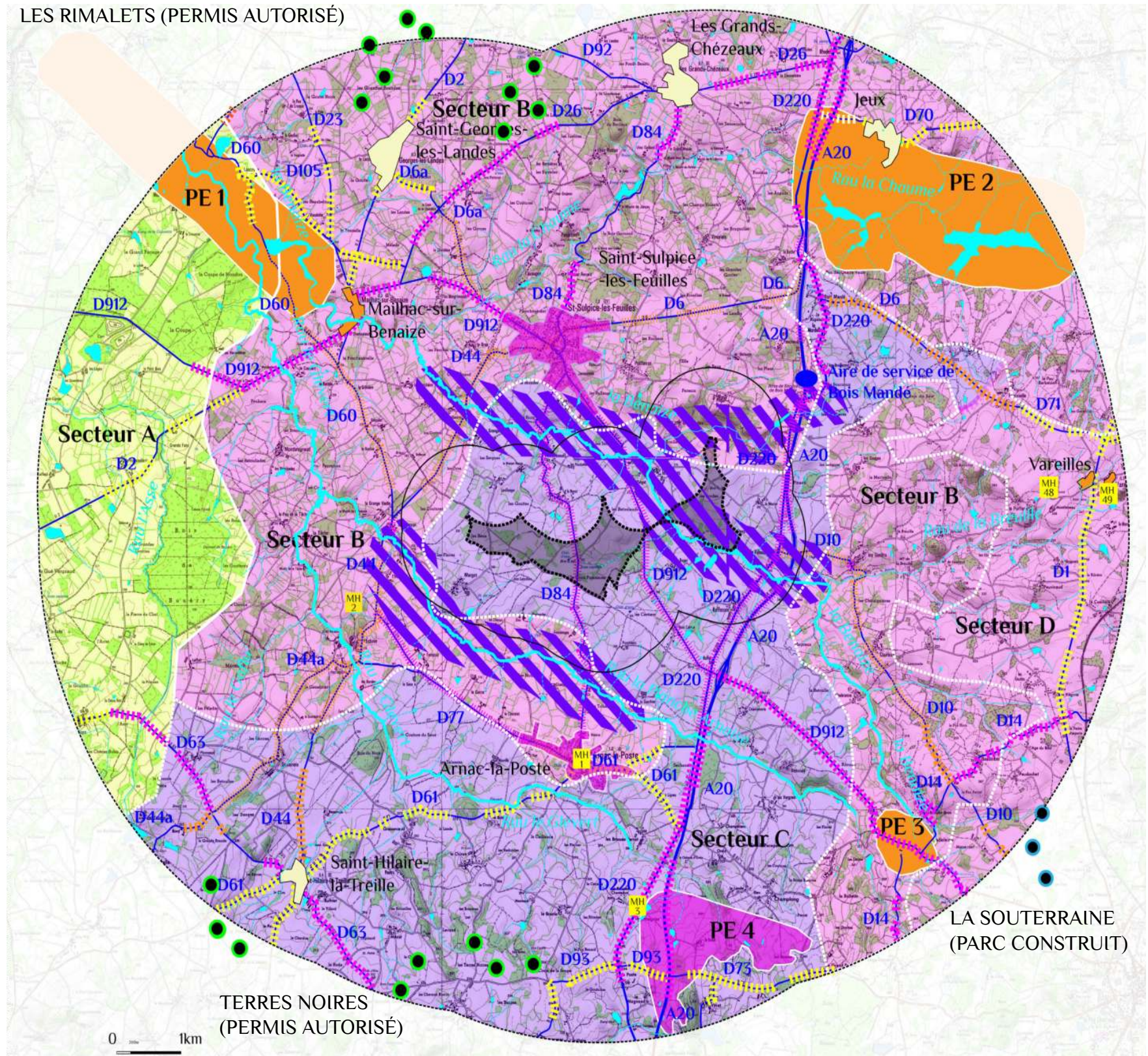
 Sites protégés présentant une intervisibilité faible et ponctuelle avec la ZIP et des éoliennes associées : sensibilité négligeable

LE CONTEXTE ÉOLIEN

 Éoliennes des parcs construits : sensibilité faible (pas ou peu de covisibilités et grands espaces de respiration)

 Éoliennes acceptées : sensibilité faible (pas ou peu de covisibilités et grands espaces de respiration)

C44 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ



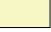


- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Hydro




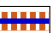


Carte : Green Satellite
Source : carte IGN 25000

C44 : LÉGENDE DE LA CARTE : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ



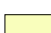

Sensibilité de l'habitat

-  Villages proches (Saint-Sulpice-les-Feuilles et Arnac-la-Poste) et plus éloigné (Vareilles) présentant une sensibilité potentiellement modérée depuis certains secteurs. La vision n'est pas généralisée à l'ensemble du village, mais il est possible que des fenêtres visuelles existent et qu'elles soient ponctuellement franches.
-  Village proche (Mailhac-sur-Benaize et Vareilles) présentant une sensibilité faible depuis certains secteurs. La vision n'est pas généralisée à l'ensemble du village, mais il est possible que des fenêtres visuelles existent offrant une vision partielle
-  Villages plus éloignés (Les Grands Chézeaux, Saint-Georges-les-Landes, Jeux, Saint-Hilaire-la-Treille) présentant une sensibilité négligeable depuis certains secteurs. La vision n'est pas généralisée à l'ensemble du village, mais il est possible que des fenêtres visuelles existent offrant une vision très partielle



Sensibilité des routes

-  Routes présentant une sensibilité moyenne vis-à-vis du projet éolien envisagé en raison de leur proximité, de leur orientation et des fenêtres visuelles franches et/ou partielles vers ce dernier
-  Routes présentant une sensibilité moyenne légèrement atténuée par un éloignement plus important
-  Routes présentant une sensibilité faible vis-à-vis du projet éolien envisagé en raison de leur éloignement, de leur orientation vis-à-vis du projet et des fenêtres visuelles partielles vers ce dernier
-  Routes présentant une sensibilité faible légèrement atténuée par un éloignement plus important
-  Routes présentant une sensibilité négligeable vis-à-vis du projet éolien envisagé en raison de leur éloignement, de leur orientation vis-à-vis du projet et des fenêtres visuelles partielles vers ce dernier
-  Routes présentant une sensibilité négligeable légèrement atténuée par un éloignement plus important

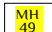
Sensibilité des secteurs paysagers

-  Secteur paysager C, présentant une sensibilité forte en raison de ses qualités paysagères, de sa proximité ponctuelle et des ouvertures visuelles franches vers le projet éolien envisagé
-  Secteurs paysagers B et D, présentant une sensibilité moyenne en raison de ses qualités paysagères, de son éloignement globalement plus marqué et des ouvertures visuelles franches à partielles vers le projet éolien envisagé
-  Secteur paysager A présentant une sensibilité faible en raison de leurs qualités paysagères, de leur éloignement plus important et des ouvertures visuelles partielles à très partielles vers le projet éolien envisagé
-  Secteurs paysagers de vallées (la Benaize et la Planche Arnaise) localisés directement en contrebas de la zone de projet et présentant une sensibilité forte



Sensibilité des paysages emblématiques

-  Paysage emblématique (PE 4) présentant une sensibilité modérée en raison de la reconnaissance dont il bénéficie, de l'enjeu en termes de protection dont il fait l'objet et des fenêtres visuelles partielles à assez franches, même si éloignées qu'ils ouvrent ponctuellement en direction du projet
-  Paysages emblématiques (PE1, PE 2 et PE 3) présentant une sensibilité faible en raison de la reconnaissance dont il bénéficie, de l'enjeu en termes de protection dont il fait l'objet et des fenêtres visuelles partielles à très partielles et éloignées qu'il ouvre ponctuellement en direction du projet

Sensibilité du patrimoine protégé

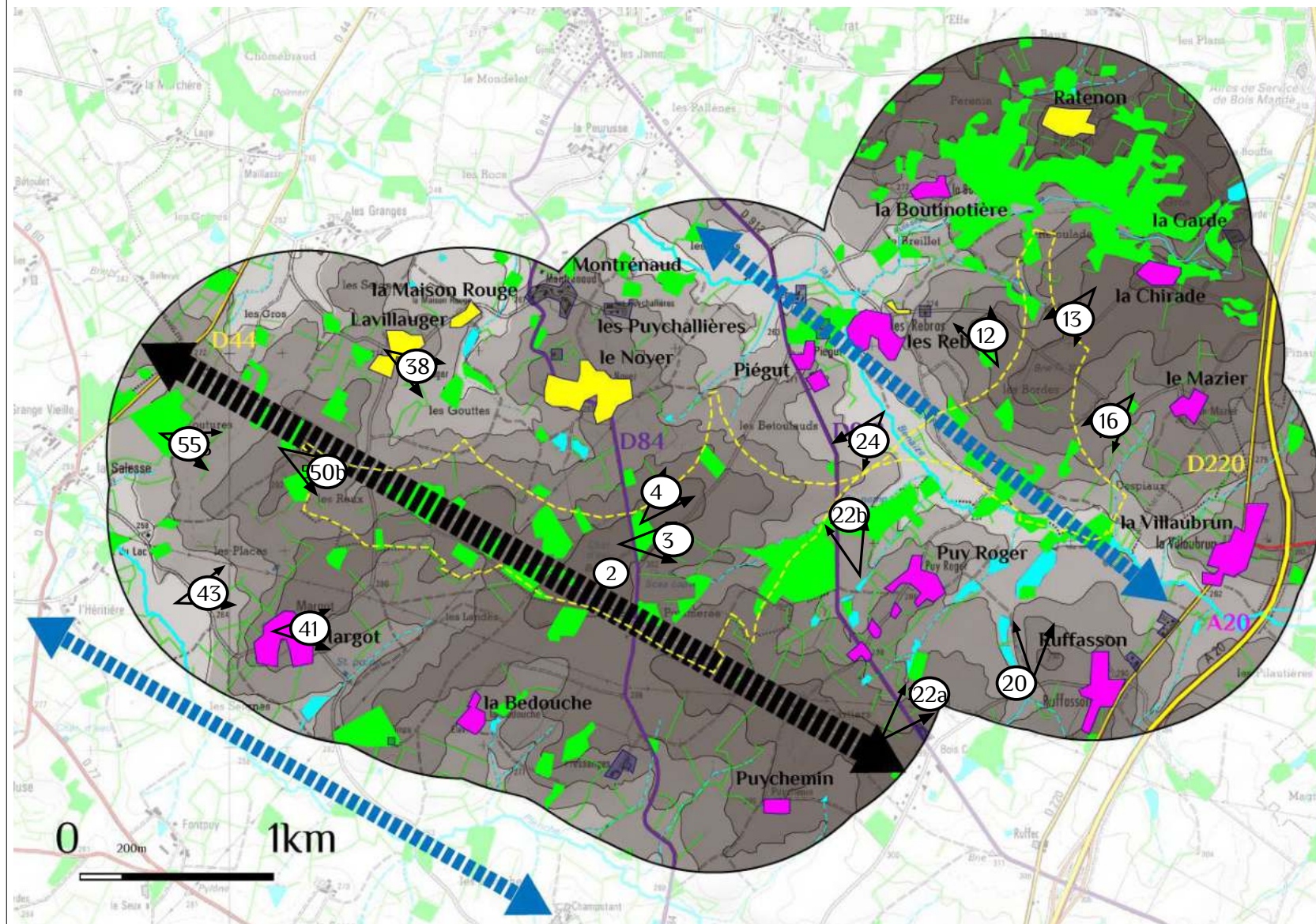
-  Monuments protégés concernés par une sensibilité faible

LE CONTEXTE ÉOLIEN

-  Eoliennes des parcs construits : sensibilité faible (pas ou peu de covisibilités et grands espaces de respiration)
-  Eoliennes acceptées : sensibilité faible (pas ou peu de covisibilités et grands espaces de respiration)



C45 : SYNTHÈSES DE LA SENSIBILITÉ À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE



- Aire d'étude immédiate
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Hameaux en seconde couronne
- Boisements principaux créant des ponctuations
- Hydrographie
- Panoramas plus profonds
- Altitudes de 240 à 250 m
- Altitudes de 250 à 260 m
- Altitudes de 260 à 270 m
- Altitudes de 270 à 280 m
- Altitudes de 280 à 290 m
- Altitudes de 290 à 300 m
- Altitudes de 300 à 310 m
- Altitudes de 310 à 320 m
- Panoramas plus profonds
- Direction Nord-Ouest/Sud-Est donnée par le bombement principal du relief
- Direction Nord-Ouest/Sud-Est donnée par les deux vallées principales de la Benaize et de la Planche Arnaise
- Routes présentant une sensibilité modérée
- Routes présentant une sensibilité faible
- Villages présentant une sensibilité moyenne
- Villages présentant une sensibilité faible

C.5.3. Synthèse de la sensibilité associée au paysage

a) Aire d'étude éloignée

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, l'analyse a fait le constat d'une répartition Nord/Sud des unités paysagères. Les motifs bocagers impliquent une double lecture. Ils induisent à la fois la richesse et la sensibilité des unités paysagères concernées de par l'échelle intime des scénettes qu'ils créent et, parallèlement, ils sont à l'origine d'effets de masque (associés aux masques de la topographie) qui cadrent majoritairement les vues en direction de la ZIP.

Avec l'éloignement, les effets de masque sont très efficaces et ne laissent que très ponctuellement le regard filer vers la ZIP. Il sera intéressant de vérifier si les typologies visuelles se transforment à l'échelle rapprochée.

Ainsi, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, la sensibilité de l'unité paysagère d'accueil (la basse Marche) est considérée comme modérée au vu de la proximité ponctuelle avec la ZIP. La sensibilité des unités voisines que sont le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg et du pays des châtaigniers est considérée comme respectivement faible et négligeable au vu des masques visuels et de l'éloignement.

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX UNITÉS PAYSAGÈRES | | | |
|---|--|--|---|
| UNITÉS PAYSAGÈRES | la Campagne Parc : la Basse Marche | la Campagne Parc : le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand Bourg | le Boischaut Méridional : le pays des châtaigniers |
| Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site | Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible depuis des points de vue fréquentés | Des vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vues rares ou non fréquentés | Des vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vues rares ou non fréquentés |
| Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m) | Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue reconnus | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques point de vue fréquentés | Des covisibilités très partielles se développent depuis quelques point de vue fréquentés |
| Distance | Distance rapprochée à éloignée | Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km) | Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km) |
| SENSIBILITÉ | MODÉRÉE | FAIBLE | NÉGLIGEABLE |

F298 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX UNITÉS PAYSAGÈRES

b) Aire d'étude rapprochée

- Le secteur A (localisé sur la frange ouest de l'aire d'étude rapprochée) est associé à une sensibilité faible. En effet, les qualités paysagères que l'on y rencontre sont indéniables (paysage emblématique 1 et qualité globale) mais la connection visuelle à d'éventuelles éoliennes y est faible à nulle (nombreux boisements et absence de situations dominantes);
- Le secteur B (qui occupe la partie nord de l'aire d'étude rapprochée et les franges est, ouest et sud de la zip) est associé à des enjeux modérés en termes de qualité paysagère (paysages emblématiques 2 et 3 et qualité paysagère globale) et de lieux de vie (villages repères de Saint-Sulpice-les-Feuilles et d'Arnac-la-Poste mais également : les Grands Chézeaux, Jeux, Saint-Georges-les-Landes et Saint-Hilaire-la-Treille) et de passage (routes importantes : A20, D220, D44, D6, D84, D60, D77). Les vues vers la ZIP et d'éventuelles éoliennes sont intermittentes mais fréquentes, le plus souvent partielles mais parfois très franches. Ainsi, la sensibilité associée est considérée comme globalement modérée;
- Le secteur C enveloppe et contient la ZIP et s'installe également sur la partie sud de l'aire d'étude rapprochée, sur un bombement du relief dégagant quelques panoramas lointains vers d'éventuelles éoliennes. Les enjeux qui lui sont associés sont modérés (belle qualité paysagère, présence du paysage emblématique 4 et de la vallée de la Benaize, faible densité bâtie malgré la présence du village de Saint-Hilaire-la-Treille, réseau routier important). Il est associé à une sensibilité forte;
- Le secteur D (qui occupe la frange est de l'aire d'étude rapprochée) est associé à des enjeux modérés (secteurs ouverts de bocage dégradé, paysage emblématique 3, patrimoine protégé de Vareilles). Il est visuellement connecté à d'éventuelles éoliennes (secteur dominant et ouvert où les panoramas lointains sont plus nombreux). La sensibilité associée est considérée comme modérée.

c) Aire d'étude immédiate

La topographie est douce sur le territoire de l'aire d'étude immédiate. Les variations visuelles entre les situations en point bas et en point haut sont atténuées par la présence végétale. Dans certaines situations, les lignes (alignements d'arbres, haies, ...) accentuent et cadrent la perspective et accompagnent le regard vers un horizon souvent proche. Les vues sont majoritairement proches et laissent une place importante aux détails du bâti ou de la végétation. Malgré tout, on note ponctuellement, à la faveur d'une diminution de la densité des haies ou des arbres associée à une position dominante, des fenêtres visuelles plus lointaines, principalement localisées sur les rebords de plateau et les versants des vallées, des vallons, ... La topographie se donne alors à voir plus nettement et peut imprimer une direction dans le paysage. Ces directions sont multiples et évoluent au gré des axes des vallées et de leurs affluents. On note cependant une direction principale Nord-Ouest/Sud-Est, dessinée par les vallées de la Planche Arnaise et de la Benaize et, par conséquent, par le bombement principal (à cette échelle immédiate) qui les sépare. Cette direction est dominante dans les panoramas.

Le paysage rencontré est, à cette échelle, marqué, à la fois par la ligne (axes des vallées ou des bombements très doux ou encore, alignements d'arbres ou de haies) mais également par la ponctuation des motifs et détails (liés à l'architecture et surtout à la végétation : arbres isolés). Cette remarque est importante pour construire le projet en termes de parti d'implantation (direction, ponctuation) et du nombre de machines (détails, échelle du paysage).

Au niveau de l'aire d'étude immédiate, nous sommes au coeur des paysages de la Basse Marche et du secteur C. Les enjeux associés au paysage sont considérés comme modérés. Avec le rapprochement, les enjeux se concentrent sur le rapport visuel qui sera instauré entre les motifs paysagers (détails) en premier plan et les éoliennes installées au niveau des plateaux en vis-à-vis et sur la vision et les rapports d'échelle établis depuis les secteurs de vallée en léger contrebas de la ZIP.

C.5.4. Synthèse de la sensibilité associée aux sites touristiques de l'aire d'étude éloignée

Les deux villages et la ville faisant l'objet d'une valorisation touristique, à savoir la Souterraine et les villages de Saint-Benoit-du-Sault et des Grands Chézeaux, n'appartiennent pas tous à l'aire d'étude éloignée. Les vues depuis les Grands Chézeaux sont, par exemple, étudiées dans le chapitre consacré à l'aire d'étude rapprochée. La sensibilité associée à la ville de la Souterraine est considérée comme nulle (voir le chapitre concernant l'analyse des vues depuis l'habitat). Au vu de la taille de la ville, ce constat est tout de même illustré par un photomontage. La sensibilité associée au village de Saint-Benoit-du-Sault est considérée comme nulle (puisque aucune ouverture visuelle vers la ZIP n'a été identifiée).

En dehors de ces trois unités urbaines, c'est le tourisme vert qui est valorisé avec la mise en valeur du patrimoine paysager et des activités de nature. Deux de ces sites naturels, les lacs de Chaume et de Mondon (aménagés en base de loisirs), pourraient donner à voir d'éventuelles éoliennes sur la ZIP. Au vu de leur fréquentation mesurée et de leur cadre boisé, la sensibilité associée à ces lacs est considérée comme faible. La sensibilité associée au Parc Naturel Régional de la Brenne est considérée comme faible (éloignement et écrans visuels liés au relief et aux boisements).

Enfin, dans le cadre de la valorisation du patrimoine, la sensibilité associée à l'église de Mailhac-sur-Benaize est considérée comme faible.

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX SITES TOURISTIQUES | | | | | |
|--|-------------------------|--|--|---|-------------|
| Éléments touristiques | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site | Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m) | Distance | SENSIBILITÉ |
| PNR de la Brenne | Aire d'étude éloignée | Vues partielles vers le site d'implantation, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km) | FAIBLE |
| Base de loisirs de Chaume | Aire d'étude rapprochée | Vues partielles vers le site d'implantation, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Distance intermédiaire (comprise entre 3 et 6 km) | FAIBLE |
| Base de loisirs de Mondon | Aire d'étude rapprochée | Vues partielles vers le site d'implantation, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Distance intermédiaire (comprise entre 3 et 6 km) | FAIBLE |
| Église de Mailhac-sur-Benaize | Aire d'étude rapprochée | Vues partielles vers le site d'implantation, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Pas de covisibilité | Distance intermédiaire (comprise entre 3 et 6 km) | FAIBLE |

F299 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX SITES VALORISÉS D'UN POINT DE VUE TOURISTIQUE ET POTENTIELLEMENT CONCERNÉS PAR UNE INTERVISIBILITÉ AVEC LA ZIP

C.5.5. Synthèse de la sensibilité associée aux paysages emblématiques

a) Aire d'étude éloignée

Un certain nombre de paysages emblématiques a été identifié dans le département de la Haute-Vienne et de la Creuse. Ils ne sont pas protégés mais leur identification sert de support à la mise en place de protections de sites. Au vu de l'influence visuelle supposée du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles, on considère que la sensibilité qui leur est associée est nulle à faible.

- Les paysages emblématiques (PE) concernés par une sensibilité faible : PE1 (secteur de l'aire d'étude intermédiaire), PE9 et PE10
- Les paysages emblématiques (PE) concernés par une sensibilité négligeable : PE5, PE7, PE8, PE11, PE12 et PE14
- Les paysages emblématiques (PE) concernés par une sensibilité nulle : PE6, PE13, PE15, PE16

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES | | | | | |
|--|---|--|--|--|-------------|
| Paysages emblématiques dans le département de Haute-Vienne (87) | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site | Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m) | Distance | SENSIBILITÉ |
| Paysage emblématique 1 | Aire d'étude éloignée (sous-secteur intermédiaire) | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Distance relativement éloignée (comprise entre 6 et 10 km) | FAIBLE |
| Paysage emblématique 5 | Aire d'étude éloignée | Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle sont possible à de rares endroits non fréquentés | Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km) | NÉGLIGEABLE |
| Paysage emblématique 6 | Aire d'étude éloignée | Pas de visibilité | Pas de covisibilité | Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km) | NULLE |
| Paysage emblématique 7 | Aire d'étude éloignée (sous secteur aire d'étude intermédiaire) | Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle sont possible à de rares endroits non fréquentés | Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km) | NÉGLIGEABLE |
| Paysage emblématique 8 | Aire d'étude éloignée | Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle sont possible à de rares endroits non fréquentés | Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km) | NÉGLIGEABLE |

| Paysages emblématiques à cheval sur les départements de Haute-Vienne (87) et de la Creuse (23) | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site | Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m) | Distance | SENSIBILITÉ |
|--|-----------------------|---|--|--|-------------|
| Paysage emblématique 9 | Aire d'étude éloignée | Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle sont possible à de rares endroits non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km) | FAIBLE |

F300 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

| Paysages emblématiques dans le département de la Creuse | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site | Covisibilité de l'élément ou du site avec un ouvrage de grande hauteur (165m) | Distance | SENSIBILITÉ |
|---|---|--|--|--|-------------|
| Paysage emblématique 10 | Aire d'étude éloignée | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km) | FAIBLE |
| Paysage emblématique 11 | Aire d'étude éloignée (sous secteur aire d'étude intermédiaire) | Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits non fréquentés | Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | Distance relativement éloignée (comprise entre 6 et 10 km) | NÉGLIGEABLE |
| Paysage emblématique 12 | Aire d'étude éloignée | Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits non fréquentés | Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km) | NÉGLIGEABLE |
| Paysage emblématique 13 | Aire d'étude éloignée | Pas de visibilité | Pas de covisibilité | Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km) | NULLE |
| Paysage emblématique 14 | Aire d'étude éloignée | Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle sont possible à de rares endroits non fréquentés | Covisibilités possibles mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km) | NÉGLIGEABLE |
| Paysage emblématique 15 | Aire d'étude éloignée | Pas de visibilité | Pas de covisibilité | Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km) | NULLE |
| Paysage emblématique 16 | Aire d'étude éloignée | Pas de visibilité | Pas de covisibilité | Distance éloignée (comprise entre 10 et 20 km) | NULLE |

F300 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES



b) Aire d'étude rapprochée

- Paysage emblématique 1 : sensibilité faible au regard d'une vue supposée depuis la base de loisirs, plus précisément depuis les abords immédiats du camping (équipement touristique) et d'une vue supposée depuis la D60, le reste du territoire et notamment la vallée de la Benaize restant sans connection visuelle avec la ZIP;
- Paysage emblématique 2 : sensibilité faible au regard d'une vue supposée depuis une aire de loisirs au bord du lac de Chaume et à proximité d'un restaurant. Par ailleurs la moitié du secteur concerné par les limites du paysage emblématique (versant et plateau rive droite) semble porter jusqu'à la ZIP malgré une présence végétale forte. L'autre moitié est visuellement complètement déconnectée de la ZIP;
- Paysage emblématique 3 : sensibilité faible au regard de la faible étendue du territoire concerné et de l'existence supposée d'une vue en limite Nord;
- Paysage emblématique 4 : sensibilité modérée malgré la distance et au vu des magnifiques panoramas identifiés qui sont supposés donner à voir la ZIP et les éoliennes associées.

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES | | | | | |
|--|-------------------------|--|---|------------------------------|-------------|
| Paysages emblématiques dans le département de la Haute-Vienne (87) | Aire d'étude | Visibilité d'un élément de grande hauteur | Covisibilité avec un élément de grande hauteur | Distance | SENSIBILITÉ |
| Paysage emblématique 1 | Aire d'étude rapprochée | Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue rares et peu fréquentés | Rapprochée (entre 3 et 6 km) | FAIBLE |
| Paysage emblématique 3 | Aire d'étude rapprochée | Vues partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés | Covisibilités possible mais anecdotiques car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | Rapprochée (entre 3 et 6 km) | FAIBLE |
| Paysage emblématique 4 | Aire d'étude rapprochée | Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible depuis des points de vue peu fréquentés | Des covisibilités se développent depuis des points de vue peu fréquentés | Rapprochée (entre 3 et 6 km) | MODÉRÉE |

| Paysage emblématique à cheval sur les départements de Haute-Vienne (87) et de la Creuse (23) | Aire d'étude | Visibilité d'un élément de grande hauteur | Covisibilité avec un élément de grande hauteur | Distance | SENSIBILITÉ |
|--|-------------------------|--|---|------------------------------|-------------|
| Paysage emblématique 2 | Aire d'étude rapprochée | Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue rares et peu fréquentés | Rapprochée (entre 3 et 6 km) | FAIBLE |

F301 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

C.5.6. Synthèse de la sensibilité associée aux sites protégés

a) Aire d'étude éloignée

Depuis les éléments de patrimoine protégés, des situations de visibilité et de covisibilité ont été identifiées dont certaines doivent être confirmées : carte ZIV (Zone d'Influence Visuelle) précise, coupes ou encore photomontages.

Depuis les sites inscrits et classés, on constate des ouvertures visuelles potentielles en direction de la zone d'implantation potentielle pour :

1. le site inscrit des Combes de la Cazine. L'essentiel du site inscrit est boisé et donc visuellement déconnecté d'un éventuel projet éolien. Seul un secteur d'un espace agricole au Nord semble assez ouvert pour ouvrir une vue vers la ZIP. Si cette vue existe elle sera partielle et lointaine. Si la vision est avérée, des secteurs du site sont donc en covisibilité avec la zone d'implantation potentielle. La sensibilité associée à ce site est considérée comme négligeable
2. le site classé concernant la Butte, le hameau, le château de Brosse et leurs abords. Ce site classé assez étendu, occupe des secteurs variés dont certains, plus ouverts, pourraient laisser voir la ZIP et les éoliennes associées. Etant donné la distance, si les vues existent, elles seront partielles et lointaines. Si la vision est avérée, des secteurs du site sont donc en covisibilité avec la zone d'implantation potentielle. La sensibilité associée à ce site est considérée comme négligeable

| | | | | | | | ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS ASSOCIÉES AUX SITES PROTÉGÉS | | | |
|------------------------------------|--------------|---|--------------------|---|--|-------------------------------|--|---|---|-------------|
| Communes de la Creuse (23) | Numéro carte | Sites protégés | Protection | Distance à la zone d'implantation potentielle | Place dans le paysage | Visibilité dans le paysage | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site | Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m) | Distance | SENSIBILITÉ |
| Colondannes, Saint-Léger-Bridereix | SI/B | Site des combes de la Cazine | Inscrit 17/07/1984 | 14.5 km environ | Secteur encaissé de part et d'autre de la vallée de la Cazine mêlant zones boisées, prairies et champs cultivés | Aire de visibilité restreinte | Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km) | NÉGLIGEABLE |
| Communes de l'Indre (36) | Numéro carte | Sites protégés | Protection | Distance à la zone d'implantation potentielle | Place dans le paysage | Visibilité dans le paysage | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site | Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m) | Distance | SENSIBILITÉ |
| Chaillac | SC/D | Site concernant la Butte, le hameau, le château de Brosse et leurs abords | Classé 26/02/2003 | 13 km environ | Site comprenant un linéaire de la vallée boisée du ruisseau le Bel Rio et un secteur de plateau environnant. Ponctuellement au Nord, le site apparaît au coeur d'un vaste panorama (vue 301) | Aire de visibilité moyenne | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km) | NÉGLIGEABLE |

F302 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX SITES PROTÉGÉS

C.5.7. Synthèse de la sensibilité associée aux monuments protégés

a) Aire d'étude éloignée

Parmi les 66 monuments protégés (inscrits ou classés) recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on a constaté une ouverture visuelle en direction de la ZIP pour 12 d'entre eux.

- Cinq sont situés dans l'aire d'étude rapprochée. Le niveau de sensibilité qui leur est associé est évoqué page suivante.
- Sept sont situés dans l'aire d'étude éloignée et présentent une sensibilité négligeable à faible :
 1. le polissoir dit "Le Poulvan-de-Séjotte", classé (MH14) : un doute subsiste sur une possible covisibilité entre le polissoir et la ZIP. La position légèrement dominante crée une fenêtre visuelle malgré la densité des boisements (visibilité possible);
 2. l'église Saint-Léger, classée (MH16) : une vue est possible depuis le flanc nord du parvis de l'église (visibilité possible);
 3. le logis seigneurial inscrit sur la commune de Saint-Martin-le-Mault (MH17) : malgré une grande densité aux abords du monument il subsiste un doute quant à une éventuelle visibilité;
 4. le manoir de Lavaud (MH42) : une vue est possible depuis ce monument installé sur un léger bombement du relief (visibilité possible);
 5. l'église Saint-Maurice (MH43) : une vue est possible depuis ce monument en raison d'un tissu urbain lâche (visibilité possible);
 6. dolmen dit de la Pierre Folle (MH45) : vue possible depuis ce monument (visibilité possible);
 7. l'église Saint-Martin de Parnac (MH58) : une vue est possible depuis les abords immédiats de cette église (visibilité possible).

| | | | | | | | ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX MONUMENTS PROTÉGÉS | | | |
|-------------------------------|--------------|-------------------------------------|--------------------|---|--|------------------------------------|--|---|---|-------------|
| Communes de Haute-Vienne (87) | Numéro carte | Monuments protégés | Protection | Distance à la zone d'implantation potentielle | Place dans le paysage | Visibilité dans le paysage | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site | Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m) | Distance | SENSIBILITÉ |
| Saint-Léger-Magnazeix | 14 | Polissoir dit Le Poulvan-de-Séjotte | Classé 1889 | 12 km environ | Isolé, au coeur d'une prairie boisée | Aire de visibilité très restreinte | Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km) | NÉGLIGEABLE |
| | 16 | Eglise Saint-Léger | Classé 1932/08/12 | 7.5 km environ | En limite d'urbanisation | Aire de visibilité restreinte | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Pas de covisibilité | Distance rapprochée (entre 0 et 3 km) | FAIBLE |
| Saint-Martin-le-Mault | 17 | Logis seigneurial | Inscrit 2010/10/04 | 13 km environ | Tissu urbain lâche du village de Saint-Martin-le-Mault | Aire de visibilité restreinte | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Pas de covisibilité | Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km) | NÉGLIGEABLE |

| Communes de la Creuse (23) | Numéro carte | Monuments protégés | Protection | Distance à la zone d'implantation potentielle | Place dans le paysage | Visibilité dans le paysage | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site | Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m) | Distance | SENSIBILITÉ |
|------------------------------|--------------|----------------------------|--------------------|---|--|------------------------------------|---|---|---|-------------|
| Saint-Maurice-la-Souterraine | 42 | Manoir de Lavaud | Inscrit 1994/01/10 | 9 km environ | Isolé, implantation sur une légère butte | Aire de visibilité restreinte | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Pas de covisibilité | Relativement éloigné (distance comprise entre 6 et 10 km) | FAIBLE |
| | 43 | Eglise Saint-Maurice | Inscrit 1969/02/21 | 10.5 km environ | En coeur de bourg | Aire de visibilité restreinte | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Pas de covisibilité | Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km) | NÉGLIGEABLE |
| Saint-Priest-la-Feuille | 45 | Dolmen dit La Pierre Folle | Inscrit 1938/06/24 | 14.5 km environ | Isolé, dans une prairie | Aire de visibilité très restreinte | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Pas de covisibilité | Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km) | NÉGLIGEABLE |
| Parnac | 58 | Eglise Saint-Martin | Inscrit 1925/11/21 | 17 km environ | En coeur de bourg | Aire de visibilité restreinte | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Pas de covisibilité | Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km) | NÉGLIGEABLE |

F303 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX MONUMENTS PROTÉGÉS POTENTIELLEMENT CONCERNÉS PAR UNE INTERVISIBILITÉ AVEC LA ZIP

b) Aire d'étude rapprochée

Parmi les 10 monuments protégés (inscrits ou classés) recensés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, on a constaté une ouverture visuelle en direction de la ZIP pour 5 d'entre eux.

Ils présentent une sensibilité faible :

1. l'église inscrite Saint-Martial d'Arnac-la-Poste (MH1) : vue présumée depuis le chevet de l'église ouvrant sur la place (visibilité à vérifier). La sensibilité associée à ce monument est considérée comme faible;
2. le Dolmen de l'Héritière, classé (MH2) : vue possible depuis les abords immédiats du dolmen situé en position légèrement dominante (visibilité à vérifier). La sensibilité associée à ce monument est considérée comme faible;
3. la maison inscrite au lieu dit de Montmagnier (MH3) : vue possible depuis les abords du monuments, le long de la route. Depuis la cour du bâtiment formant un U, les vues sont cadrées par le bâti (visibilité à vérifier). La sensibilité associée à ce monument est considérée comme faible;
4. le manoir classé de Montlebeau à Vareilles (MH48) : vue possible depuis les abords du château, côté route. Une covisibilité depuis les hauteurs du village de Vareilles a également été identifiée (visibilité et covisibilité à vérifier). La sensibilité associée à ce monument est considérée comme faible;
5. l'église Saint-Pardoux de Vareilles (MH49) : une visibilité et une covisibilité ont été identifiées (visibilité et covisibilité à vérifier). La sensibilité associée à ce monument est considérée comme faible;

Une illustration de la vision vers la ZIP (via un photomontage) est présentée de manière systématique pour ces monuments cinq monuments de l'aire d'étude rapprochée.

| | | | | | | | ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS ASSOCIÉES AUX MONUMENTS PROTÉGÉS | | | |
|-------------------------------|--------------|--|-----------------------|---|--|------------------------------------|--|--|--|-------------|
| Communes de Haute-Vienne (87) | Numéro carte | Monuments protégés | Protection | Distance à la zone d'implantation potentielle | Place dans le paysage | Visibilité dans le paysage | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site | Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m) | Distance | SENSIBILITÉ |
| Arnac-la-Poste | 1 | Eglise Saint-Martial | Inscrit 1925/09/25 | 3 km environ | En coeur de Bourg | Aire de visibilité moyenne | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Distance intermédiaire (entre 3 et 6 km) | FAIBLE |
| | 2 | Dolmen de l'Héritière (lieu dit la Pierre Levée) | Classé 1983/06/17 | 2 km environ | Isolé, prairie avec lisières boisées | Aire de visibilité très restreinte | Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares ou non fréquentés | Pas de covisibilité | Distance rapprochée (entre 0 et 3 km) | FAIBLE |
| | 3 | Maison (lieu dit Montmagnier) | Inscrit 1973/06/01 | 4 km environ | Isolé, le long d'un axe routier | Aire de visibilité très restreinte | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Pas de covisibilité | Distance intermédiaire (entre 3 et 6 km) | FAIBLE |
| Communes de la Creuse (23) | Numéro carte | Monuments protégés | Protection | Distance à la zone d'implantation potentielle | Place dans le paysage | Visibilité dans le paysage | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site | Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m) | Distance | Sensibilité |
| Vareilles | 48 | Manoir de Montlebeau | Classé 2003/03/11 | 5 km environ | Isolé, au coeur d'une parcelle en friche | Aire de visibilité moyenne | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Distance intermédiaire (entre 3 et 6 km) | FAIBLE |
| | 49 | Eglise Saint-Pardoux | Inscrit 1963/09/12 | 5,5 km environ | Coeur de hameau | Aire de visibilité moyenne | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Distance intermédiaire (entre 3 et 6 km) | FAIBLE |

F304 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX MONUMENTS PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE



C.5.8. Synthèse de la sensibilité associée au secteur sauvegardé de Saint-Benoit-du-Sault (site patrimonial remarquable en création)

a) Aire d'étude éloignée

Les périmètres du secteur sauvegardé (et donc celles du futur site patrimonial remarquable) ne sont pas visuellement connectés à la ZIP ni à d'éventuelles éoliennes associées.

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AU SECTEUR SAUVEGARDÉ (SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE) DE SAINT-BENOIT-DU-SAULT | | | | | |
|---|---|--|---|---|-------------|
| Communes de l'Indre (36) | Secteur sauvegardé et site patrimonial remarquable en création | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165m) depuis l'élément ou le site | Covisibilité de l'élément ou du site avec un élément de grande hauteur (165m) | Distance | SENSIBILITÉ |
| Saint-Benoit-de-Sault | Secteur Sauvegardé (en création) concernant le village de Saint-Benoit-de-Sault | Aucune vue | Aucune covisibilité | Eloigné (distance comprise entre 10 et 20 km) | NULLE |

F304BIS : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AU SECTEUR SAUVEGARDÉ ET AU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE EN CRÉATION

C.5.9. Synthèse de la sensibilité associée aux unités urbaines principales

a) Aire d'étude éloignée

Sur les 18 villages (dont la population est égale ou supérieure à 500 habitants) analysés, neuf présentent une ouverture visuelle potentielle vers la ZIP. Parmi ces villages, quatre présentent une sensibilité considérée comme faible à savoir :

1. Lussac-les-Eglises
2. Dun-le-Palestel
3. Saint-Maurice-la-Souterraine
4. Saint-Sornin-Leulac

Cinq autres villages présentent une sensibilité considérée comme négligeable :

1. Parnac
2. la Châtre-Langlin
3. Saint-Léger-Magnazeix
4. Saint-Sébastien
5. Fromental

La sensibilité associée à la ville de la Souterraine est nulle. Au vu de son nombre d'habitants, une illustration sera proposée depuis la Souterraine pour valider les conclusions. Il est également proposé une illustration systématique des vues depuis les villages présentant une sensibilité considérée comme faible.

| ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS ASSOCIÉES AUX VILLAGES PRINCIPAUX | | | | |
|---|---|---|---|-------------|
| Villages principaux du secteur A1 | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) depuis le village | Covisibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) avec le village | Aire d'étude | SENSIBILITÉ |
| Parnac | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | Aire d'étude éloignée (16 km de la ZIP) | NÉGLIGEABLE |
| le Châtre-Langlin | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Pas de covisibilité | Aire d'étude éloignée (12 km de la ZIP) | NÉGLIGEABLE |
| Lussac-les-Eglises | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Aire d'étude éloignée (14 km de la ZIP) | FAIBLE |
| Saint-Léger-Magnazeix | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Pas de covisibilité | Aire d'étude éloignée (sous secteur intermédiaire : 7 km de la ZIP) | NÉGLIGEABLE |

F305 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX VILLAGES

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX VILLAGES PRINCIPAUX | | | | |
|---|---|--|---|-------------|
| Villages principaux du secteur B1 | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) depuis le village | Covisibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) avec le village | Aire d'étude | SENSIBILITÉ |
| Saint-Sébastien | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Pas de covisibilité avec le centre ancien | Aire d'étude éloignée (14 km de la ZIP) | NÉGLIGEABLE |
| Dun-le-Palestel | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Aire d'étude éloignée (19 km de la ZIP) | FAIBLE |
| Saint-Maurice-la-Souterraine | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Aire d'étude éloignée (sous secteur intermédiaire : 8.5 km de la ZIP) | FAIBLE |
| Saint-Sornin-Leulac | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés | Aire d'étude éloignée (10.5 km de la ZIP) | FAIBLE |
| Fromental | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares ou non fréquentés | Pas de covisibilité | Aire d'étude éloignée (13.5 km de la ZIP) | NÉGLIGEABLE |

F305 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX VILLAGES PRINCIPAUX

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE À LA VILLE DE LA SOUTERRAINE | | | | |
|--|---|---|---|-------------|
| La souterraine ville du secteur B1 | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) depuis le village | Covisibilité d'un ouvrage de grande hauteur (165 m) avec le village | Aire d'étude | SENSIBILITÉ |
| la Souterraine | Aucune visibilité identifiée | Aucune covisibilité | Aire d'étude éloignée (sous secteur intermédiaire : 8 km de la ZIP) | NULLE |

F306 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE À LA VILLE DE LA SOUTERRAINE

b) Aire d'étude rapprochée

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, huit villages repères ont été analysés. Il ressort de l'analyse que la vision reste ponctuelle et majoritairement partielle (vue cadrée par le bâti) et qu'elle se décale sur les franges urbaines. Quelques points de vue ont été identifiés laissant penser que la ZIP sera visible plus ou moins partiellement. En revanche, les situations de covisibilité avec les silhouettes des villages sont rares.

- Le village de Saint-Sulpice-les-feuilles est situé en vis-à-vis proche de la ZIP, au Nord de la vallée de la Benaize. Les vues depuis le cœur de village vers les éoliennes devraient être majoritairement cadrées à l'échelle de la rue par le bâti. La vision se décale vers les franges du village. Aucune covisibilité franche avec l'ensemble de la silhouette du bourg n'a été identifiée. La sensibilité du village est considérée comme modérée;
- Le village d'Arnac-la-Poste est situé en vis-à-vis proche de la ZIP, au Sud de la vallée de la Planche-Arnaise. Les vues depuis le cœur de village vers les éoliennes devraient être majoritairement cadrées à l'échelle de la rue par le bâti. En revanche, depuis la place du village et de l'église, une ouverture visuelle est possible jusqu'aux éoliennes. Si elle existe, la vision sera partielle. Par ailleurs, la situation en promontoir du village (dont la silhouette émerge sur la ligne d'horizon depuis certains panoramas méridionaux), implique des covisibilités avec les éoliennes. La sensibilité du village est donc considérée comme modérée;
- Le village "les Grands Chézeaux" est localisé à près de 5 kilomètres de la ZIP dans un secteur très bocager. Ainsi, la connection visuelle avec le projet apparaît comme faible à nulle. Par conséquent, sa sensibilité est considérée comme négligeable;
- Le village de Jeux est localisé à près de 5 kilomètres de la ZIP sur les franges Nord du paysage emblématique 2. Au vu du caractère très bocager et boisé de son environnement, la vision vers la ZIP apparaît très partielle voire inexistante. Par ailleurs, aucune covisibilité entre la silhouette du village et la ZIP n'a été identifiée. La sensibilité de ce village est considérée comme négligeable;
- Le village de Vareilles est localisé en limite occidentale de l'aire d'étude rapprochée. Son environnement plus ouvert (secteur D) implique visibilité partielle et covisibilité avec les silhouettes du bourg et de son patrimoine protégé. La sensibilité de ce village est considérée comme faible;
- Le village de Saint-Hilaire-la-Treille est localisé en limite sud de l'aire d'étude rapprochée. La forte densité végétale habille largement les panoramas vers la ZIP qui se dégagent depuis les franges nord du village. La vision, si elle existe, sera très partielle. La sensibilité de ce village est considérée comme négligeable;
- Le village de Mailhac-sur-Benaize se rapproche quelque peu de la ZIP. Il est possible que la vision vers d'éventuelles éoliennes soit plus affirmée malgré un contexte végétalisé dense. La sensibilité de ce village est considérée comme faible;
- Le village de Saint-Georges-les-Landes est situé, lui aussi, en limite de l'aire d'étude rapprochée à près de 5 kilomètres de la ZIP, dans un environnement assez végétalisé. Le point de vue 78 illustre à la fois une visibilité et une covisibilité avec certains éléments du village (comme l'église). Si elle existe, la vision devrait être partielle. La sensibilité de ce village est considérée comme négligeable.

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX VILLAGES PRINCIPAUX | | | | |
|---|---|--|--|-------------|
| Villages principaux du secteur A1 | distance du village avec l'aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (180 m) depuis le village | Covisibilité entre la silhouette du village et un ouvrage de grande hauteur (180m) | SENSIBILITÉ |
| Saint-Sulpice-les-Feuilles | Aire d'étude rapprochée (de 1.5 à 3 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible depuis des points de vue fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés (mais pas avec le centre bourg) | MODÉRÉE |
| Arnac-la-Poste | Aire d'étude rapprochée (de 2.5 à 3 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible depuis des points de vue fréquentés | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés (mais pas avec le centre bourg) | MODÉRÉE |
| Les Grands Chézeaux | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits peu fréquentés | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | NÉGLIGEABLE |
| Jeux | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits peu fréquentés | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | NÉGLIGEABLE |
| Vareilles | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle, mais depuis des points de vue rares | Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés (avec le centre bourg et avec l'église et le château protégé) | FAIBLE |
| Saint-Hilaire-la-Treille | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits peu fréquentés | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | NÉGLIGEABLE |
| Mailhac-sur-Benaize | Aire d'étude rapprochée (3 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle , mais depuis des points de vue rares | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | FAIBLE |
| Saint-Georges-les-Landes | Aire d'étude rapprochée (5 km de la ZIP en fonction des secteurs du village) | Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits peu fréquentés | Covisibilité possible mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels | NÉGLIGEABLE |

F307 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX VILLAGES PRINCIPAUX À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

c) Aire d'étude immédiate

Les enjeux associés au bâti proche sont considérés comme modérés au vu du nombre d'habitants, de la typologie visuelle, de la proximité et de la situation vis-à-vis de la ZIP. Si l'on prend en compte l'angle visuel occupé par la ZIP depuis les villages on peut associer une valeur de sensibilité évaluée de faible à modérée en fonction des villages.

| Hameaux en première couronne | ÉVALUATION DE L'ENJEU ASSOCIÉ AUX HAMEAUX PROCHES | | | ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX HAMEAUX PROCHES | | | | |
|-----------------------------------|---|--------------------|--------|---|--------------------------------|-----------------------|--|-------------|
| | Distance à la ZIP | Nombre d'habitants | ENJEU | Typologie visuelle | Situation par rapport à la ZIP | Vision | Angle de vue potentiellement impacté par d'éventuelles éoliennes | SENSIBILITÉ |
| Ratenon | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision partielle | 70° (DE 46° À 90° : FAIBLE) | FAIBLE |
| la Boutinotière | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision partielle | 130° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | MODÉRÉE |
| les Rebras | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision partielle | 195° (DE 181° À 360° : FORT) | MODÉRÉE |
| Piégut | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision très partielle | 195° (DE 181° À 360° : FORT) | MODÉRÉE |
| le Noyer | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision très partielle | 180° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | FAIBLE |
| Lavillauger | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision très partielle | 140° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | FAIBLE |
| Margot | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision assez franche | 95° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | MODÉRÉE |
| La Bedouche (bâtiments agricoles) | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision partielle | 110° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | MODÉRÉE |
| Puychemin | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision partielle | 110° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | MODÉRÉE |
| Puy Roger | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision très partielle | 200° (DE 181° À 360° : FORT) | MODÉRÉE |
| Ruffasson | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision partielle | 95° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | MODÉRÉE |
| la Villaubrun | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision assez franche | 70° (DE 46° À 90° : FAIBLE) | MODÉRÉE |
| le Mazier | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision assez franche | 100° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | MODÉRÉE |
| la Chirade | Aire d'étude immédiate (de 500 m à 1 km de la ZIP) (FORT) | Faible (FAIBLE) | MODÉRÉ | Vision statique quotidienne (FORT) | Vis-à-vis (FAIBLE) | Vision assez franche | 100° (DE 91° À 180° : MODÉRÉ) | MODÉRÉE |

F308 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉS AUX HAMEAUX PRINCIPAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

C.5.10. Tableaux de synthèse de la sensibilité associée aux axes du déplacement principaux

a) Aire d'étude éloignée

Le réseau routier :

Quels que soient les enjeux associés à ces axes (touristique, forte fréquentation, déplacements du quotidien), la sensibilité associée est faible à nulle. En effet, les visibilité, lorsqu'elles existent, restent très ponctuelles, rares et partielles. Elles ponctuent de longs linéaires cadrés par la végétation. Les axes présentant une sensibilité faible (à savoir l'autoroute A20, la nationale N145 et les départementales D220 et D15/D14) sont illustrés de façon systématique. Les vues depuis les axes proposant une sensibilité négligeable sont illustrées partiellement.

Le réseau ferré :

La voie ferrée "POLT" reliant Paris à Toulouse via Orléans et Limoges est cadrée sur l'ensemble de sa traversée de l'aire d'étude éloignée par des haies, des boisements ou des talus. L'influence du projet sur cette voie est nulle tout comme sa sensibilité.

Le Chemin de Grandes Randonnées :

A l'échelle éloignée, seuls les chemins de randonnées d'échelle nationale ont été pris en compte. Depuis le GR de la vallée de la Creuse, aucune ouverture visuelle franche en direction de la ZIP n'a été identifiée. La sensibilité de ce lieu de promenade est nulle.

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES | | | |
|--|-------------------------------------|--|-------------|
| Axes routiers principaux | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur 165 m | SENSIBILITÉ |
| A20 | Linéaire de l'aire d'étude éloignée | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares | FAIBLE |
| N145 | Aire d'étude éloignée | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares | FAIBLE |
| D675 | Aire d'étude éloignée | Pas de vue identifiée | NULLE |
| D942 | Aire d'étude éloignée | Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares | NÉGLIGEABLE |
| D951 | Aire d'étude éloignée | Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles depuis des endroits rares | NÉGLIGEABLE |
| D220 | Linéaire de l'aire d'étude éloignée | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares | FAIBLE |

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES | | | |
|---|-------------------------------------|--|-------------|
| Axes routiers secondaires présentant une intervisibilité potentielle avec la ZIP et d'éventuelles éoliennes associées | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur 165 m | SENSIBILITÉ |
| D5/D1 | Aire d'étude éloignée | Pas de vue identifiée | NULLE |
| D15/D14 | Aire d'étude éloignée | Vues partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares | FAIBLE |
| D4/D1 | Aire d'étude éloignée | Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares | NÉGLIGEABLE |
| D7 | Aire d'étude éloignée | Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares | NÉGLIGEABLE |
| D36 | Aire d'étude éloignée | Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares | NÉGLIGEABLE |
| D44 | Linéaire de l'aire d'étude éloignée | Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares | NÉGLIGEABLE |
| D2/D1 | Linéaire de l'aire d'étude éloignée | Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares | NÉGLIGEABLE |
| D912 | Linéaire de l'aire d'étude éloignée | Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares | NÉGLIGEABLE |
| D121/D44/D23 | Linéaire de l'aire d'étude éloignée | Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares | NÉGLIGEABLE |
| D10 | Aire d'étude éloignée | Vues très partielles vers le site d'implantation potentielle mais depuis des points de vue rares | NÉGLIGEABLE |

F309 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX AXES ROUTIERS SECONDAIRES POTENTIELLEMENT CONCERNÉS PAR UNE INTERVISIBILITÉ AVEC LA ZIP

b) Aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée compte un axe majeur, à savoir l'autoroute A20 qui traverse l'aire d'étude rapprochée du Nord au Sud, et cela, à l'Est de la ZIP. Par ailleurs, les routes ont été classées en 4 catégories en fonction de leur rapport à la ZIP (éloignement, orientation, traversée).

- Les axes de la catégorie 1, à savoir les départementales D84 et D912, ont un rapport de proximité privilégié avec la ZIP (traversée). Ces axes de déplacement du quotidien, même si leur fréquentation est mesurée, relient des villages repères et donnent à voir des paysages de qualité. Leur sensibilité vis-à-vis de la construction d'un projet éolien est considérée comme modérée;
- Parmi les axes de la catégorie 2 établie dans l'analyse, les sensibilités évaluées sont diverses. L'autoroute A20, malgré un certain linéaire de voie cadré entre deux talus, propose des panoramas vers la ZIP. Au vu de sa forte fréquentation et de sa reconnaissance en tant qu'axe national, de l'amoindrissement des qualités paysagères engendré par les aménagements types de routes à grande vitesse (talutages imposants, vocabulaire autoroutier tels que glissières, franchissements des délaissés, panneaux...), la sensibilité de cet axe est considérée comme modérée. La sensibilité de la départementale D220 est considérée comme modérée. En effet, des paysages qu'elle traverse émanent de belles qualités paysagères (malgré quelques aménagements routiers ponctuels et la proximité de l'autoroute A20 enserrée dans un cordon boisé), sa fréquentation est importante et les vues ponctuelles mais assez nombreuses; La sensibilité des départementales D6 et D44 est considérée comme faible au vu de leur fréquentation mesurée, de leur orientation (leur tracé ne fait pas face à la ZIP : la vision est favorisée pour le passager qui doit tourner la tête pour voir les éoliennes) et des ouvertures visuelles vers la ZIP qui sont rares, ponctuelles et partielles malgré leur proximité. En ce qui concerne la départementale D77, au vu des composantes paysagères variées traversées (vallées, plateaux, villages repères), de la proximité ponctuelle avec la ZIP, de sa fréquentation mesurée et des vues analysées vers la ZIP, sa sensibilité est considérée comme modérée;
- Parmi les axes de la catégorie 3 la sensibilité est considérée comme faible pour l'ensemble des axes (D60, D44a, D10 et D6a);
- Parmi les axes de la catégorie 4, les sensibilités évaluées sont elles aussi diverses. La sensibilité évaluée pour les départementales D14, D66 et D26 est considérée comme modérée. En ce qui concerne la D63, la sensibilité est considérée comme faible. Pour les autres axes la sensibilité est considérée comme négligeable (D2, D70, D71, D1, D105, D61) ou nulle (D92).

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES PRINCIPALES | | | | |
|--|-------------------------|--|--------------------------------------|-------------|
| Axes de la catégorie 1 | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (180m) | Distance de l'axe avec la ZIP | SENSIBILITÉ |
| D84 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D912 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| Axes de la catégorie 2 | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (180m) | Distance de l'axe avec la ZIP | SENSIBILITÉ |
| A20 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D220 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D44 | Aire d'étude rapprochée | Peu ou pas de vision | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D6 | Aire d'étude rapprochée | Peu ou pas de vision | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D77 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |

F310 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES PRINCIPALES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES PRINCIPALES | | | | |
|--|-------------------------|---|--------------------------------------|-------------|
| Axes de la catégorie 3 | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (180m) | Distance de l'axe avec la ZIP | SENSIBILITÉ |
| D60 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement partielles à très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D44a | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement partielles à très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D10 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement partielles à très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D6a | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement partielles à très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES PRINCIPALES | | | | |
|--|-------------------------|--|--------------------------------------|-------------|
| Axes de la catégorie 4 | Aire d'étude | Visibilité d'un ouvrage de grande hauteur (180m) | Distance de l'axe avec la ZIP | SENSIBILITÉ |
| D2 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D70 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D71 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D1 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D14 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement assez franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D63 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement assez franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D26 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement assez franches | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | MODÉRÉE |
| D92 | Aire d'étude rapprochée | Pas de vue | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NULLE |
| D105 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D61/D61a | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |
| D63 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | FAIBLE |
| D73/D93 | Aire d'étude rapprochée | Visions ponctuellement très partielles | Distance intermédiaire (de 3 à 6 km) | NÉGLIGEABLE |

F310 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES PRINCIPALES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE



c) Aire d'étude immédiate

La sensibilité associée aux deux axes de la catégorie 1 (D84 et D912) est considérée comme modérée en raison de la quotidienneté et de l'effet de porte potentiel. Les sensibilités associées aux trois axes de la catégorie 2 sont considérées comme faibles en raison de leur fréquentation, de leur statut et de leur relation visuelle à la ZIP.

| ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES PROCHES | | |
|--|---|-------------|
| Axes de la catégorie 1 | Typologie visuelle | SENSIBILITÉ |
| D84 | Vision dynamique quotidienne et effet de porte (MODÉRÉ) | MODÉRÉE |
| D912 | Vision dynamique quotidienne et effet de porte (MODÉRÉ) | MODÉRÉE |
| Axes de la catégorie 2 | Typologie visuelle | SENSIBILITÉ |
| A20 | Vision dynamique non orientée vers la ZIP (FAIBLE) | FAIBLE |
| D220 | Vision dynamique non orientée vers la ZIP (FAIBLE) | FAIBLE |
| D44 | Vision dynamique non orienté vers la ZIP (FAIBLE) | FAIBLE |

F311 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ ASSOCIÉE AUX ROUTES PRINCIPALES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE



C.5.11. Synthèse des effets visuels de la ZIP à l'échelle des aires d'étude

a) Aire d'étude éloignée

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, l'analyse de la topographie et notamment les coupes nous l'ont montré, le relief dessine deux grandes zones de visibilité. Elles se répartissent plus ou moins à l'Ouest et à l'Est de l'autoroute A20. A l'Ouest, une zone de plateaux à l'altimétrie régulière propose a priori des zones de visions plus larges. À l'Est, une topographie légèrement plus accidentée (alternance de quelques bombements et de vallées plus amples) propose une succession de visions dominantes et de visions totalement cadrées. La forte présence végétale à l'Ouest et à l'Est (bocage, bocage spécifique de la campagne-parc, boisements qui cernent des parcelles de petite taille) tempère et réduit de manière significative les ouvertures visuelles en direction de la ZIP qui naissent de la topographie. Ces effets de masque sont renforcés par l'éloignement.

Les motifs bocagers impliquent une double lecture. Ils induisent à la fois la richesse et la sensibilité des unités paysagères concernées de par l'échelle intime des scénettes qu'ils créent et parallèlement, ils sont à l'origine d'effets de masque (associés aux masques de la topographie) qui cadrent majoritairement les vues en direction de la ZIP.

Avec l'éloignement, les effets de masque sont très efficaces et ne laissent que très ponctuellement le regard filer vers la ZIP.

b) Aire d'étude rapprochée

Avec un éloignement de 5km maximum depuis les limites de la ZIP, les effets visuels de la ZIP sur l'aire d'étude rapprochée se renforcent. Au vu de la taille des éoliennes qui seront potentiellement installées, les effets de masque se maintiennent mais perdent en efficacité. Les vues cadrées et partielles à très partielles sont toujours présentes mais les vues franches et partielles sont de plus en plus nombreuses. La vision est nuancée en fonction des secteurs de l'aire d'étude rapprochée. Sur la frange ouest de l'aire d'étude rapprochée (secteur A), la connection visuelle à d'éventuelles éoliennes est faible à nulle au vu de la densité végétale rencontrée. Au Nord, à l'Ouest et à l'Est de la ZIP (secteur B), les vues vers la ZIP sont intermittentes mais fréquentes, le plus souvent partielles mais parfois franches. Autour de la ZIP et sur la frange sud de l'aire d'étude rapprochée (secteur C), la vision vers la ZIP est franche à partielle en fonction de l'éloignement. Là encore la vision n'est pas permanente mais elle offre ponctuellement de beaux panoramas qui naissent à la faveur de la proximité (qui compense les effets de masque de la végétation) ou d'une situation légèrement dominante sur les reliefs méridionaux. Enfin sur la frange est de l'aire d'étude rapprochée, la vision se renforce également en raison de la présence de bombements du relief sur lesquels la couverture végétale est moins dense. Seul l'éloignement et les masques végétaux intermédiaires atténuent la vision vers les éoliennes. Ces panoramas se sont pas généralisés à l'ensemble du secteur. A cette échelle, la ZIP est mise en relation avec des structures paysagères plus lisibles, ce qui renforce l'enjeu associé à la qualité de l'implantation et à sa cohérence nécessaire avec ses mêmes structures paysagères.

c) Aire d'étude immédiate et aire d'implantation potentielle

A cette échelle, les effets de masque de la végétation se maintiennent ponctuellement mais les vues franches à partielles se généralisent, d'autant plus que le secteur de la ZIP est moins densément végétalisé. Heureusement, un cordon végétal se maintient autour des hameaux sans que celui-ci ne parvienne à cadrer totalement les vues vers d'éventuelles éoliennes. A cette échelle, l'enjeu associé au rapport d'échelle entre les motifs paysagers et les éoliennes s'intensifie. Enfin, au vu de la qualité bocagère des lieux, les enjeux associés aux travaux se renforcent également.

C.5.12. Préconisations

a) La prise en compte des enjeux et des sensibilités associées

L'analyse a fait état des enjeux et des sensibilités associées concernant plusieurs thèmes importants au vu de l'installation d'éoliennes sur la ZIP (paysage, patrimoine touristique, bâti, réseau des déplacements, patrimoine protégé, paysages emblématiques, ...). La conception du projet doit prendre en compte les intervisibilités potentielles mises au jour avec certains motifs paysagers.

b) Un paysage séquencé et fragmenté

La densité végétale implique que la vision globale, élargie (structure paysagère) est ponctuelle et que le regard met en valeur plus largement le motif paysager au sein de scénettes intimes. Il en découle des vues rythmées, la plupart du temps proches et fragmentées. Lorsque des reliefs apparaissent au loin, ils forment des lignes mais également des dômes doux mais identifiés, légères ponctuations sur la ligne d'horizon. Les grandes orientations du paysage sont peu ou pas perceptibles. L'observateur avance au gré de la succession des scénettes sans presque jamais prendre de recul. Avec le rapprochement, la ZIP est mise plus fréquemment en relation visuelle avec les lignes et orientations des structures paysagères. L'importance du motif se maintient.

On peut ainsi imaginer un parti d'implantation jouant sur une régularité nécessaire au confort de l'oeil mais la ligne n'apparaît pas la seule solution au vu des visions partielles. Il est possible d'imaginer une implantation composée de petits alignements ou de petits groupes d'éoliennes, positionnés selon un rythme régulier et évitant, autant que faire se peut, les chevauchements d'éoliennes.

Il apparaît important de créer un parc éolien de taille raisonnables en termes de nombre de machines (5 à 9 machines maximum) et formant un ensemble harmonieux et régulier mais séquencé (atténuation de la perception du nombre).

Ainsi et au vu des typologies visuelles et de l'échelle du paysage qui est donnée à voir (vision fragmentée et séquencée) :

- Privilégier un nombre de machines mesuré (5 à 9 machines);
- Favoriser une implantation composée de petits alignements ou groupes d'éoliennes;
- Au sein de chaque bouquet, rechercher une implantation régulière et harmonieuse en termes d'espacement et de disposition des éoliennes. En effet, les vues potentielles identifiées à chaque échelle d'analyse concernent un grand nombre d'angles de vue (répartition de l'habitat et des routes). Il est donc important de choisir une implantation qui soit lisible quelque soit l'axe de la vision;
- Une implantation similaire entre les divers bouquets serait souhaitable car la vision franche et simultanée de ces derniers existe notamment à l'échelle de l'aire d'étude immédiate;
- Si l'implantation devait se baser sur un motif unique et global associant l'ensemble des éoliennes, favoriser une implantation linéaire s'appuyant sur la direction Nord-Ouest/Sud-Est largement imprimée dans le paysage (vallées, bombements du relief, ..) et lisible ponctuellement (fenêtres visuelles franches mais ponctuelles), notamment à l'échelle immédiate;
- S'éloigner au maximum des vallées de la Benaize et de la Planche Arnaise (recul vis à vis des rebords de plateau);

c) La prise en compte des projets éoliens voisins

Par la présence des projets éoliens construits au sein de l'aire d'étude éloignée, dont les bassins visuels sont restreints on peut imaginer qu'une harmonisation des implantations entre les projets éoliens voisins aura peu de raisonance visuelle, les intervisibilités entre projets étant faibles ou nulles si ces derniers restent éloignés d'au moins cinq kilomètres.

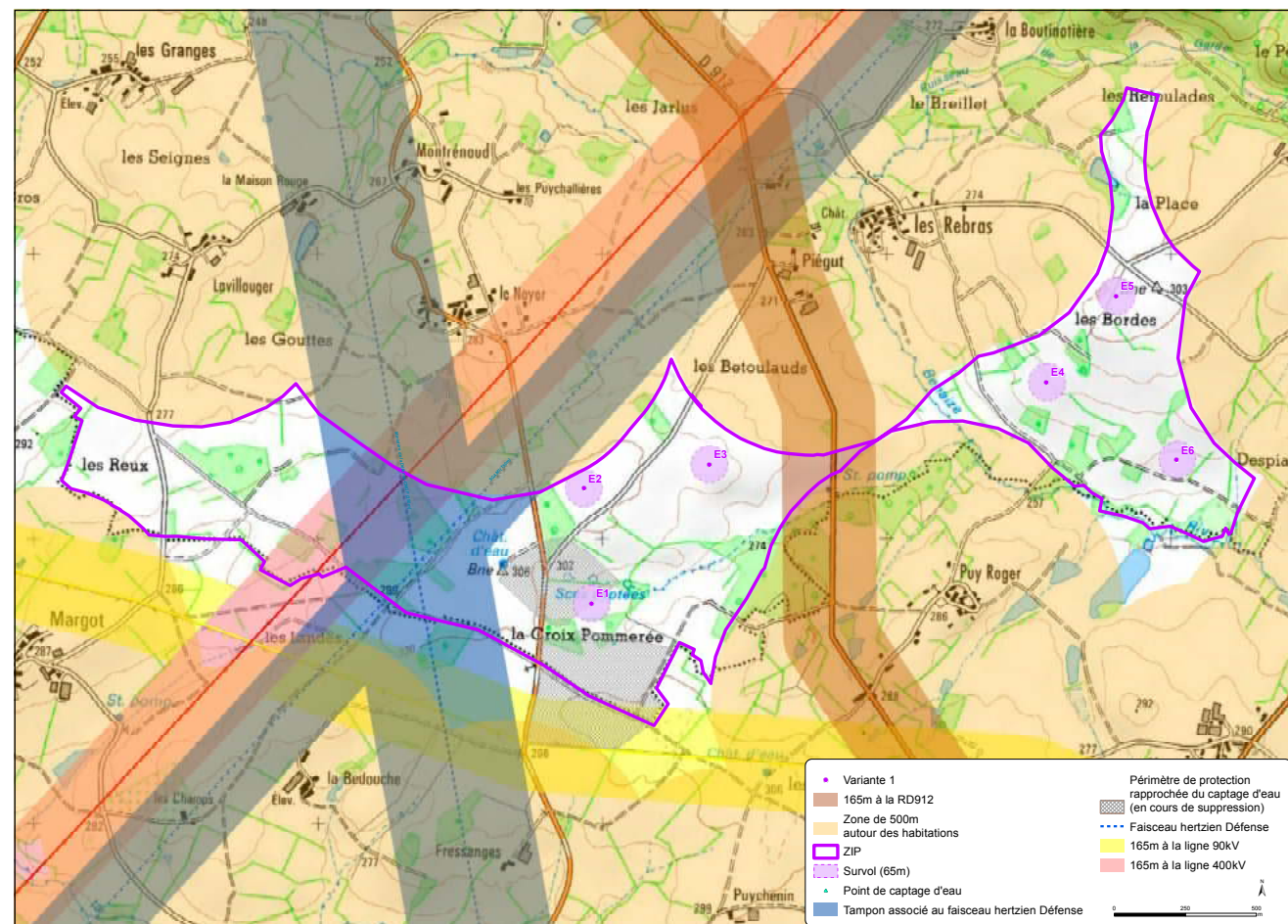
D ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE _ PRÉSENTATION DU PROJET SOUS L'ANGLE DU PAYSAGE

D1. VARIANTES ET JUSTIFICATION DU PROJET

Compte tenu de la configuration de la zone d'étude, trois variantes ont été élaborées (sur la base des conclusions de l'état initial) puis soumises aux différents experts par le Maître d'Ouvrage. Ces scénarios étaient validés sur les plans technique et financier, ainsi qu'en termes d'accords fonciers. Les trois variantes nécessitent la mise en place de deux structures de livraison.

D1.1 Variante 1 (V1)

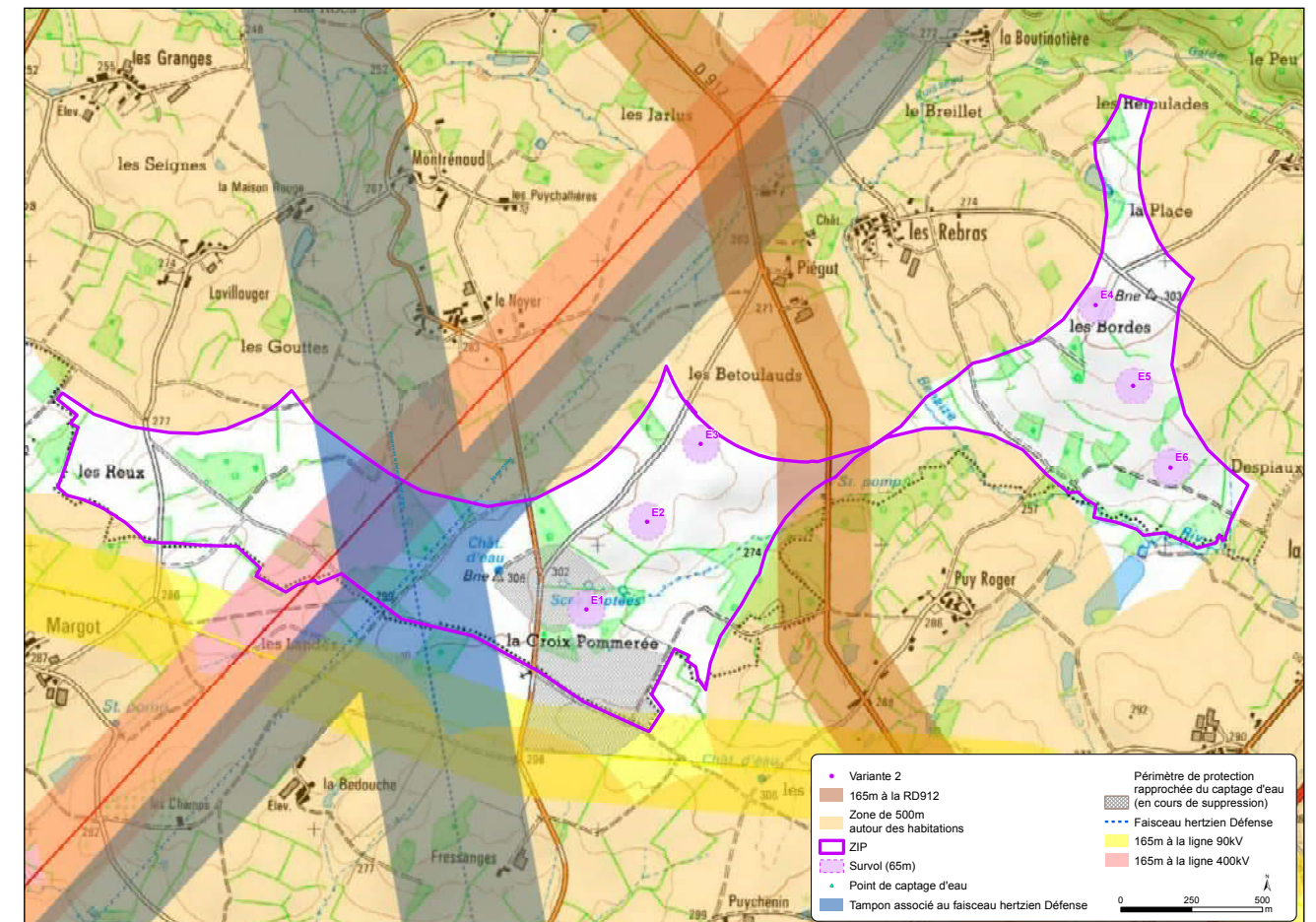
La variante 1 se compose de deux bouquets de 3 éoliennes répartis à l'Ouest et à l'Est de la départementale D912. Le groupe le plus à l'Ouest est également longé par la départementale D84. Les éoliennes envisagées ont une hauteur de 165 m en bout de pale et forment deux punctuations. Cette variante présente une puissance totale maximale de 18 MW, chaque éolienne ayant une puissance de 3MW.



C46 : CARTE PRÉSENTANT LA VARIANTÉ 1 (SOURCE : ERG DÉVELOPPEMENT FRANCE 2018)

D1.2 Variante 2 (V2)

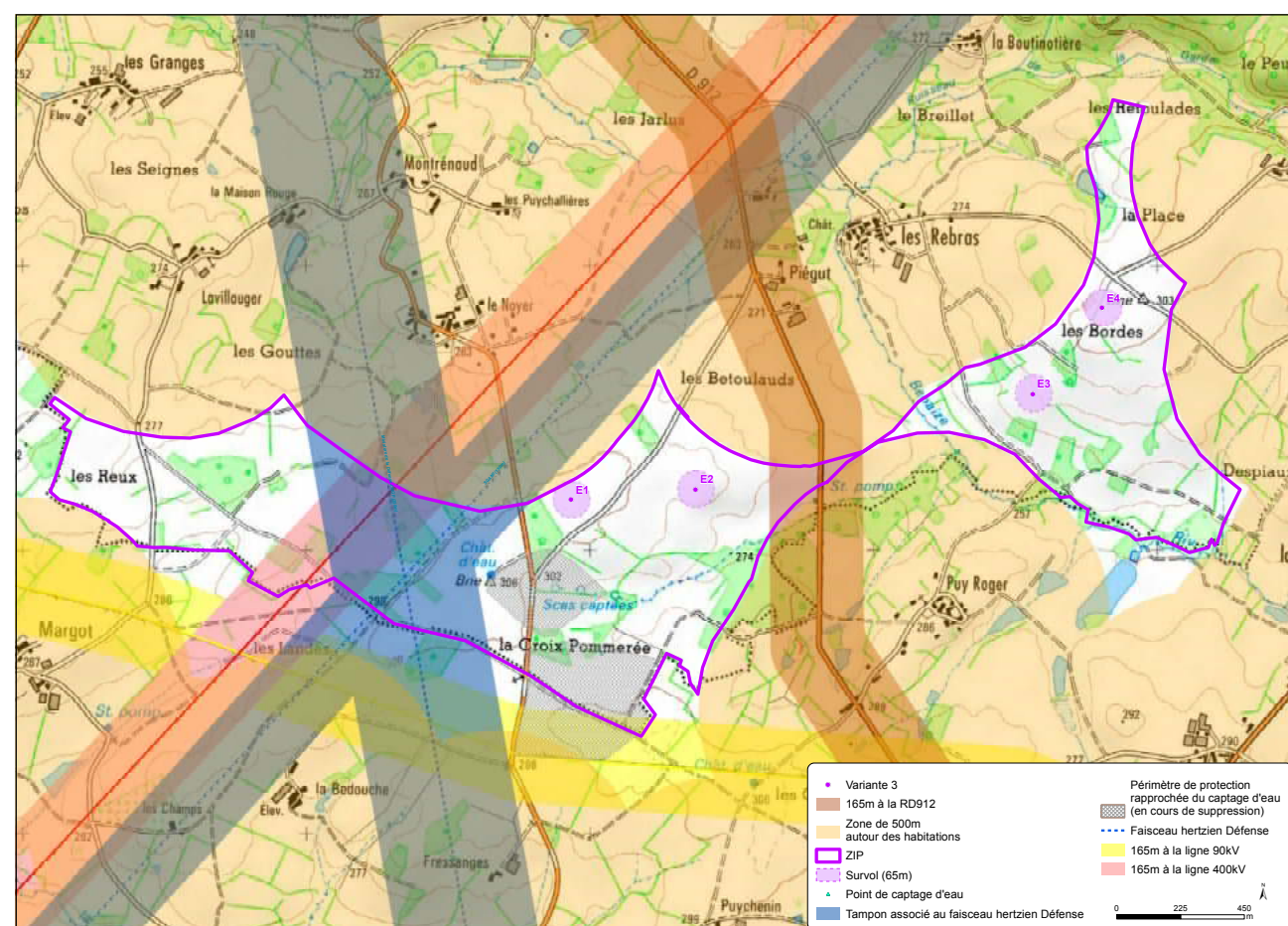
La variante 2 se compose de six éoliennes, réparties en deux lignes de trois machines de part et d'autre de la départementale D912. Comme pour la variante 1 l'alignement le plus à l'Ouest est longé par la départementale D84. Les deux lignes ne sont pas parallèles. L'une suit la direction Sud-Ouest/Nord-Est de la route secondaire reliant les départementales D84 et D912 (au niveau du hameau les Rebras), l'autre s'appuie sur la direction de la départementale D912. Ce projet affiche une puissance totale maximale de 18 MW, chaque éolienne ayant une puissance de 3MW. Les éoliennes ont une hauteur de 165 m en bout de pale.



C47 : CARTE PRÉSENTANT LA VARIANTÉ 2 (SOURCE : ERG DÉVELOPPEMENT FRANCE 2018)

D1.3 Variante 3 (V3)

La variante 3 se compose de deux binomes d'éoliennes. Le premier est localisé entre les départementales D84 et D912 et s'appuie sur un axe Est-Ouest. Le second, à l'Est de la départementale D912 s'appuie sur un axe Sud-Ouest/Nord-Est. Les quatre éoliennes d'une hauteur de 180 m en bout de pale fournissent une puissance totale maximale comprise entre 9.6MW et 13.2 MW en fonction de la puissance des éoliennes qui seront choisies.



C48 : CARTE PRÉSENTANT LA VARIANTE 3 (SOURCE : ERG DÉVELOPPEMENT FRANCE 2018)

D1.4 Comparaison des variantes

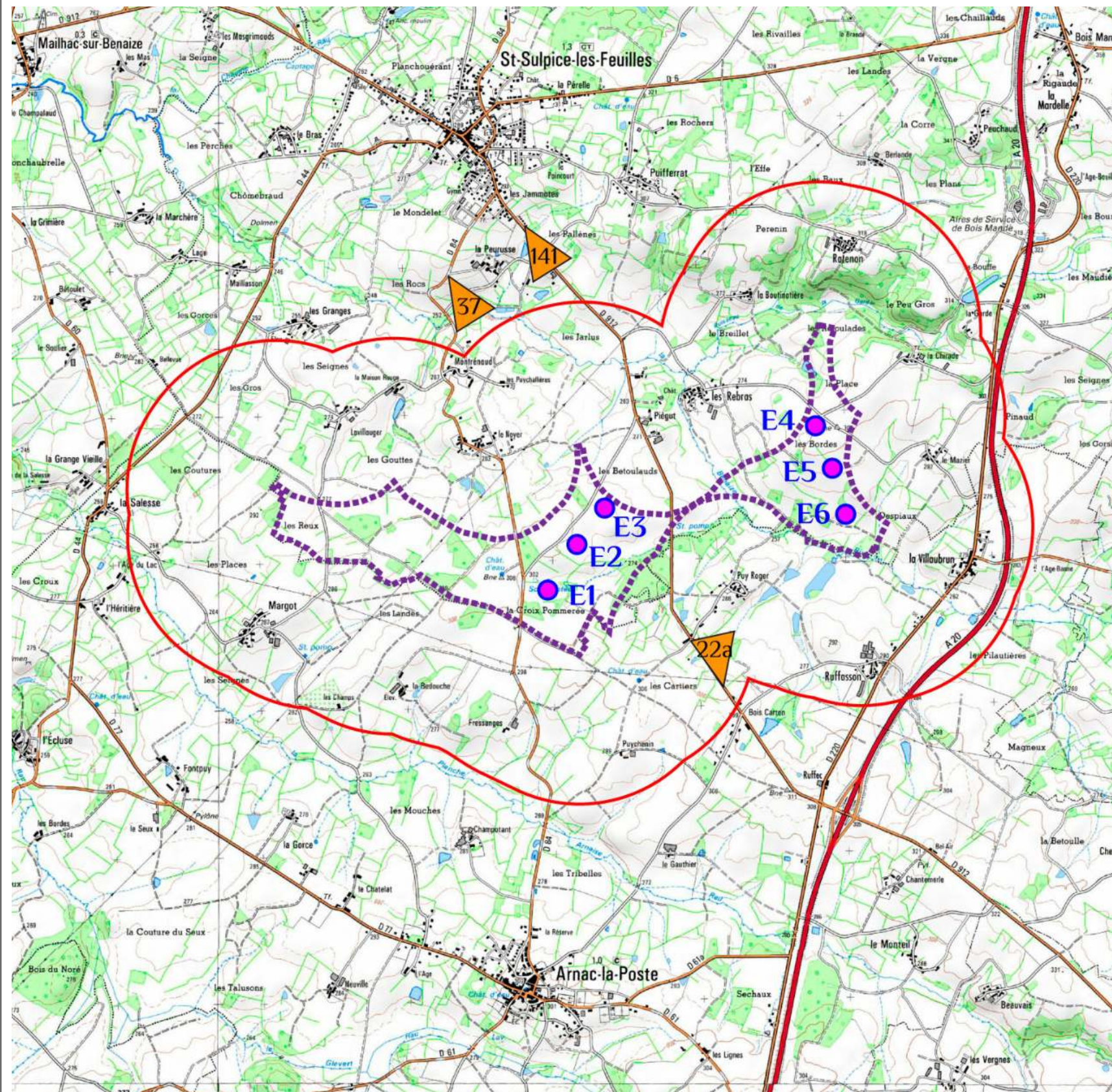
L'analyse des trois variantes est menée sur la base de plusieurs critères dont les plus importants sont les aspects acoustiques, environnementaux, paysagers et techniques.





À l'issue des états initiaux acoustiques, environnementaux et paysagers, les trois projets d'implantation ont été proposés aux bureaux d'études CALIDRIS, pour la partie environnementale, VENATECH, pour la partie acoustique et GREEN SATELLITE, pour la partie paysagère.

Dans le cadre de l'analyse des variantes sous l'angle du paysage, trois photomontages ont été réalisés afin de comparer l'effet visuel des variantes sur le territoire d'accueil.

Les trois photomontages ont été sélectionnés parce que chacun d'entre eux propose une vision franche du projet selon un angle de vue varié et illustre une relation visuelle avec une structure paysagère ou un motif paysager ou architectural représentatifs des enjeux et des sensibilités identifiés. Ils sont présentés et commentés ci-après.

C49 : LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES CHOISIS POUR COMPARER LES VARIANTES



-  ZIP
-  Aire d'étude immédiate de 1 km de rayon depuis les limites de la ZIP
-  Photomontage montrant une vue franche du projet
-  Éoliennes de la variante 2, version finale du projet

Carte : société Green Satellite
Source : données société ERG Développement France

a) Comparaison des variantes V1 à V3 sur la base de l'analyse du photomontage 37



Ce point de vue offre une vision des variantes V1 à V3 depuis le Nord. Les éoliennes apparaissent sur un bombement du relief au-delà de la vallée de la Benaize. Ce panorama ouvert met en relation visuelle directe les éoliennes et la structure paysagère de la vallée et pose la question du rapport d'échelle entre les deux éléments.

Les trois variantes s'appuient sur une implantation organisée en deux groupes de deux (variante 3) et de trois éoliennes (variantes 1 et 2) qui, depuis ce point de vue, tout en constituant deux ponctuations adaptées à la lecture du paysage, se succèdent en cohérence avec la direction générale du paysage donnée par la vallée de la Benaize.



La variante 1 propose une implantation plus aléatoire au sein de chaque groupe occasionnant le chevauchement ponctuel de deux éoliennes (E5 et E6 dans le groupe le plus éloigné de l'observateur). La hauteur des éoliennes envisagée pour cette variante est de 165 m en bout de pale ce qui maintient le rapport d'échelle en place au profit du versant de la vallée de la Benaize.

La variante 2 propose une implantation régulière associant deux lignes de trois éoliennes. Les deux lignes constituent à la fois des ponctuations et proposent une lecture globale des 6 éoliennes s'appuyant de façon très cohérente sur la direction imprimée par la vallée de la Benaize. La hauteur des éoliennes envisagée pour cette variante est de 165 m en bout de pale ce qui maintient le rapport d'échelle en place au profit du versant de la vallée de la Benaize.



La variante 3 propose une implantation sur la base de deux binomes d'éoliennes. Le nombre d'éoliennes réduit est compensé par des éoliennes plus puissantes et plus hautes (180 m en bout de pale). La plus grande hauteur est visible sur le photomontage notamment pour les éoliennes E1 et E3. L'implantation maintient sa cohérence avec le paysage en place en termes de direction et de ponctuations espacées.

Depuis ce point de vue c'est la variante 2 qui offre l'implantation la plus harmonieuse en termes de répartition et de hauteur des éoliennes.

F312 _ COMPARAISON DES VARIANTES V1 À V3 SUR LA BASE DU PHOTOMONTAGE 37

b) Comparaison des variantes V1 à V3 sur la base de l'analyse du photomontage 141



F312BIS _ COMPARAISON DES VARIANTES V1 à V3 SUR LA BASE DU PHOTOMONTAGE 141

Ce point de vue offre une vision des variantes V1 à V3 depuis le Nord le long de la D912 au niveau de la frange sud du village de Saint-Sulpice-les-Feuilles. A gauche de la route, les éoliennes sont largement masquées par le bâti et la végétation. Les éoliennes apparaissent à l'arrière d'un premier plan riche et complexe où la route constitue un axe visuellement important.

Les trois variantes s'appuient sur une implantation organisée en deux groupes de deux (variante 3) et de trois éoliennes (variantes 1 et 2). Depuis ce point de vue, seul le groupe constitué par les éoliennes E1 et E2 de la variante 3 et les éoliennes E1 à E3 des variantes 1 et 2 est visible plus franchement. Ainsi, l'effet de porte (fait de circuler entre les deux groupes d'éoliennes) est à peine perceptible. Le parc est visuellement associé à un seul groupe.

La variante 1 propose une implantation plus aléatoire au sein de chaque groupe occasionnant le chevauchement ponctuel des éoliennes E2 et E1. La hauteur des éoliennes envisagées pour cette variante est de 165 m en bout de pale. L'éolienne E1, en avant-plan, apparaît légèrement plus haute et est moins masquée. A gauche de la route, seule les éoliennes E4 et E5 émergent de façon marginale au-dessus de la végétation.

La variante 2 propose une implantation régulière associant deux lignes de trois éoliennes. Seule la ligne composée des éoliennes E1 à E3 est visible franchement. Leur organisation très régulière et la hauteur des éoliennes (165m en bout de pale) éloigne toutes les éoliennes et assure le maintien du rapport d'échelle au profit des motifs paysagers en place.

La variante 3 propose une implantation sur la base de deux binomes d'éolienne. La plus grande hauteur (180 m en bout de pale) est visible sur le photomontage notamment pour les éoliennes E1 et E2. De la même manière l'éolienne E4 émerge plus largement au-dessus de la végétation comparativement aux variantes V1 et V2.

Depuis ce point de vue c'est la variante 2 qui offre l'implantation la plus harmonieuse en termes de répartition et de hauteur des éoliennes.

c) Comparaison des variantes V1 à V3 sur la base de l'analyse du photomontage 22a



F313 _ COMPARAISON DES VARIANTES V1 À V3 SUR LA BASE DU PHOTOMONTAGE 22A

Ce point de vue offre une vision des variantes V1 à V3 depuis le Sud, le long de la départementale D912. De part et d'autre de la route les éoliennes sont partiellement masquées mais la lisibilité de l'implantation se maintient tout comme l'effet de porte. Le parc apparaît dans un contexte très végétalisé et riche en motifs paysagers (pylônes, arbres isolés).

Les trois variantes s'appuient sur une implantation organisée en deux groupes de deux éoliennes (variante 3) et de trois éoliennes (variantes 1 et 2) qui, depuis ce point de vue, tout en constituant deux ponctuations adaptées à la lecture du paysage, se succèdent le long d'un bombement du relief qui clôt l'horizon.

La variante 1 propose une implantation plus aléatoire au sein de chaque groupe. Depuis ce point de vue, la répartition des éoliennes apparaît pourtant régulière malgré un rapprochement plus important des éoliennes E5 et E4. L'effet de porte est marqué de part et d'autre de la D912. Par le choix de la taille des éoliennes (165m en bout de pale), le rapport d'échelle initial du paysage est respecté par le parc éolien.

La variante 2 propose une implantation régulière associant deux lignes de trois éoliennes qui sont toutes deux visibles franchement. Par le choix de la taille des éoliennes (165m en bout de pale), le rapport d'échelle initial du paysage est respecté par le parc éolien. L'effet de porte est marqué de part et d'autre de la D912 et l'éolienne E3 apparaît dans l'axe de la route.

La variante 3 propose une implantation très régulière sur la base de deux binomes d'éoliennes. Le nombre d'éoliennes réduit est compensé par des éoliennes plus puissantes et plus hautes (180 m en bout de pale). La plus grande hauteur est visible sur le photomontage notamment pour les éoliennes E1 et E2. L'effet de porte est marqué.

Depuis ce point de vue les trois variantes proposent une implantation harmonieuse en termes de répartition et de hauteur des éoliennes.

d) Synthèse de la comparaison des variantes V1 à V3

La variante 1 propose une implantation constituée de deux groupes de trois éoliennes. Au sein de chaque groupe la répartition des éoliennes est aléatoire. Ceci implique ponctuellement des chevauchements d'éoliennes qui atténuent l'harmonie visuelle du parc. Le choix d'une hauteur de 165m en bout de pale apparaît très cohérent par rapport aux motifs paysagers mais également à la structure paysagère de la vallée de la Benaize illustrée dans le panorama 37.

La variante 2 est constituée de six éoliennes réparties en deux lignes de trois éoliennes régulièrement espacées. L'harmonie qui se dégage de cette implantation se maintient en fonction des angles de vue illustrés dans les trois photomontages. Le choix d'une hauteur de 165m en bout de pale apparaît très cohérent par rapport aux motifs paysagers mais également à la structure paysagère de la vallée de la Benaize visible dans le panorama 37.

La variante 3 est constituée de quatre éoliennes réparties en deux binomes régulièrement espacés. Afin de compenser la baisse du nombre d'éoliennes, la hauteur envisagée dans cette variante est de 180m en bout de pale. La prégnance des éoliennes s'en trouve ponctuellement renforcée. L'harmonie qui se dégage de cette implantation se maintient en fonction des angles de vue illustrés dans les trois photomontages.

Du point de vue du paysage et sur la base des points de vue analysés, la commune concernée par le projet a fait le choix de la variante 2 pour son territoire. Cette variante apparaît en effet en tête de la comparaison des trois variantes proposées en raison de la régularité et de l'harmonie de l'implantation perceptible en tout point du territoire quel que soit l'angle de vue, de la taille des éoliennes (150 m au lieu de 180 m envisagés au départ), du respect des rapports d'échelle en place. C'est donc la variante 2 qui est retenue.

| NUMÉRO DES PHOTOMONTAGES | VARIANTE 1 | VARIANTE 2 (VARIANTE PROJET) | VARIANTE 3 |
|--------------------------|------------|------------------------------|------------|
| 37 | + | +++ | + |
| 141 | + | +++ | ++ |
| 22A | +++ | +++ | +++ |
| TOTAL | 5 | 9 | 6 |

F314 _ TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA COMPARAISON DES VARIANTES V1 À V3

NB : Sur le tableau précédent : «+» = 1 point

D2. LE PARTI D'IMPLANTATION ÉTABLI EN FONCTION DU PAYSAGE

L'implantation doit constituer le meilleur compromis possible entre les différents enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux, mais également techniques et économiques.

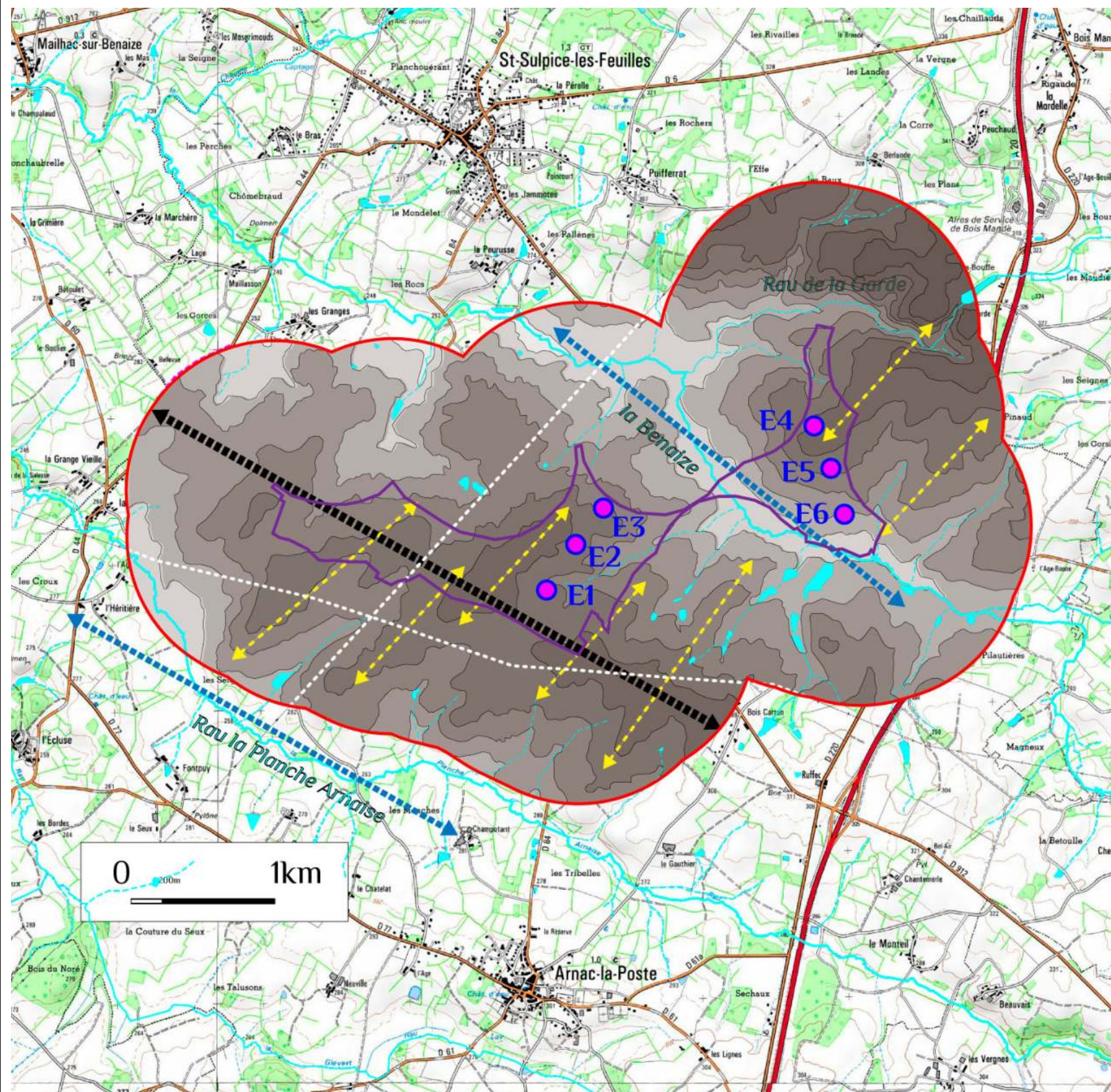
Du point de vue du paysage :

- les 6 éoliennes sont positionnées en deux alignements de 3 machines selon une géométrie simple, régulière et aisément reconnaissable par l'oeil. La régularité des espacements entre les éoliennes assure une bonne lisibilité et une meilleure compréhension du parti d'implantation, et cela, quel que soit l'angle de vue;
- les deux alignements s'appuient sur deux directions dessinées par le paysage à savoir la direction des deux vallées principales pour les éoliennes E4 à E6 (Sud-Est/Nord-Ouest) et celles des nombreux vallons secondaires (connectés aux vallées de la Benaize et de la Planche Arnaise) et de l'une des lignes Haute Tension (direction Sud-Ouest/Nord-Est) pour les éoliennes E1 à E3;
- les éoliennes n'occupent pas l'ensemble de la ZIP mais se concentrent dans la partie orientale de cette dernière;

Ainsi conçu, le projet crée un événement qui :

- profite d'un contexte agricole plus ouvert (diminution ponctuelle de la densité bocagère) pour l'implantation des éoliennes
- constitue deux ponctuations géométriques et régulières qui s'adaptent à la lecture fragmentée du paysage et qui offre une lecture simple et cohérente quel que soit l'angle de vue
- s'appuie et souligne la direction de structures paysagères proches avec lesquelles il entre en raisonnement visuelle telles que les vallées de la Benaize et de la Planche Arnaise

C50 : UNE IMPLANTATION QUI S'APPUIE SUR LA TOPOGRAPHIE



- ZIP
- Aire d'étude immédiate de 1 km de rayon depuis les limites de la ZIP
- Éoliennes du projet
- Hydrographie
- Relief le plus élevé
- Fond des vallées
- Courbes de niveau
- Ligne haute tension soulignant la direction est-ouest
- Direction principale imprimée par le bombement du relief
- Direction principale imprimée par les vallées
- Direction secondaire imprimée par les vallons connectés aux vallées de la Benaize et de la Planche Arnaise

Sources : Fond cartographique - IGN 25 000 ème;
Auteur : Marion Fort pour Green Satellite

D3. LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES CONSTITUTIFS DU PROJET

D3.1 Les éoliennes

Le projet est constitué de six éoliennes d'une hauteur maximale en bout de pale de 165 m. Chaque éolienne associe un mât d'une hauteur maximale de 99 m et des pales d'une longueur maximale de 65.5 m. Les éoliennes sont de couleur blanc grisé (RAL 7035 ou similaire) et sont disposées selon l'implantation présentée précisément sur le plan masse page suivante. Cette implantation correspond au meilleur compromis possible trouvé en fonction des enjeux environnementaux, patrimoniaux, paysagers, techniques et économiques. Le projet a privilégié le choix d'éoliennes de taille bien inférieure aux éoliennes envisagées au départ qui étaient de 180 m de haut. L'homogénéité des distances entre les éoliennes témoigne du soin apporté à l'implantation des machines. Leur rapprochement réduit l'emprise de chaque ligne et facilite leur lecture comme deux motifs en ponctuation du paysage. La ligne composée des éoliennes E1 à E3 s'étire sur environ 726 m et celle composée des éoliennes E4 à E6 s'étire sur 633 m. L'emprise des lignes, le nombre et la hauteur des éoliennes apparaît raisonnable et compatible avec l'échelle du paysage en présence.

D3.2 Les postes de livraison

Deux postes de livraison sont prévus pour assurer l'évacuation de l'énergie produite par les éoliennes.

Les dimensions de ces structures sont :

- Hauteur : 3240 cm
- Longueur : 9260 cm
- Largeur : 2730 cm

En béton préfabriqué, ces locaux techniques peuvent-être peints ou habillés (bardage bois, pierres, ...) afin d'assurer au mieux leur intégration visuelle dans l'environnement proche.

De marque Aréva, ils sont localisés l'un près de l'éolienne E2 (entre le chemin existant et la piste d'accès à l'éolienne) et l'autre près de l'éolienne E4 (entre la piste d'accès à l'éolienne et la route d'accès au hameau les Rebras). Ces éléments de faible hauteur ont une aire d'influence visuelle réduite, d'autant plus que le contexte est globalement végétalisé. Ils seront essentiellement visibles depuis la route reliant les hameaux les Rebras et le Mazier et depuis la route reliant la départementale D84 au hameau Piégut.

D3.3 Les aires de grutage

Construites pour permettre le montage des éoliennes, les aires de grutage sont laissées en place afin d'assurer l'accès rapide et sûr aux machines pour tout entretien ou dépannage pendant la période d'exploitation.

Même si elles sont dimensionnées à minima afin de réduire leur impact sur l'environnement, la superficie de chaque aire de grutage atteint 2250 m² (soit 50x35m avec un pan coupé de 10m). La construction des six éoliennes du projet nécessite la création d'1,35 Ha d'aire de grutage.

D3.4 Les accès

Dans la conception du projet de «Saint-Sulpice-les-Feuilles», l'utilisation des routes et des chemins agricoles existants a été privilégiée. Un important linéaire de chemins est ainsi seulement renforcé (1065 ml). L'implantation des éoliennes E4 à E6 concentre l'essentiel des créations et des renforcements de chemins (en jaune et rose sur le plan masse). Ces créations permettent de relier la départementale D84 à chacun des emplacements de ces trois éoliennes les plus orientales. Les créations représentent un linéaire global de 2500ml et sont légèrement réduites grâce au positionnement de l'éolienne E4 dont la plateforme est attenante à une route existante. La création de six virages est également nécessaire à la construction du parc (acheminement des éléments constitutifs des éoliennes ayant un important rayon de giration). La localisation de ces nouveaux chemins et virages est pensée en étroite collaboration avec les exploitants agricoles afin de ne pas gêner le travail de la terre.



Aire de grutage
Source : société ERG Développement France



Poste de livraison habillé d'un bardage bois
Source : société ERG Développement France



Création de chemin avec reconquête végétale des bas-côtés / Source : société ERG Développement France

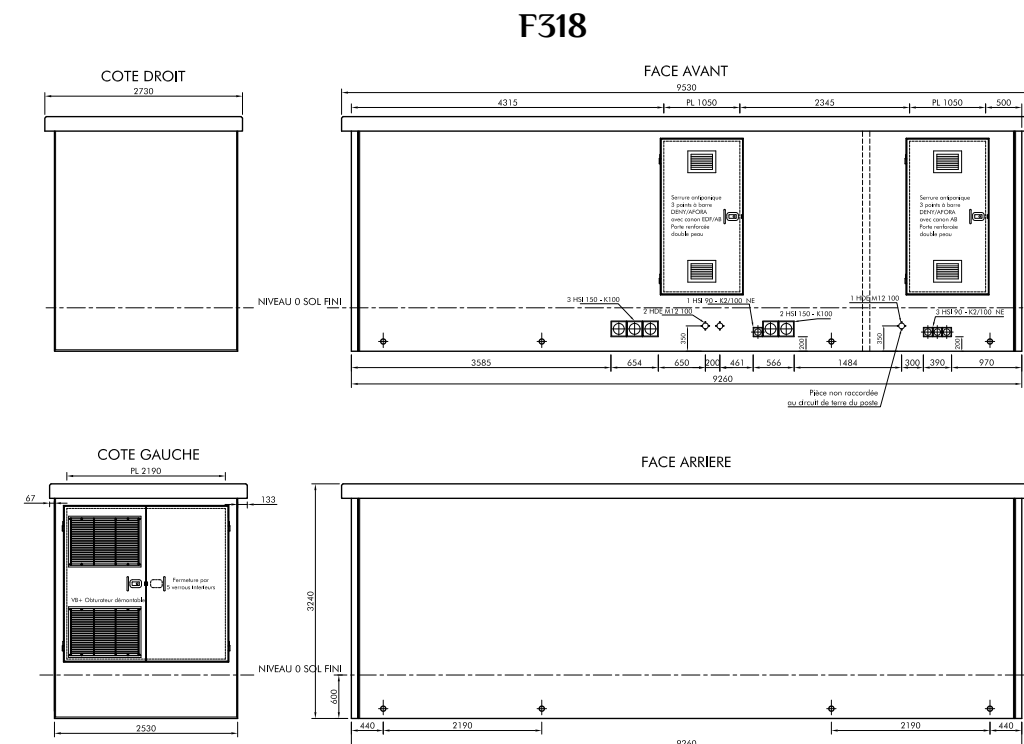
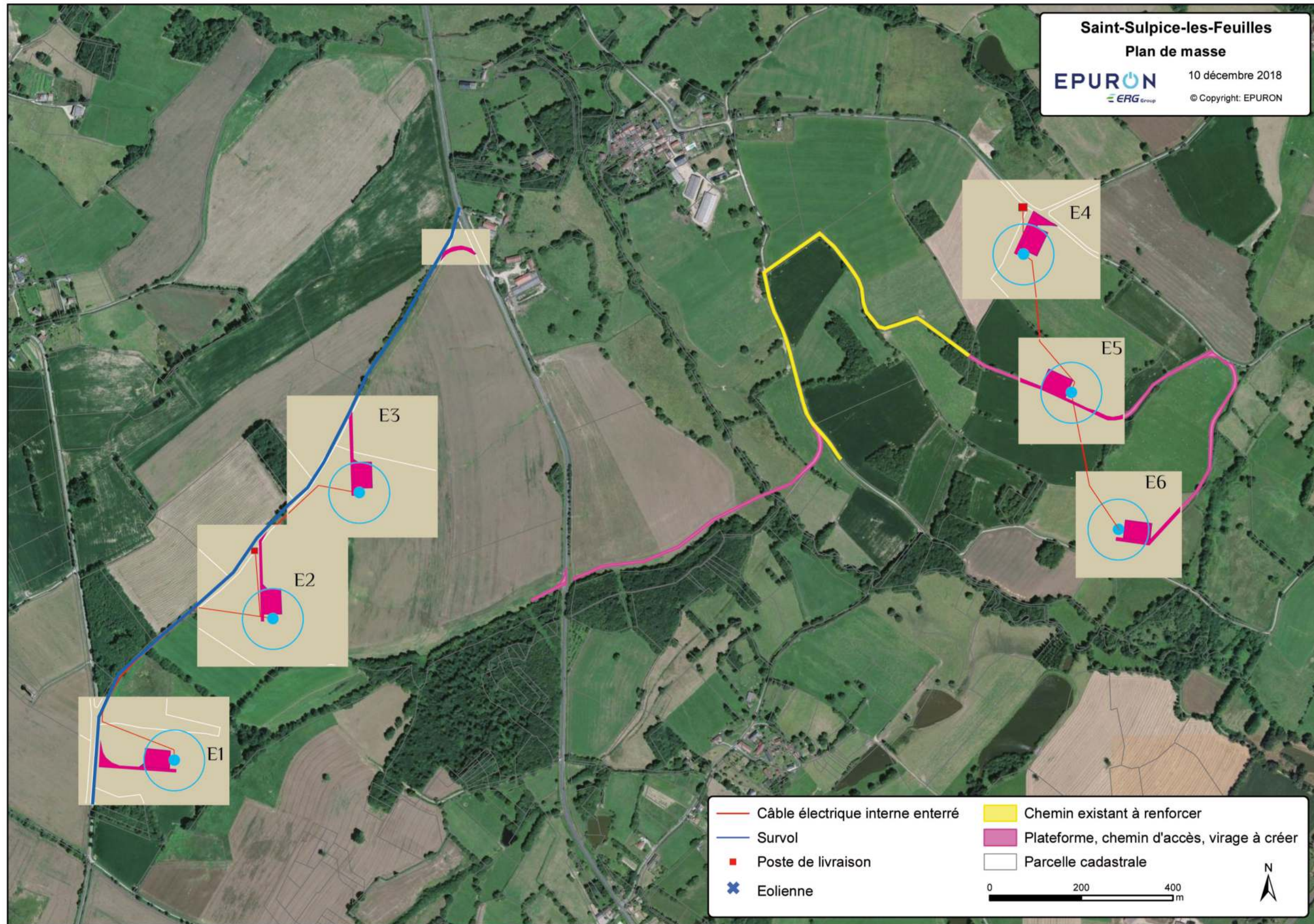


Schéma technique du poste de livraison
Source : société ERG Développement France



C51 : PLAN MASSE DU PROJET

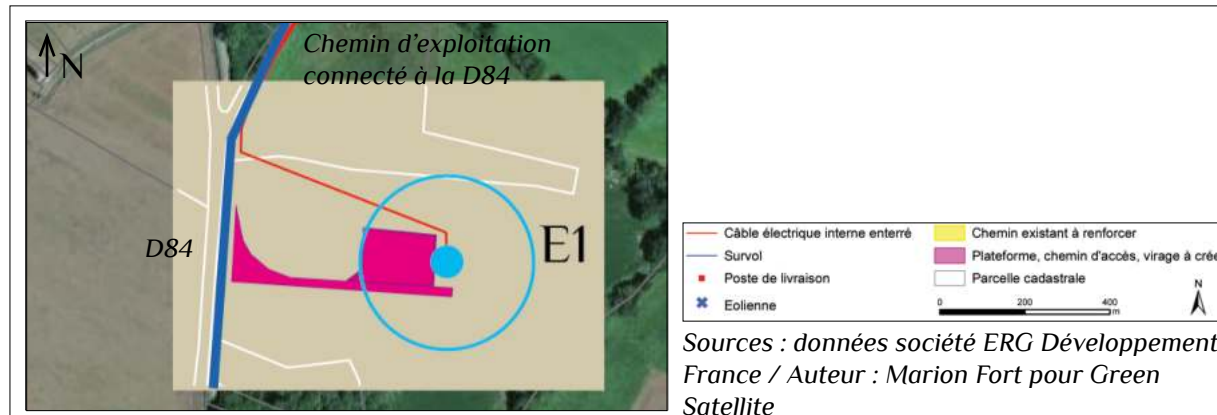


Sources : données société ERG Développement France
Auteur : Marion Fort pour Green Satellite

D3.5 Résumé des données par éolienne

Éolienne E1 :

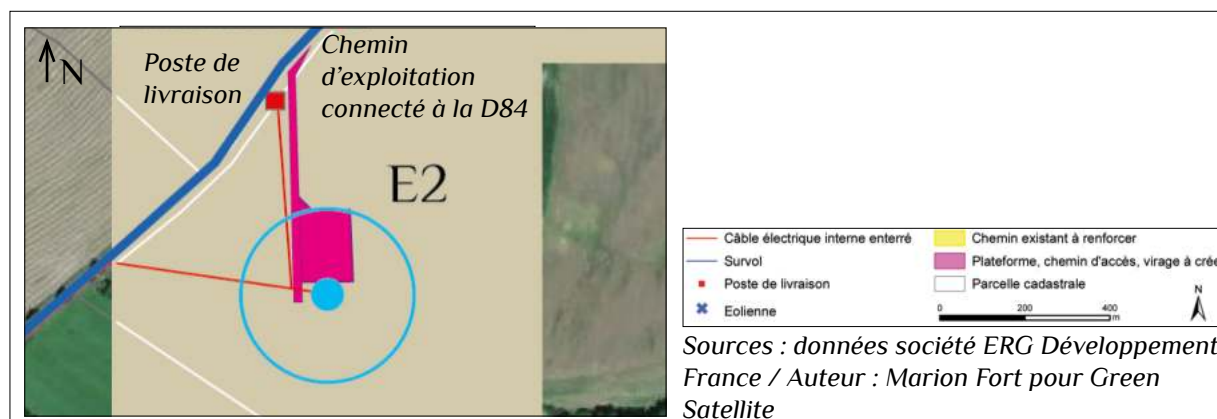
- création d'un chemin d'accès à l'éolienne (168 m) connecté à la départementale D84 et longeant partiellement la plateforme
- création d'un virage (560m²) sur l'emprise de la parcelle cultivée et connecté à la départementale D84
- création d'une plate-forme de grutage (2250m²)
- végétation le long de la D84 supprimée ponctuellement
- aménagements proches de la départementale D84
- localisation de ces aménagements dans un environnement globalement boisé, végétalisé ce qui diminue considérablement leur influence visuelle. Des vues se maintiennent depuis la D84 toute proche



F319

Éolienne E2 :

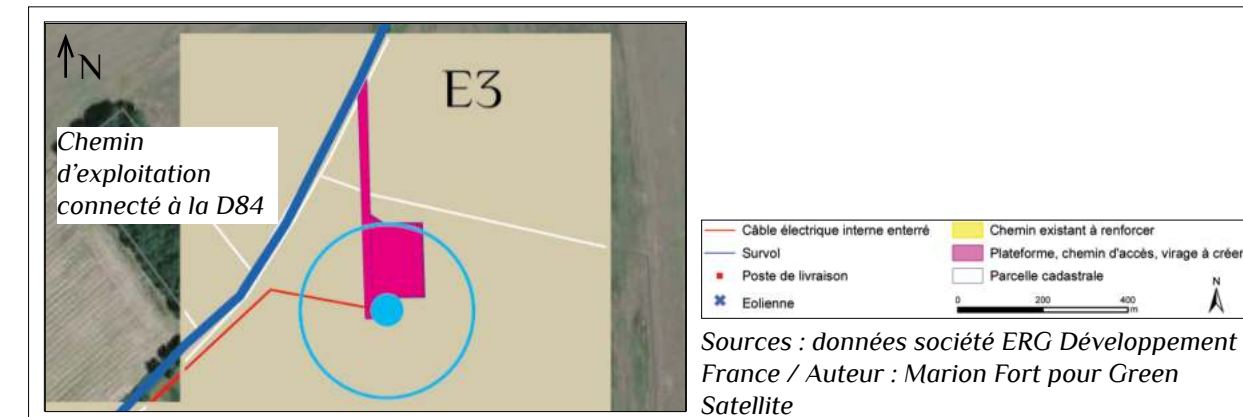
- création d'un chemin d'accès à l'éolienne (172 m) longeant partiellement la plateforme et connecté à un chemin d'exploitation existant
- création d'une plate-forme de grutage (2250m²)
- création d'un virage (83m²) sur l'emprise de la parcelle cultivée et connecté au chemin d'exploitation existant
- installation d'un poste de livraison entre le chemin d'exploitation existant et la piste d'accès à l'éolienne E2
- végétation le long du chemin supprimée ponctuellement
- localisation de ces aménagements dans un environnement globalement boisé, végétalisé et éloignement vis-à-vis de la D84 et des lieux de vie ce qui diminue considérablement leur influence visuelle



F320

Éolienne E3 :

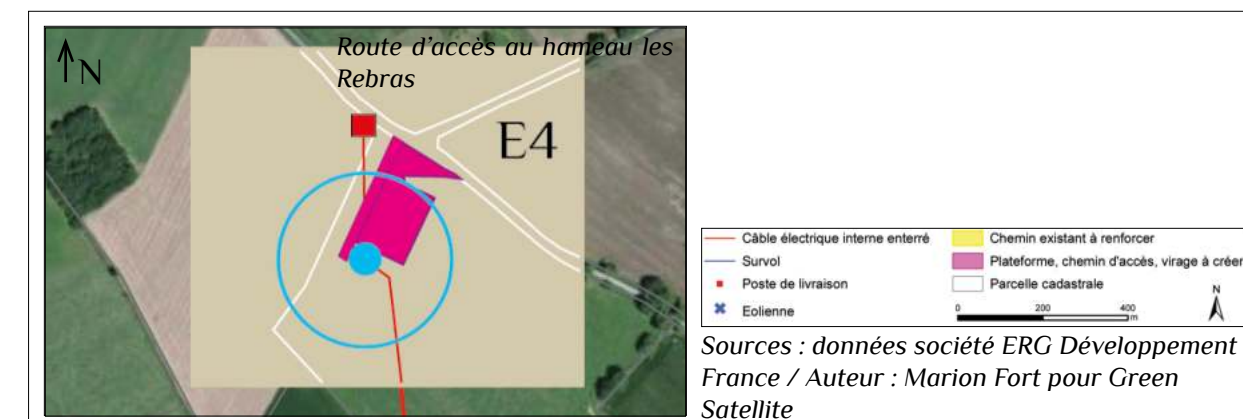
- création d'un chemin d'accès à l'éolienne (178 m) longeant partiellement la plateforme et connecté à un chemin d'exploitation existant
- création d'un virage (20m²) sur l'emprise de la parcelle cultivée et connecté au chemin d'exploitation existant
- création d'une plate-forme de grutage (2250m²)
- végétation le long du chemin supprimée ponctuellement
- localisation de ces aménagements dans un environnement globalement boisé, végétalisé et éloignement vis-à-vis de la D84 et des lieux de vie ce qui diminue considérablement leur influence visuelle



F321

Éolienne E4 :

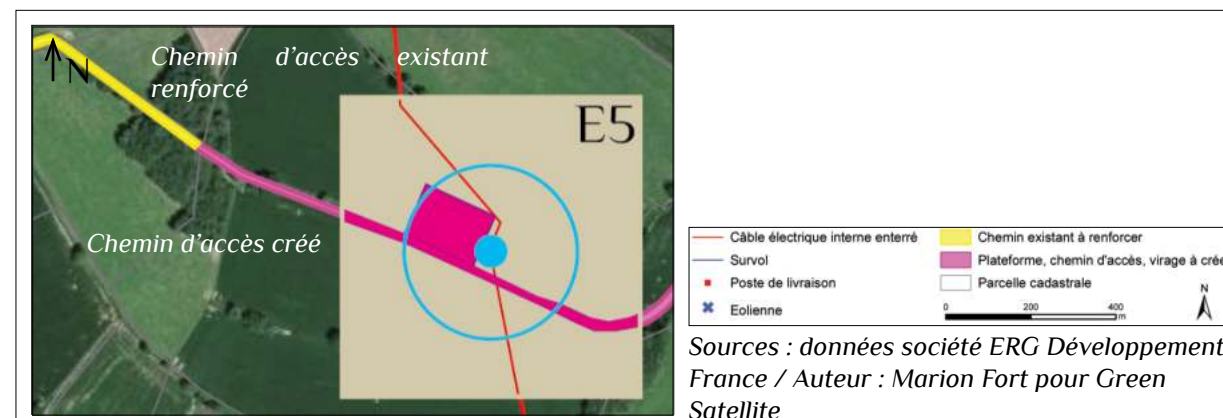
- création d'un chemin d'accès à l'éolienne (98 m) longeant partiellement la plateforme et connecté à la route secondaire d'accès au hameau les Rebras
- création d'un virage (730m²) sur l'emprise de la parcelle cultivée et connecté à la route secondaire d'accès au hameau les Rebras
- création d'une plate-forme de grutage (2250m²)
- installation d'un poste de livraison entre la route secondaire d'accès au hameau les Rebras et la piste d'accès à l'éolienne E4
- végétation le long de la route secondaire d'accès au hameau les Rebras supprimée ponctuellement
- localisation de ces aménagements dans un environnement globalement boisé, végétalisé (diminution de l'influence visuelle)
- éloignement vis-à-vis des axes que sont la D84 et la D912 (diminution de l'influence visuelle)
- éloignement vis-à-vis des lieux de vie (diminution de l'influence visuelle)



F322

Éolienne E5 :

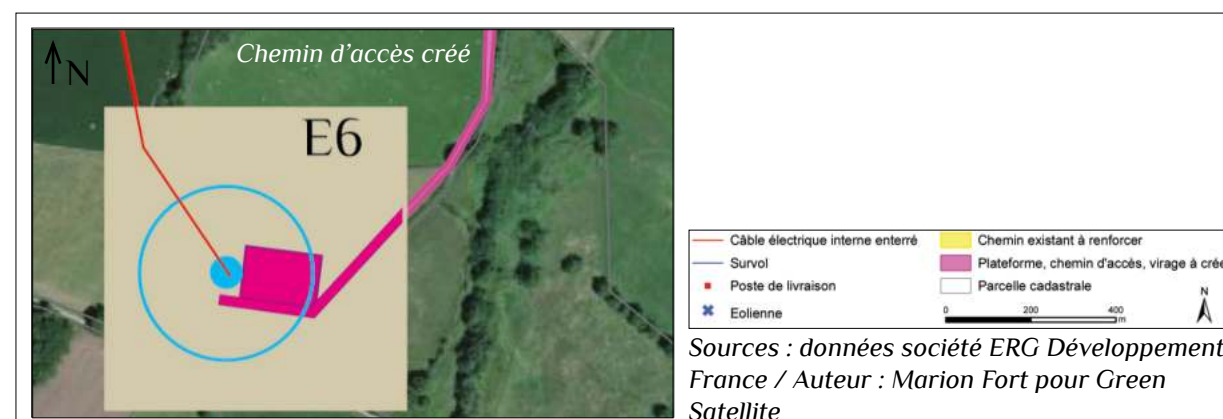
- création d'un chemin d'accès (587 m) connecté à un chemin central créé pour relier les éoliennes E5 et E6
- création d'une plate-forme de grutage (2250m²) le long de la piste d'accès à l'éolienne
- localisation de ces aménagements dans un environnement globalement boisé, végétalisé (diminution de l'influence visuelle)
- éloignement vis-à-vis des axes que sont la D84 et la D912 (diminution de l'influence visuelle)
- éloignement vis-à-vis des lieux de vie (diminution de l'influence visuelle)



F323

Éolienne E6 :

- création d'un chemin d'accès à l'éolienne (543 m) connecté au chemin créé
- création d'une plate-forme de grutage (2250m²) le long du chemin créé
- localisation de ces aménagements dans un environnement globalement boisé, végétalisé (diminution de l'influence visuelle)
- éloignement vis-à-vis des axes que sont la D84 et la D912 (diminution de l'influence visuelle)
- éloignement vis-à-vis des lieux de vie (diminution de l'influence visuelle)



F324

Entre les éoliennes E5 et E6, un axe central est créé entre la départementale D84 et les éoliennes E4 à E6. Il est constitué de :

- deux tronçons créés (754 ml au total)
- d'un tronçon central existant et renforcé (1065 ml)

Le long de cet axe central la création de plusieurs virages est nécessaire représentant une surface de 943 m²

Au niveau de Piégut, la création d'un virage isolé est nécessaire pour le passage des éléments de grand gabarit (525 m²).

E ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE _ EVALUATION DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE ET MESURES

E1. DÉMARCHÉ PAYSAGÈRE

L'analyse des effets et les mesures proposées se fondent sur l'analyse de l'état initial, ses constats, les enjeux et les sensibilités qu'elle a permis d'identifier. Elle a pour but de mesurer plus précisément les éventuelles incidences visuelles et physiques du projet sur son environnement architectural, paysager et patrimonial.

«Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens» (actualisation 2016) différencie :

- L'effet :

«Un effet est la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté : par exemple, une éolienne engendrera la destruction de 1 ha de forêt.»

- L'impact :

«L'impact est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs : l'impact sonore de l'éolienne sera fort si des riverains se situent à proximité immédiate des éoliennes, il sera faible si les riverains sont éloignés». Il se mesure donc en croisant enjeu et effet. L'enjeu est, pour mémoire, «la valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé», comme le décrit le **Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens**, actualisation 2016.

Il est intéressant de distinguer :

- les impacts «bruts», qui sont les impacts «engendrés par le projet en l'absence des mesures d'évitement et de réduction».
- les impacts «résiduels» qui prennent «en compte les mesures d'évitement et de réduction».

Une fois les effets et les impacts du seul projet de "Saint-Sulpice-les-Feuilles" évalués, un chapitre évoquera les impacts cumulés de ce dernier avec les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale et avec les projets de très grandes dimensions. La prise en compte de ces projets sera large au niveau des aires d'étude immédiate et rapprochée et se concentrera sur les projets de grande envergure au niveau de l'aire d'étude éloignée et intermédiaire (ligne LGV, ligne électrique à très haute tension, autres projets éoliens, ...).

Enfin, un chapitre résumera les mesures ayant été mises en place en amont pour réduire les effets du projet et détaillera les mesures en faveur du paysage proposées.

E2. LES EFFETS : RAPPEL DES DÉFINITIONS

E2.1 Les effets

a) Les effets permanents et temporaires

Les effets permanents sont liés, bien sûr, à la présence des éoliennes mais également à un ensemble d'équipements annexes nécessaires à leur acheminement ou à leur fonctionnement (poste de livraison, pistes d'accès, plates-formes de levage, plates-formes d'exploitation, ...). Ces équipements sont liés à la période d'exploitation et ont une durée de vie équivalente à celle du parc projeté.

Les effets temporaires sont liés à la période de travaux. Leur influence visuelle et physique est plus localisée géographiquement mais peut avoir des conséquences sur le long terme (dégâts sur la végétation au moment des travaux, terrassements ne respectant pas le profil du terrain, mise en place de matériaux très différents des matériaux locaux, ...). Ils peuvent avoir également un impact ponctuel sur les usages (chemins impraticables, ...).

b) Effets physiques et visuels

Les effets d'un projet éolien sont de deux ordres. D'une part, ils concernent les composantes physiques du paysage : la végétation, la nature et le profil du sol, les accès ... (effets physiques). D'autre part, les éoliennes et les équipements annexes s'insèrent et sont visibles, selon leurs dimensions, au coeur d'un paysage plus ou moins large (effets visuels).

c) Effets induits

*“Les effets induits sont ceux qui ne sont pas liés directement au projet mais en découlent : il s'agit par exemple de l'augmentation de la fréquentation du site par le public qui engendre un dérangement de la faune ou un piétinement accru des milieux naturels remarquables alentours, et ce, même si la conception du projet les a préservés”**.

d) Effets positifs

“Les projets sont à l'origine d'effets positifs sur la pollution globale (émissions de gaz à effet de serre évitées, déchets radioactifs évités), ou encore sur le développement local. L'étude d'impact, qui vise à informer le public, peut mentionner ces effets positifs globaux de l'énergie éolienne tout en veillant à centrer le propos sur le projet en cours”.

c) Effets cumulés

“Le but de ce chapitre est de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets connus mais non construits. On distingue ainsi en premier lieu les aménagements autorisés (mais non construits au moment de l'achèvement de l'étude d'impact); le second critère de prise en compte est l'existence d'un avis de l'Autorité Environnementale (les avis étant publiés et disponibles à tous), ce qui signifie des projets soumis à étude d'impact.

Selon le principe de proportionnalité, on s'intéressera aux aménagements dont les impacts peuvent concerner soit les mêmes composantes de l'environnement que les parcs éoliens, à savoir essentiellement et avant tout : la faune volante, les impacts paysagers et sonores, soit les mêmes milieux naturels. Étant donné le périmètre de visibilité des éoliennes, l'analyse concernera les projets, pouvant avoir un impact visuel dans le grand paysage, situés dans cette aire d'étude éloignée. On s'intéressera également aux grands aménagements, quels que soient leurs impacts potentiels, localisés dans l'aire d'étude éloignée, comme une ligne LGV, une ligne électrique à très haute tension... Enfin, on étudiera tous les projets, autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale (AE), localisés dans les aires d'étude rapprochée et immédiate. La consultation de l'AE durant la phase de cadrage préalable permettra de disposer d'une première liste, mais ces avis sont également consultables en ligne sur le site internet de l'AE (soit celui de la Préfecture concernée, soit celui de la DREAL) et, surtout, sont régulièrement mis à jour.

E2.2 Les outils d'évaluation des effets : rappel

a) Approche territoriale de terrain associée à des calculs mathématiques

L'analyse des effets se base sur différents éléments :

1. La ZIV (Zone d'Influence Visuelle). Il s'agit d'une carte des zones de visibilité d'un projet établie par calcul logiciel en ne retenant que les critères du relief nu et des masses boisées principales. Les obstacles supplémentaires

tels que la végétation plus éparse (haies, alignements, bosquets, ...) et les bâtiments, qui contribuent à masquer davantage la vue, ne sont pas pris en considération. Une telle carte «maximise» (terme inspiré du terme employé dans le *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des projets éoliens (actualisation 2010)*) la vision du parc mais permet, en revanche, d'identifier de façon mathématique, les zones d'où le projet ne sera pas visible en raison des seuls effets de la topographie et des principales masses boisées. C'est un outil très utile.

2. Une fine approche de terrain qui permet de se rendre compte des éléments d'habillage du relief qui peuvent créer, ou pas, des écrans visuels supplémentaires et fermer un point de vue en hauteur par exemple. La bonne connaissance du territoire étudié permet d'établir un choix de points de vue intéressants et représentatifs qui permettra d'illustrer les visions éventuelles du projet depuis les lieux de vie ou à enjeux. Cette approche de terrain permet également d'appréhender de façon très concrète les éventuels effets du projet sur les composantes physiques du paysage (modifications ponctuelles des voiries et des chemins pour assurer l'acheminement des éoliennes, terrassements, identification des végétaux à protéger lors des travaux, mise en place du poste de livraison, ...) et ainsi d'envisager les mesures les plus adaptées.
3. Les photomontages, qui offrent à ce jour la vision la plus réaliste du projet envisagé en terme d'échelle, d'éloignement, d'insertion dans un paysage mettant en scène des reliefs, des avants-plans, des arrières-plans bâtis ou végétaux. Grâce à eux, il est possible de se représenter précisément la proportion qu'occupera le projet dans le champs de vision humain.

b) Les étapes de réalisation des photomontages : rappel

Les photomontages, qui offrent à ce jour la vision la plus réaliste du projet envisagé en terme d'échelle, d'éloignement, d'insertion dans un paysage mettant en scène des reliefs, des avants-plans, des arrières-plans bâtis ou végétaux. Grâce à eux, il est possible de se représenter précisément la proportion qu'occupera le projet dans le champs de vision humain.

Les photomontages ont été réalisés par ERG Développement France à l'aide du logiciel WindPro 2.9 sur la base des points de vue demandés par Green Satellite.

Ci-après, sont décrites les trois étapes nécessaires à la réalisation des photomontages :

- les **prises de vue** sur le terrain (reportage photographique),
- l'assemblage de ces prises de vue en **panoramas**,
- la réalisation des **photomontages** en insérant le projet aux panoramas.

Les prises de vue :

Les clichés sont réalisés sur le terrain, par temps clair, avec un appareil Canon EOS 650D et une focale de 50mm. La position de la prise de vue est relevée à l'aide d'un GPS.

Les panoramas :

Les clichés sont assemblés en panoramas dans Photoshop selon une projection cylindrique.

Les photomontages :

1. le projet éolien est paramétré dans WindPro : intégration des fonds cartographiques, des données topographiques (MNT SRTM NASA) et des éoliennes (modèles, orientation dans le sens des vents dominants)
2. chaque panorama est calé dans Windpro à l'aide de la ligne d'horizon et des points de repères identifiés sur le terrain ou sur les images aériennes du Géoportail
3. les simulations sont exportées pour retouches et habillage dans Photoshop
4. les photomontages sont mis en forme
5. les photomontages sont composés de 3 éléments :
 - un panorama vierge qui présente l'état initial du paysage,
 - un photomontage sur lequel figure :

les éoliennes simulées (ou les esquisses, si elles ne sont pas visibles ou partiellement visibles),
l'emprise du parc éolien (flèche rouge),
l'emprise de la vue à 60° (angle visuel au sein duquel l'oeil peut distinguer les couleurs et les formes),

- une vue à 60° avec éoliennes simulant la réalité et donc la vue qu'aura l'observateur une fois le parc construit.

La présentation des photomontages :

Cette dernière comprend un panorama large présentant le projet dans sa globalité. Ce panorama est scindé, lorsque cela est nécessaire, en 2 ou 3 sous-cadrages aux dimensions toujours identiques d'un photomontage à l'autre. Cette uniformité permet de rendre compte de la variation de la taille des éoliennes en fonction de l'éloignement.

Le champs visuel est précisé pour chaque sous-cadrage. Il correspond, à plus ou moins 10°, au champ de vision perceptible consciemment par l'oeil humain qui est estimé à 50°.

Chaque photomontage est accompagné d'une carte de localisation précise, d'un tableau de synthèse des données affectées au point de vue, à la prise de vue et au photomontage, d'une synthèse sur l'intérêt du point de vue et l'unité paysagère concernée.

E3. ÉVALUATION DES EFFETS DU PROJET DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

E3.1 Analyse de la zone d'influence visuelle (ZIV) du projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

La ZIV, présentée ci-contre, montre les zones d'où au moins une partie d'une éolienne est visible. Les autres projets éoliens qu'ils soient construits, acceptés ou en instruction ne sont pas pris en compte dans cette ZIV. La ZIV ne concerne donc que l'impact du projet de Saint-Sulpice-les-Feuilles.

La ZIV propose la vision la plus maximaliste du projet, puisqu'elle ne distingue pas les éoliennes partiellement visibles de celles visibles en totalité. En outre, plus on s'éloigne des éoliennes, plus leur prégnance s'affaiblit. La notion de visibilité des éoliennes varie donc en fonction des aires d'étude mais également de l'importance des masques visuels.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, y compris le sous-secteur intermédiaire, on constate une dissymétrie dans la visibilité du parc éolien entre un vaste secteur ouest et nord et un secteur sud et est. Dans le secteur occidental les vues se répartissent de façon homogène et sont entrecoupées de secteurs d'où le projet n'est pas visible. On constate que depuis les rives des vallées (la Benaize, le Portefeuille, l'Asse, ...) le projet n'est pas visible. Dans le secteur oriental, les vues se concentrent sur les bombements du relief (Bombements de Bazelat/Saint-Sébastien, de Saint-Léger-Bridereix, de Dun-le-Palestel, de Fromental/Saint-Priest-la-Feuille) ménageant de vastes secteurs qui ne donnent pas à voir le projet. La ville de la Souterraine apparaît largement déconnectée de toute vue vers le projet.

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, la vision se généralise à l'exception :

- des franges situées à l'arrière des vastes massifs boisés à l'Ouest
- de la vallée de la Chaume visuellement déconnectée du projet puisque située à l'arrière d'un bombement du relief (parcours par la D71)
- d'une zone à l'arrière du versant rive droite de la vallée de la Chaume soit au Nord de la D26 au niveau du hameau la Servantière

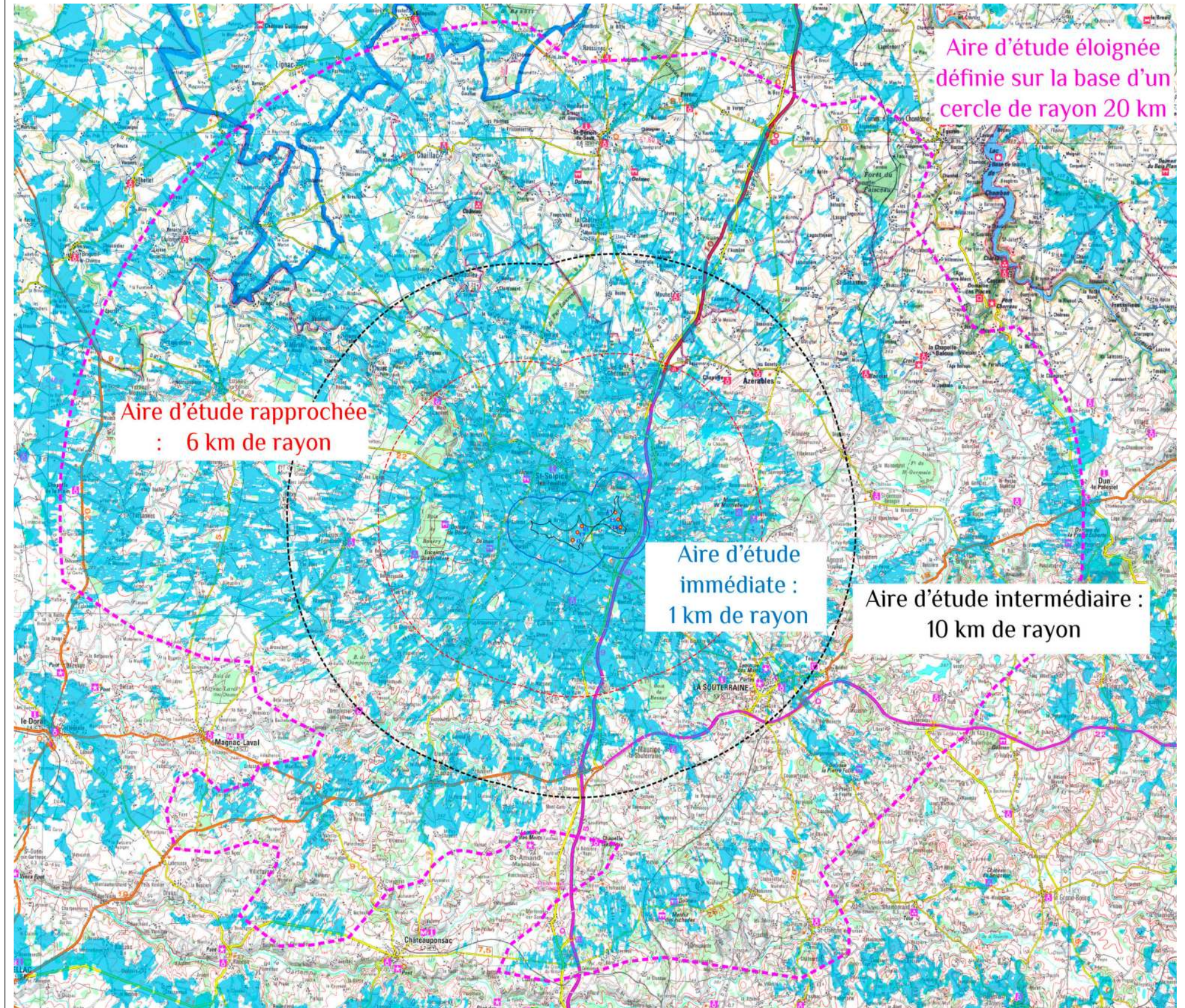
Cependant, cette généralisation, ne signifie pas que les vues vers le projet seront franches et globales en tout point. La densité végétale constitue un écran visuel efficace capable de masquer le projet, parfois très largement voire totalement.

Un large choix de photomontages illustrera, validera ou nuancera les conclusions de la ZIV.



E3.2 Cartographie de la ZIV à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et du sous-secteur intermédiaire

C52 : ZONE D'IMPACT VISUEL DU SEUL PROJET DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES A L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE ET DU SOUS SECTEUR INTERMÉDIAIRE



E3.3 Cartographie de la ZIV à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et du sous- secteur immédiat

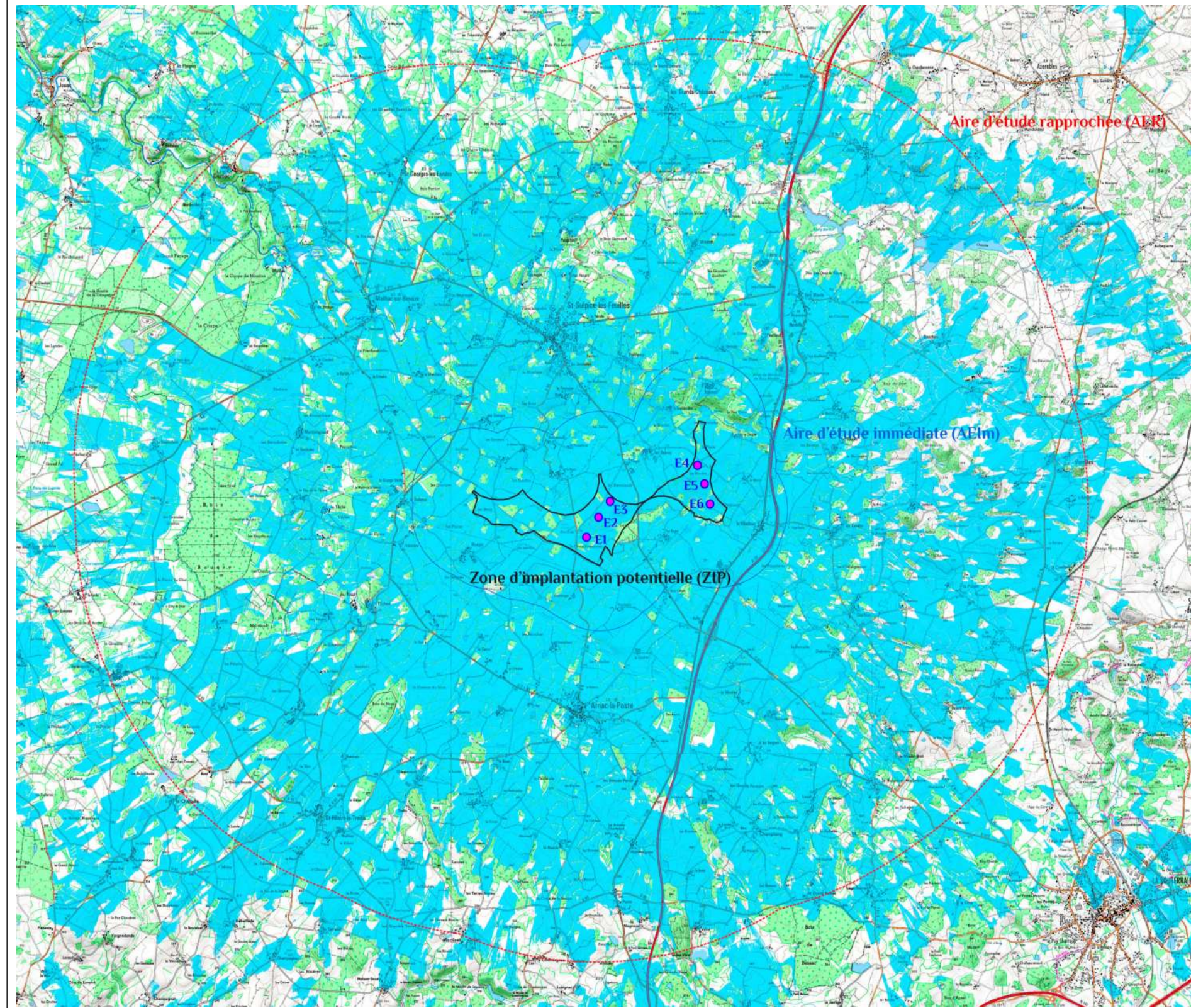
- Éoliennes
- Secteur d'où les éoliennes ne sont pas visibles
- Secteur d'où au moins une partie d'une éolienne est visible
- Aire d'étude intermédiaire de 10 km de rayon / sous secteur de l'aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée 6 km de rayon
- Aire d'étude immédiate de 1 km de rayon/ sous secteur de l'aire d'étude rapprochée
- ZIP

NB : Les zones en bleu de la ZIV ne distinguent pas :

- les secteurs d'où les éoliennes sont largement visibles des secteurs d'où elles ne le sont que très partiellement ;
- le nombre d'éoliennes visibles.

Carte : société Green Satellite
Source : données société ERG Développement France

C53 : ZONE D'IMPACT VISUEL DU SEUL PROJET DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES A L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE ET IMMÉDIATE



E3.4 Principes de sélection des photomontages

Nous avons cherché à illustrer et à rendre compte, au mieux, de la vision du projet et du nouveau paysage créé avec éoliennes. Pour ce faire nous avons réalisé un grand nombre de photomontages à l'échelle de chacune des aires d'étude, en privilégiant les points de vue donnant, a priori, à voir le projet.

Le choix de la localisation des photomontages est intimement lié aux enjeux identifiés dans l'état initial. Au travers de ces vues, c'est la relation visuelle étroite entre les éoliennes et le paysage proche et lointain (ses spécificités, ses composantes) qui sera illustrée.

Afin de simplifier la lecture de cet important chapitre et parce qu'il est impossible de se montrer exhaustif et d'illustrer la vision depuis chaque lieu de vie, de passage, depuis chaque monument..., trois grands principes ont été mis en oeuvre pour guider le choix des photomontages :

- **le premier** met en avant le choix de points de vue permettant d'illustrer la vision de la composition du parc éolien selon différents angles de vue représentatifs. Les photomontages tournent autour du projet et le présentent sous différentes facettes;
- **le second** met en avant le choix de points de vue permettant d'illustrer des enjeux identifiés dans le diagnostic paysager et patrimonial à savoir des enjeux liés à un territoire du quotidien (importance des lieux de vie : habitat et routes), des enjeux paysagers (rapports d'échelle avec les unités paysagères concernées depuis des points de vue représentatifs des spécificités de ces dernières) et patrimoniaux (rapports visuels entre les éoliennes et le patrimoine protégé), des enjeux touristiques, ...;
- **le troisième** met en avant le choix de points de vue permettant d'illustrer les effets de la distance. L'analyse propose un grand nombre de points de vue depuis quatre aires d'étude au total (aires d'étude immédiate, rapprochée, intermédiaire et éloignée).

E3.5 Principes de présentation des photomontages

a) Localisation de l'ensemble des photomontages réalisés

L'ensemble des photomontages présentés dans cette étude est localisé sur les cartes ci-après.

- Les triangles verts représentent les points de vue depuis lesquels il n'existe aucune vue. Ces points de vue sont présentés car ils correspondent à des lieux depuis lesquels on pensait voir le projet, ou, du moins, pour lesquels il persistait un doute.
- Les triangles jaune-clair correspondent à des points de vue depuis lesquels le projet est très partiellement visible ou visible de manière anecdotique.
- Les triangles oranges correspondent aux points de vue qui donnent à voir plus franchement les éoliennes, même si la vision n'est pas globale.
- Les triangles accompagnés de la mention PAT correspondent à des visions depuis les éléments du patrimoine pour lesquels il persistait un doute à l'issue de l'analyse de l'état initial.

Ainsi, il s'agit bien d'une carte localisant les points de vue choisis en fonction des enjeux et de la fenêtre qu'ils offrent vers le parc éolien et non d'une carte synthétisant le niveau de vision global réel de ce dernier.

b) Présentation des photomontages

93 Photomontages ont été réalisés et sont présentés afin d'illustrer au mieux le projet éolien de Saint-Sulpice-les-

Feuilles dans son paysage d'accueil.

Les photomontages sont présentés par aire d'étude.

Les quatre aires d'étude s'enchaîneront dans l'ordre suivant :

1. aire d'étude immédiate (y compris ZIP)
2. aire d'étude rapprochée
3. aire d'étude intermédiaire
4. aire d'étude éloignée

Ainsi, toutes les aires d'étude sur lesquelles est basée l'étude d'impact sont évoquées.

Au sein de chaque aire d'étude les photo-simulations seront présentées par ordre croissant de distance à l'éolienne la plus proche. Par ailleurs, chaque photomontage peut faire référence à plusieurs thèmes (monument historique, route, paysage emblématique, village ...) dont le niveau d'enjeu et de sensibilité peut varier. Dans ce cas, le niveau d'enjeu et de sensibilité le plus élevé est choisi et précisé de façon systématique sur la planche du photomontage.

Pour chaque point de vue il est présenté :

- un rappel du ou des thèmes abordés par le photomontage;
- un tableau précisant les coordonnées du point de vue, l'aire d'étude concernée, la date de prise de vue, la focale, la distance à l'éolienne la plus proche, la distance à l'éolienne la plus éloignée;
- un tableau décrivant le point de vue (localisation, intérêt, unité paysagère concernée), rappelant le niveau d'enjeu et de sensibilité et évaluant le niveau de transformation du paysage et d'impact;
- un panorama élargi montrant l'état existant
- un panorama élargi intégrant des éoliennes dessinées en bleu et en surimpression. Cette vue permet de replacer le parc éolien dans un contexte paysager plus large et de montrer la totalité des machines. Les effets de masques de la topographie, du bâti et de la végétation ne sont pas pris en compte.
- le panorama initial de 100° est ensuite découpé en deux photo-simulations dont l'angle fait 50° et qui sont montrées en pleine page. Ces vues simulent les éoliennes de façon réaliste en prenant en compte tous les effets de masque (bâti, relief et végétation).

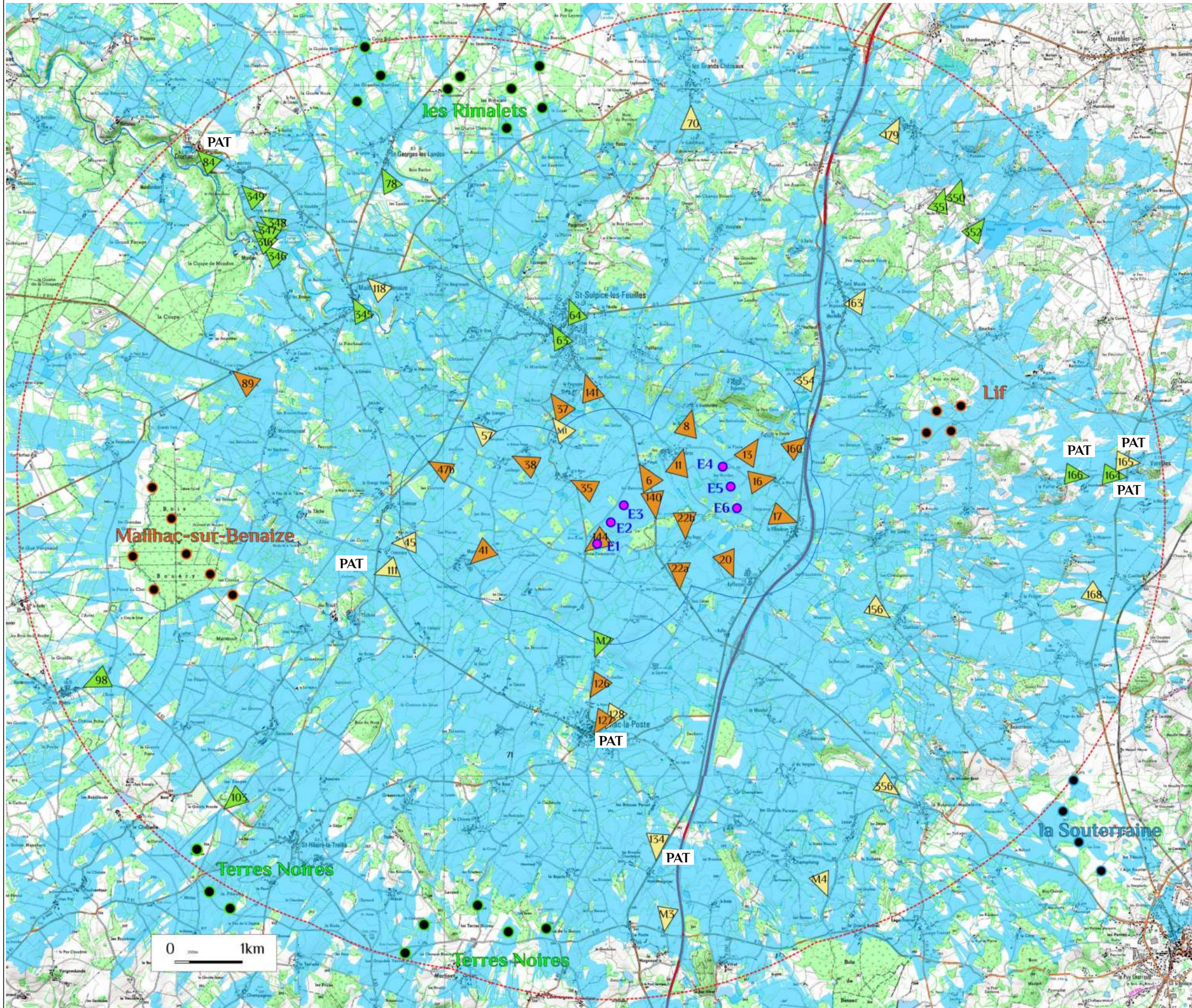
Spécifications :

- Certains panoramas n'atteignent pas un angle de 100°. Dans ce cas, l'angle de vue des photo-simulations est inférieur à 50°. La valeur de l'angle est spécifiée dans chaque cas (PHTM : 222, 235, LCL1, LCL2, LCL3, LLE, 63, 134)

Dans les pages suivantes, il est présenté :

- une carte localisant l'ensemble des photomontages à l'échelle des aires d'étude immédiate et rapprochée (fond : ZIV sur IGN 25 000),
- une carte localisant l'ensemble des photomontages à l'échelle des aires d'étude éloignée et intermédiaire (fond : ZIV sur IGN 100 000),
- des tableaux (index) récapitulant tous les photomontages par aire d'étude (avec commentaire synthétique, numéro de page, ...).

C54 : LOCALISATION DE L'ENSEMBLE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE ET DE SON SOUS-SECTEUR, L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE, SUR FOND DE ZIV MONTRANT LES EFFETS DU SEUL PROJET DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES

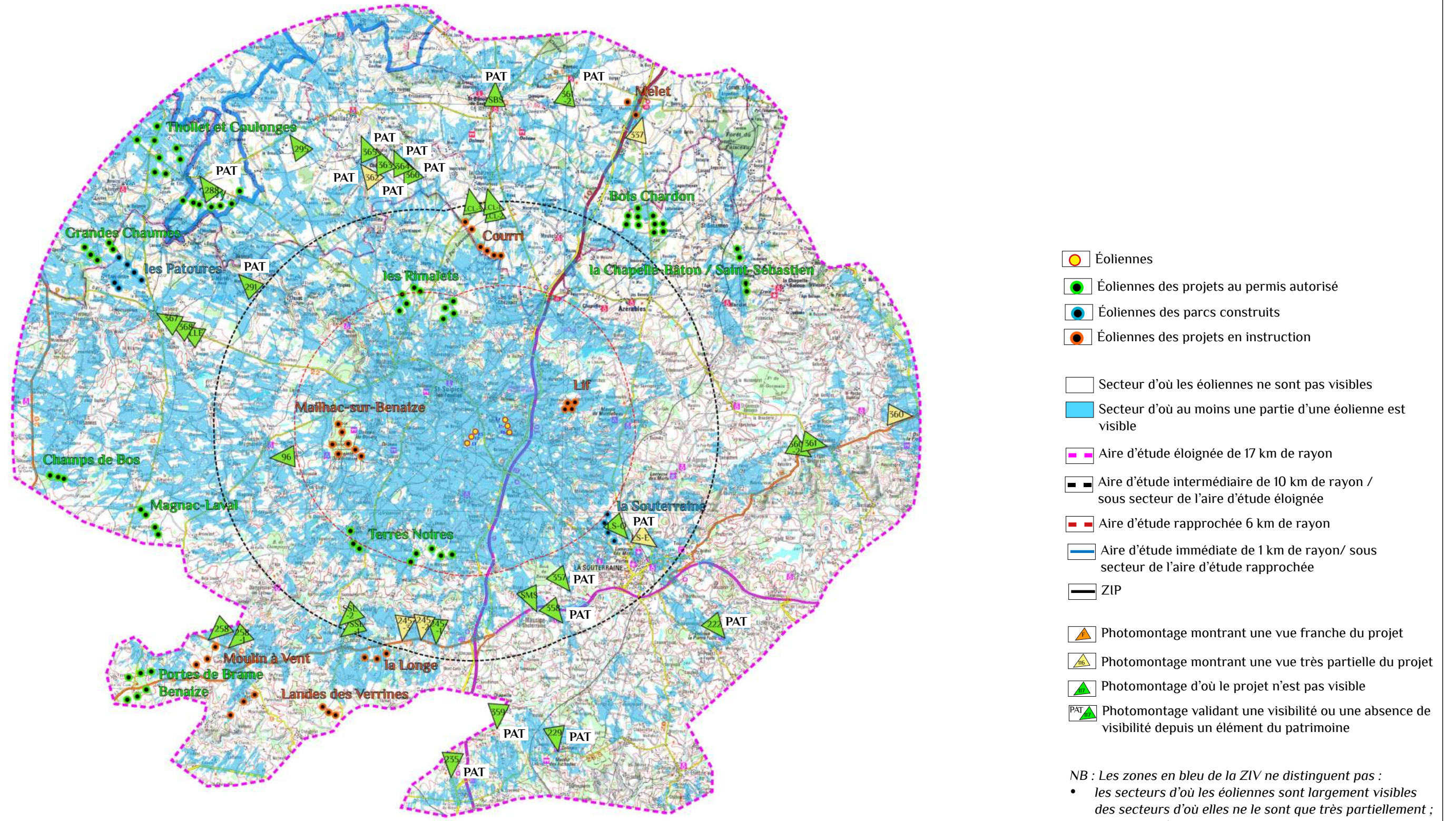


- Éoliennes
- Éoliennes des projets au permis autorisé
- Éoliennes des parcs construits
- Éoliennes des projets en instruction
- Secteur d'où les éoliennes ne sont pas visibles
- Secteur d'où les éoliennes sont visibles, même très partiellement
- Aire d'étude rapprochée de 6 km de rayon
- Aire d'étude immédiate de 1 km de rayon (sous secteur de l'aire d'étude rapprochée)
- Photomontage montrant une vue franche du projet
- Photomontage montrant une vue très partielle du projet
- Photomontage d'où le projet n'est pas visible
- Photomontage validant une visibilité ou une absence de visibilité depuis un élément du patrimoine

NB : Les zones en bleu de la ZIV ne distinguent pas :
 • les secteurs d'où les éoliennes sont largement visibles des secteurs d'où elles ne le sont que très partiellement ;
 • le nombre d'éoliennes visibles.

Carte : société Green Satellite
Source : données société ERG Développement France

C55 : LOCALISATION DE L'ENSEMBLE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE ET DE SON SOUS-SECTEUR, L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE, SUR FOND DE ZIV MONTRANT L'IMPACT DU SEUL PROJET DE SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES



- Éoliennes
- Éoliennes des projets au permis autorisé
- Éoliennes des parcs construits
- Éoliennes des projets en instruction

- Secteur d'où les éoliennes ne sont pas visibles
- Secteur d'où au moins une partie d'une éolienne est visible
- Aire d'étude éloignée de 17 km de rayon
- Aire d'étude intermédiaire de 10 km de rayon / sous secteur de l'aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée 6 km de rayon
- Aire d'étude immédiate de 1 km de rayon/ sous secteur de l'aire d'étude rapprochée
- ZIP

- Photomontage montrant une vue franche du projet
- Photomontage montrant une vue très partielle du projet
- Photomontage d'où le projet n'est pas visible
- Photomontage validant une visibilité ou une absence de visibilité depuis un élément du patrimoine

NB : Les zones en bleu de la ZIV ne distinguent pas :
 • les secteurs d'où les éoliennes sont largement visibles des secteurs d'où elles ne le sont que très partiellement ;
 • le nombre d'éoliennes visibles.

Carte : société Green Satellite
 Source : données société ERG Développement France